

Rédaction et administration
430 EST, NOTRE-DAME
MONTREAL
TELEPHONE : HARbour 1241*
SERVICE DE NUIT :
Administration : HARbour 1243
Rédaction : HARbour 3679
Gérant : HARbour 4897

LE DEVOIR

Directeur-gérant: GEORGES PELLETIER

FAIS CE QUE DOIS!

Rédacteur en chef: OMER HEROUX

Vol. XXV — No 55
TROIS SOUS LE NUMERO
Abonnements par la poste
Edition quotidienne
CANADA \$ 6.00
(Sauf Montréal et banlieue)
E.-Unis et Empire Britannique 8.00
UNION POSTALE 10.00
Edition hebdomadaire
CANADA 2.00
E.-UNIS et UNION POSTALE 3.00

Ces associations représentent-elles l'opinion?

Dans l'affirmative, pourquoi ne présentent-elles pas une liste de candidats municipaux au lieu de demander la curatelle pour Montréal?

Les représentants de vingt associations, réunis, lundi, à la Chambre de Commerce, ont proposé la nomination d'une commission administrative pour Montréal.

M. Taschereau tombera-t-il dans le piège? Assurément-il l'odieux de la mise en curatelle de la métropole du Canada? Rendra-t-il aux banques le mauvais service qu'on lui demande pour elles ou aura-t-il la clairvoyance de les protéger malgré elles? Déjà, en effet, un échec à fait contre les prêteurs de la ville une sortie qui donne le ton de celles qui peuvent suivre. Il a dénoncé l'hypocrisie et l'égoïsme des banquiers (les termes sont de lui), il a proposé de taxer l'intérêt sur les bons et de diriger sur les maisons de crédit, qui ont plus d'argent que la ville, les 48,000 chômeurs de Montréal. (Et il ne sera pas inquiété, car il est de la race élue.)

A la place de M. Taschereau, nous refuserions de sacrifier la réélection des députés de Montréal, de prendre la responsabilité de l'interdiction de Concordia, d'assumer le risque d'une violente dénonciation des institutions de crédit, à une heure particulièrement critique, et du péril que peuvent courir leurs déposants. Et nous dirions à ces messieurs de la réunion de la Chambre de Commerce:

— Vous prétendez représenter la majorité des citoyens de votre ville; vous prétendez représenter les meilleurs éléments, l'opinion clairvoyante et organisée.

— Vous dites vrai, ou vous me trompez. Si vous ne me trompez pas, vous n'aurez pas la moindre objection à suivre mon avis, qui est celui-ci: restez unis, continuez votre action concertée et présentez une liste de candidats aux électeurs. Puisque vous êtes à la fois la force du nombre et la force de la qualité, elle passera, cette liste, et la ville de Montréal sera sauvée. Mais ne me demandez pas, à cause d'un simple déficit (qui n'a pas le sien?) d'infirmer l'humiliation d'une curatelle à la plus grande, à la plus riche ville du Canada, à l'une des plus peuplées villes françaises du monde. Ne me demandez pas de mettre au jeu la paix sociale, de fournir des armes aux fauteurs de troubles. Bien plus, les vingt associations que vous avez groupées ne s'entendent pas sur la demande d'une commission administrative nommée par Québec. Mais je suis sûr qu'elles s'entendront pour garantir le triomphe d'une liste bien choisie.

Voilà comment pourrait parler le premier ministre. Et l'on devrait se rendre à son avis; car ce qu'il dirait serait l'expression même de la logique. Nulle personne ayant son bon sens ne croira jamais que le fait de placer Montréal sous le patronage de Québec, au moyen d'une commission qui n'osera pas déplaire à Québec, puisse sauver ou protéger le crédit de Montréal.

Nous verrons plus tard ce qu'il importerait de faire pour apporter une cure étudiée, rationnelle, permanente aux maux de notre ville, au lieu d'un remède improvisé, prescrit au hasard, comme celui qui est proposé par des gens guère plus calmes et plus sains d'esprit que l'administration qu'ils veulent pourvoir d'un conseil de famille.

Louis DUPIRE

Chronique

Dans la misère

La crise n'est pas finie. En veut-on la preuve? On n'a qu'à prendre la liste des salaires de famine que touchent, aux Etats-Unis, près de quatre cents banquiers. Le temps n'est plus, si l'on s'en tient aux révélations du comité d'enquête sur les banques, au Sénat, à Washington, où Charles E. Mitchell, de la National City Bank, recevait plus d'un million de dollars par an de ses services, et où Albert H. Wiggin, de la Chase National Bank, touchait chaque année de \$250,000 à \$300,000 et pouvait prendre sa retraite avec pension annuelle de \$120,000.

Les beaux jours sont finis. Il n'y a plus, chez nos voisins, que dix banquiers à toucher \$100,000 et plus, et 370 autres à recevoir plus que \$25,000, par année. Misère de misère! C'est presque une allocation de secours direct.

Ainsi, le président de l'Union Trust, de Pittsburgh, ville de l'acier, touchait \$180,000 par an. On l'a réduit à \$120,000 et l'an dernier il n'a reçu que \$165,000. W. E. Aldrich, successeur à la Chase National Bank, n'a qu'un traitement de \$175,000, sans supplément. Il en avait pourtant besoin d'un. Qu'est-ce que \$175,000 pour un grand financier? Rentschler, président de la banque qui payait à Mitchell le million, ne touche plus que \$130,000.

Baker, de la First National Bank, n'a que mille dollars par semaine. Et l'on sait qu'il n'y a que 32 semaines par année. Temps de crise, assurément! Welldon, de la même banque, n'a que \$52,400. McCain, de la Chase National Bank, n'a que \$130,000; McHugh, de la même banque, n'a que \$92,000 et Schmidlapp, \$74,000. Nous ne parlons pas de la solitairement d'autres bons-hommes de la même maison, mal traités, puisque leur salaire oscille de \$55,000 à \$12,000. Ils sont une vingtaine à \$55,000. Voilà une maison qui compte ses sous.

Howell, de la Commercial National Bank, n'a que \$67,500. Perkins, de la National City Bank, n'a que \$60,000. Simons n'a que \$80,000. Durrell, que \$60,000 et une quarantaine d'autres employés de la même maison que de \$40,000 à \$10,000. Pauvres gens! Il est temps que la prospérité revienne et que les salaires remontent.

Gerten, président de la Public National Bank, ne touche que \$65,000. Coll, président du Bankers Trust, que \$140,000, de même que Prosser, de la même maison, \$90,000. Là, 12 vice-présidents ne touchent chacun que \$25,000 par an.

Ne parlons pas des autres présidents, vice-présidents, gérants généraux de banques new-yorkaises dont la pitance annuelle n'est que d'une cinquantaine de mille dollars chacun. C'est le menu fretin, les miséreux d'entre les miséreux.

La Central Hanover Bank prend mieux soin de son président, Davidson. Il a \$100,000, un de ses adjoints, \$95,000, et huit de leurs vice-présidents chacun \$25,000. Pénurie de vice-présidents, il faut économiser l'argent du public. Percy Johnson, à la Chemical Bank, a \$125,000. Frew, à la Corn Exchange Bank, \$102,000. Sablin, au Guaranty Bank, \$100,000. Potter, à la même banque, autant, et Pierson, à l'Irving Trust, se contente de \$99,000, tandis que Gibson, au Manufacturers Trust, reçoit \$125,000.

Dans le reste des Etats-Unis, les présidents de grandes banques et de grands trusts se contentent de sommes annuelles variant de \$60,000 à \$35,000. Ils ont l'estomac tout petit, petit.

Et voilà la preuve qu'en des temps comme ceux-ci, où l'argent est rare, les affaires, au ralenti, la finance ne paie qu'un homme et que, si l'on veut vivre convenablement, il faut chercher, chez nos voisins, à se placer ailleurs que dans les banques.

M. Power, à Ottawa, voudrait savoir ce que reçoivent tels et tels de nos grands banquiers, à nous. Il sera déçu, enclin à crier misère, si M. Stevens et le comité des onze laissent filtrer la vérité. Il verra que nos barons de la finance ne sont que de tout petits garçons, à côté de ceux des Etats-Unis, où on les paie très mal, surtout depuis que M. Roosevelt recherche ce qui se passe derrière la porte des conseils d'administration financiers et industriels. A-t-on l'idée d'être aussi envieux? Bien mauvais exemple pour M. Power.

Jean SANSOR

LA SESSION DE QUEBEC

En page 10, félicitations à M. Alexandre Taschereau à l'occasion de son 67^e anniversaire de naissance.

En page 4, adoption du bill modifiant la loi du salaire minimum des femmes et la discussion sur la motion Francoeur pour favoriser l'emploi des pères de familles;

en page 6, M. Bouchard fait adopter un amendement au bill de Saint-Hyacinthe;

en page 4, discussion de la motion Gauthier pour l'utilisation du charbon de bois.

25 ans, 25,000

QUE CHAQUE LECTEUR NOUS EN TROUVE UN AUTRE, ET LE BUT SERA DEPASSÉ.

Le bill Cahan

Une première mise aux voix donne 57 de majorité au gouvernement

La Chambre rejette une proposition de renvoi à six mois — Les députés indépendants votent avec le gouvernement — Les C. C. F. aussi — Nombreux discours des libéraux de langue française

M. Arthur Cardin fait de sérieuses objections au bill — MM. Duranleau et Gagnon parlent

(Par Emile BENOIST)

Ottawa, 7. — Le débat sur le bill de la traduction de M. Cahan s'est poursuivi toute la journée d'hier. Sans se conclure, cependant, il a même donné lieu à un vote. L'amendement de M. Edgar Chevrier, député libéral d'Ottawa, demandant l'ajournement du bill à six mois, c'est-à-dire son renvoi aux calendes grecques, a été mis aux voix et défilé.

Cette défaite de l'amendement Chevrier est même pour le gouvernement une victoire d'importance. Il y a longtemps que l'administration n'avait obtenu une telle majorité, 57 voix. Toute la droite et toute l'extrême gauche, y compris les deux indépendants, MM. Bourassa et Neil, se sont coalisés, pour une fois, contre la gauche libérale, c'est-à-dire l'opposition officielle. Le scrutin a été de 51 voix contre 108.

L'extrême-gauche a apporté au gouvernement un renfort de quinze voix, celles de MM. Neil, Bourassa, Spencer, Coote, de Mlle Macphail, de MM. Woodsworth, Heaps, Kennedy, E. J. Garland, Lucas, Mitchell, MacInnis, Luchkovich, Irvine et Carmichael.

On considère ici que c'est le discours de M. Bourassa, en faveur du bill Cahan, qui a déterminé ce mouvement de l'extrême gauche. Dans les milieux libéraux on s'en réjouit, principalement dans les milieux libéraux québécois. Depuis des mois que, dans les assemblées publiques, les orateurs ministériels proclamaient que la Cécéffe — représentée ici par l'extrême gauche — était une aile avancée du parti libéral. Les libéraux vont pouvoir le nier, proclamer à leur tour que la Cécéffe — cette pelée, cette gauleuse — est l'alliée des Tories.

De même que le tarif, la Cécéffe deviendrait-elle une politique foot-ball?

Le vote s'est pris sur l'amendement Chevrier mais après que d'innombrables discours eurent été prononcés. L'expédition de la routine ayant été prompte, l'éloquence a pu s'en donner à cœur joie. Pour rééditer un mot heureux de M. Paul Mercier, député de Saint-Henri, qui n'en commet pas souvent, le marathon de la traduction a duré tout le long du jour parlementaire. Ce fameux marathon s'est même continué après le vote. Il s'achève cependant, car M. Cahan, exerçant son droit de réplique, a commencé un discours qui sera le dernier de ce débat. Avant l'ajournement automatique de onze heures, M. Cahan n'a pu prononcer que quelques phrases mais c'est assez pour marquer que la fin est proche.

Aujourd'hui, mercredi, l'après-midi est réservé aux résolutions des députés. Mais dès jeudi, vraisemblablement, la Chambre disposera de la deuxième lecture du bill Cahan. Une commission parlementaire devra entreprendre ensuite l'examen de cette mesure. Il va s'agir, à ce qu'il paraît, d'une enquête véritable. L'enfant terrible de l'opposition libérale, M. Jean-François Pouliot, fait partie de cette commission. C'est tout dire.

Discours remarqué de M. Cardin

Des discours qui ont été prononcés au cours du débat d'aujourd'hui, celui de M. Arthur Cardin, ancien ministre libéral de la Marine, a été particulièrement remarqué. Ce discours a pour ainsi dire galvanisé les forces libérales. M. Cardin a trouvé des arguments neufs pour dénoncer le bill Cahan. «Ce bill, dit M. Cardin, ne contient rien, absolument rien, si ce n'est qu'il donne au gouvernement l'autorisation d'établir un bureau de traduction». Pourquoi cette autorisation? Le bill ne le dit pas? Qu'est-ce que sera le bureau en question? Le bill ne le dit pas.

Ca n'est pas une façon convenable de procéder. Le ministre qui soumet le bill prétend qu'il a des informations confidentielles qui justifient sa mesure. Que ne les donne-t-il à la Chambre? Il est possible que les services de traduction aient besoin d'être réformés mais encore faut-il que la chose soit démontrée. La présentation du bill aurait dû être précédée d'une enquête non pas secrète mais publique. Pour l'heure on met simplement la charrue devant les boeufs.

M. Cardin fait encore observer qu'à propos de traduction, il ne faut pas penser seulement à la traduction de l'anglais au français mais aussi à la traduction du français à l'anglais. Si tous les députés de langue française se mettaient à exercer leur droit de parler français à la Chambre, la traduction franco-anglaise prendrait vite des proportions, deviendrait une importance capitale. Les députés de langue anglaise feraient bien de se le rappeler ou de le comprendre. Nous résumons les discours de

la journée dans l'ordre où ils ont été prononcés.

M. Joseph Jean

Le bill n'est pas, dit-il, une reconnaissance de droits supplémentaires pour le français. Ce bill est plutôt de nature à restreindre l'usage du français, en soumettant l'interprétation des garanties données par la constitution au nouveau bureau que l'on veut créer. Il enlève de plus aux divers ministères le caractère bilingue qu'ils doivent avoir sous le régime actuel.

Si l'on veut réellement mettre sur un pied d'égalité les deux langues officielles dans l'administration tout entière, que l'on exige des fonctionnaires bilingues dans tous les ministères.

Ca n'est pas en centralisant la traduction mais en ayant des fonctionnaires bilingues partout que l'on pourrait obtenir la simultanéité des publications françaises et anglaises.

L'édition française du Hansard retarde de deux ou trois jours. C'est parce que l'on attend que les épreuves du texte à traduire soient sorties de l'imprimerie pour entreprendre le travail de traduction. Si l'on remettait la copie dactylographiée par le sténographe, au fur et à mesure qu'il la prépare, l'édition française du Hansard serait prête presque en même temps que l'autre.

Il pourrait en être de même pour tous les documents.

Le secrétaire d'Etat a-t-il affirmé une seule fois, lui-même, que le but de son bill est de poser en principe l'égalité des deux langues? Pas un mot du projet de loi ne permet d'affirmer qu'il veut signifier cela, pas plus dans l'esprit que dans la lettre.

M. L.-E. Parent

Le député libéral de Terrebonne croit aux bonnes intentions de M. Cahan; il lui tient compte des paroles qu'il a prononcées dans son discours à propos des droits du français. Malheureusement, aucune de ces paroles ne se trouve dans le bill lui-même.

Le bill parle d'économie et d'efficacité. Or ce sont deux termes qui s'opposent. De plus, si l'on veut réellement donner au français la place à laquelle il a droit, il ne peut absolument pas être question d'économie. Pour que toutes les publications du gouvernement soient faites dans les deux langues, il faudrait augmenter considérablement le nombre des traducteurs. Il n'en est pas question dans le bill mais une diminution dans le personnel de la traduction.

Si le secrétaire d'Etat et si l'avocat général sont sincères, en parlant de l'augmentation des droits du français, ils devront singulièrement modifier le bill une fois qu'il sera mis à l'étude par une commission. Le bill devra porter clairement que tous les documents publics doivent être publiés en français, simultanément à la publication en anglais.

Les services de traduction peuvent sans doute être améliorés; il est possible que certaines déficiences soient injustifiables. S'ensuit-il qu'il faille tout chambarder?

Le secrétaire d'Etat prétend que des enquêtes ont été faites mais ce sont des enquêtes secrètes dont lui-même et quelques initiés seulement ont eu connaissance. A la suite de ces enquêtes, pourquoi n'a-t-on pas cherché à faire disparaître les quelques anomalies qui peuvent exister? C'était peut-être trop simple.

M. Cahan dit qu'il y aura deux sections du service de la traduction mais le bill n'en fait pas mention. Le bill porte «qu'il sera institué un bureau de traduction». Où sera-t-il situé? Rue Sussex? Rue Wellington? On ne le dit pas. Une chose certaine, c'est que le bill devenu loi, on verra des messages se promener par toute la ville d'Ottawa, à bicyclette, en tramway, en automobile, avec des liasses de documents sous les bras. Et ce seront des documents d'Etat.

Tous ces documents commenceront par sortir d'un dossier officiel, après avoir été scrupuleusement immatriculés par un fonctionnaire compétent. Chaque document, après avoir passé entre les mains du chef de bureau, sera remis à un messageur qui devra sans doute donner un reçu. Puis le messageur se mettra à parcourir les rues de la ville, pour se rendre à un certain endroit qui s'appellera le Bureau de traduction. Il remettra alors son document, contre reçu; le document sera vérifié, authentifié, classé par le receveur du bureau de la traduction.

Ce fonctionnaire enregistrera la date et l'heure de la réception, etc., etc. Les formalités accomplies, le document sera remis à son destinataire. (Suite à la deuxième page)

L'INFORMATION DE DERNIERE HEURE

Altercation entre MM. Gabias et Vautrin au comité des bills privés à Québec

Le député de St-Jacques répond au député de St-Henri, qui lui donnait un renseignement: Je ne vous crois pas — M. Gabias: Nous ne sommes pas des menteurs ici — Mon comté est aussi beau que celui de Saint-Jacques

ON CONTINUE L'ETUDE DU BILL DE MONTREAL

Bloc-notes

Comment on change de nom

Chez nous, dans notre vieille province de Québec, pour modifier son état civil, pour se coiffer d'un nom nouveau, il faut — aux gens ordinaires — obtenir l'adoption d'une loi spéciale: ce qui veut dire qu'avant le projet de loi doit être régulièrement donné dans la Gazette officielle de la province, que le projet de loi lui-même, avant d'être sanctionné par le représentant du Souverain, aura été examiné à l'Assemblée législative, puis au Conseil législatif, en première, deuxième et troisième lectures, sans compter l'étude, article par article, à la Commission de législation privée de l'une et de l'autre Chambre.

Procédure longue et compliquée, qui comporte une publicité considérable et la possibilité d'oppositions nombreuses; procédure qui, pour aboutir, a besoin de rallier la majorité dans l'une et l'autre Chambre; procédure qui réduit au minimum, comme il convient, les changements de noms.

En France, pour être d'un autre ordre, la procédure n'est pas moins compliquée; elle ne tend pas moins à écarter les fantaisies onomastiques et verbales. Qu'on en lise le détail au *Rez de Chaussée* de ce jour, sous la signature d'un jeune notaire, M. Marcel Faribault; on y verra que la loi française prévoit un luxe d'enquêtes et de publicité et que, toutes ces précautions prises, le décret publié au *Bulletin des Lois* n'a d'effet légal qu'après un délai d'un an, pendant lequel toute personne compétente peut encore y faire opposition.

Rien ne marque mieux l'extrême intérêt que le législateur, en France, comme chez nous, attache à l'immutabilité du nom, à la stabilité de l'état civil; rien ne souligne davantage l'absurdité du procédé par lequel un certain nombre de gens entendent présentement, chez nous, au moyen d'une simple déclaration notariale, changer de nom aussi souvent qu'il leur plaît.

Rien ne démontre mieux non plus la nécessité d'édicter un texte de loi clair, précis, et qui, une fois pour toutes, mette fin à de dangereuses fantaisies, — contre lesquelles le Barreau lui-même est déjà contraint de se mettre en défense.

L'opposition

De nouvelles démarches se font, paraît-il, pour obtenir une révision de la loi qui interdit aux enfants la fréquentation du cinéma. On demanderait que des représentations de caractère particulièrement éducatif soient réservées aux enfants, et qu'ils les puissent fréquenter.

Cette proposition suscite les mêmes objections que l'an dernier. On allègue qu'il n'y a pas lieu, d'une façon générale, de favoriser la fréquentation du cinéma par les enfants et que, pour ce qui est des films éducatifs, c'est sous la direction des écoles qu'ils devraient être donnés.

On demande un piano

Nos lecteurs ont sans doute gardé le souvenir d'une intrépidité québécoise qui, pour les missions de l'Ouest canadien, réclama — et obtint — des cloches, et je ne sais quoi encore.

Notre intrépidité et courageuse quéteuse revient à la charge. Elle nous prie de dire qu'il lui faudrait un piano. On n'exige point, cela va de soi, qu'il sorte tout flamboyant de la fabrique. Un piano usagé, mais capable encore de rendre des services, fera tout à fait l'affaire. Par un simple coup de téléphone au Secrétaire de la Saint-Jean-Baptiste 1182, boulevard Saint-Laurent (téléphone PLateau 1131), on pourra se mettre en relations avec notre quéteuse, qui tient beaucoup à la publicité. On enverra chercher ce piano à domicile.

Tout, on le voit, est d'ores et déjà prévu. Il ne reste plus qu'à trouver le donateur... ou la donatrice.

O. H.

Avis à ceux qui voyagent

Tous billets, Bureau et partout, émis au tarif des compagnies — Hôtels, assurances: bagages et accidents, chèques de voyages, passeports, etc. — Service complet — Le DEVOIR-VOYAGES, 430 Notre-Dame Est. Téléphones HARbour 1241*

QUEBEC, 7 (D. N. C.) —

L'étude du bill de Montréal se continue, ce matin, au comité des bills privés. On discute de nouveau la clause relative aux colporteurs. On adopte un amendement qui décrète que les colporteurs de fruits ne paieront pas plus de \$100 de taxe, du moment que le colporteur en question n'aura pas plus de trois voitures. Pour toute voiture supplémentaire, il devra payer la taxe de \$100 par voiture.

AUTRES TAXES

On adopte la clause pour taxer à \$2 par jour les magasins de fortune sur les lots vacants mais on excepte les cultivateurs, les vendeurs d'autos usagés et ceux dont le commerce est déjà taxé.

On rejette la clause pour taxer les débits de bonbons, cigares, etc.

On adopte la clause qui impose une taxe de \$50 par année sur toute personne qui fait de la fumigation.

QUERELLE ENTRE MM. VAUTRIN ET GABIAS

On discute la clause kkk pour taxe de \$50 sur tout vendeur de volailles. Aussitôt éclate une querelle entre M. Irénée Vautrin, député de Saint-Jacques, et M. Maurice Gabias, député de Saint-Henri et président du comité exécutif de la cité de Montréal.

M. Vautrin demande un renseignement à M. Saint-Pierre, avocat de la ville. M. Gabias lui donne quelques explications.

M. Vautrin: Je demande que la clause soit suspendue pour que je puisse contrôler ce renseignement.

M. Gabias: Comment donc! Nous ne sommes pas des menteurs ici!

Je suis représentant autant que le député de Saint-Jacques.

M. Vautrin: M. Gabias ne peut pas me faire une pareille remarque. Quand je pose une question, j'ai droit d'avoir une réponse.

C'est à M. Saint-Pierre que j'ai posé une question et il m'a promis de répondre demain. Ce n'est pas seulement les députés de l'opposition qui ont droit de poser des questions, vous n'avez rien que des sourires pour eux.

Ce n'est qu'aux députés de Montréal qui ont une responsabilité à remplir ici que M. Gabias répond de cette façon-là.

Si je ne puis avoir ces renseignements ici, je les demanderai en Chambre. J'ai droit d'avoir ces renseignements.

ON DEVRAIT ACCEPTER MA PAROLE

M. Gabias: Lorsque le député de Saint-Jacques a posé une question, je lui ai répondu poliment et M. Vautrin me répond: «Je ne vous crois pas; je veux contrôler ça». Je n'ai pas de leçon à recevoir du député de Saint-Jacques. Lorsque, comme député, je donne ma parole on devrait l'accepter. Mon comté est aussi beau que celui du député de Saint-Jacques et comme député, j'ai droit aux mêmes privilèges que le député de Saint-Jacques.

M. Jos. Cohen rappelle les députés à l'ordre et l'incident finit là.

La clause est suspendue momentanément pour étude d'une clause pour déterminer certaines lignes de construction du chemin Saint-Laurent.

LE PLAN D'ENSEMBLE

On passe à l'étude de l'amendement Francoeur sur le plan d'ensemble.

M. Alfred Legault prétend que ça entraînerait beaucoup de dépenses.

M. J.-A. Francoeur riposte que le plan d'ensemble va sauver de

l'argent à la ville. Si on l'avait fait plus tôt, la ville aurait épargné cinquante millions.

Et puisqu'on dépense six millions de l'argent municipal rien que pour le chômage, pourquoi n'en profiterait-on pas pour organiser Montréal sur une base de développement logique.

L'ANNEXION DE WESTMOUNT ET D'OUTREMONT

M. Francoeur favorise l'annexion. On a forcé Montréal à annexer plusieurs municipalités en faillite. Pourquoi Montréal ne s'annexerait-il pas, par juste compensation, des municipalités comme Westmount et Outremont dont les résidents gagnent leur vie, leur argent à Montréal?

M. Legault est favorable à l'annexion de Westmount et d'Outremont mais pas des autres municipalités en faillite.

M. Gabias dit que Montréal a de grands problèmes, ainsi les projets du tramway souterrain, etc. Il admet la nécessité d'un plan d'ensemble pour aqueduc, égouts, etc.

La Commission métropolitaine a déjà corrigé les défauts. Il n'y a aucune objection à la motion Francoeur tant qu'elle n'est qu'une autorisation à agir. Quant aux annexions, il faut considérer que si des municipalités sont annexées il faudra leur donner les mêmes services qu'à Montréal même, donc tripler l'éclairage, le nombre des officiers de police, etc.

M. Francoeur répond que Montréal s'est développé à la diable et si des municipalités comme Westmount et Outremont ont obtenu du succès, c'est parce qu'elles ont été développées sur un plan logique.

Le système d'administration actuel de Montréal est devenu inefficace, ainsi qu'on le constate tous les jours.

Pour sortir du bourbier actuel il faut un plan d'ensemble de Montréal afin que l'on sache où l'on va.

LE CAS DE MAISONNEUVE

M. Arcand proteste contre l'assertion que Maisonneuve est un fardeau pour Montréal. Il prétend que Maisonneuve ne s'est pas mise dans le pétrin par maladministration, mais par l'abus des privilèges qui avaient été accordés à Maisonneuve.

M. Gabias signale que si, à Westmount et à Outremont, les

(Suite à la page 3)

Carnet d'un grincheux

M. Chapius souhaitait amicalement à M. Taschereau, hier, d'avoir de la patience avec ses adversaires. S'il n'avait pas eu ceux-ci, aurait-il donné toute sa mesure?

C'est du jour où M. Gouin se heurta à des hommes de sa taille qu'il sortit de l'ombre.

«Je pense, donc je suis», disait un philosophe. A ce compte-là, combien de gens qui n'existent pas!

Pour des savants, les monstres marins de la Manche sont des hyperodons. Après cela, le public en sait bien plus long...

M. Power veut connaître les salaires de nos grands banquiers. Ne se doute-t-il pas que M. Bennett n'est pas M. Roosevelt?

Parce qu'il y a eu, l'un de ces matins, 10 pouces d'eau rue Craig, un quotidien a affiché en une large manchette que «Montréal est submergé». César de Marseille est à Montréal depuis des semaines. Cela se voit.

Si la Banque du Canada prend leur or aux banques, M. Webster va s'inquiéter, car elle pourrait bien lui prendre son charbon. N'a-t-il pas richement démontré que, pour lui, le charbon, c'est un filon d'or?

PAMPHILE

Le bill Cahan

(Suite de la première page)

ment ira enfin à la traduction, puis à la révision.

Et le voyage de retour au ministère se fera avec les mêmes cérémonies, et le document traduit attendra que l'on veuille bien l'envoyer à l'imprimerie.

M. Parent a compté que l'expédition d'un document à la traduction nécessitera au moins vingt formalités. L'administration compte 47 départements. Que chaque département ait vingt documents à faire traduire par jour et l'on voit ce que cela représente de chicaneries administratives: 20 x 47 x 7, soit un total quotidien de plus de 5,000 formalités, sans parler des formalités du voyage de retour, de la traduction au ministère.

M. Paul Mercier, homme sérieux, risque pour une fois un mot amusant: Le marathon de la traduction!

M. Parent termine en disant que la centralisation de la traduction, centralisation qui comprendrait les traducteurs des Communes et du Sénat, serait une atteinte portée aux prérogatives du Parlement.

M. Hackett et M. Ferland

Le premier est conservateur, l'autre, libéral.

M. Hackett dit qu'il n'est ni pour ni contre le bill. Il tient cependant à ce que les documents publiés soient bien traduits. Il reconnaît que le travail des traducteurs n'est pas facile, particulièrement celui des traducteurs des débats parlementaires. A son avis, les traducteurs parlementaires devraient pouvoir, comme le passé, profiter de toutes les vacances parlementaires.

Comme son collègue le Dr Deslauriers, M. Ferland, député de Joliette, considère que le bill de M. Cahan est un signe avant-coureur de élections générales: les ministériels, dit-il, se font des munitions. Mais le bill est tellement vague qu'il n'autorise personne à affirmer que cette mesure augmente les droits du français comme langue officielle. Aux termes mêmes du bill, le français n'obtient pas plus d'avantages que le chinois ou le japonais. Le bill ne fait mention que de traduction et non pas des droits du français. Il n'est même pas indiqué que l'un des buts du bill soit d'augmenter le nombre des documents traduits chaque année.

M. Onésime Gagnon

Le député conservateur de Dorchester, qui l'on considère toujours comme un futur ministre, dès qu'il se fera des changements dans le cabinet, considère que les discours des oppositionnistes, dans ce débat, indiquent une étroitesse d'esprit inconcevable. Ceux qui affirment que le premier ministre, M. Bennett, est un ennemi du français se rendent coupables, dit-il, d'un mensonge infâme.

Le bill a pour but d'améliorer la traduction et de rendre possible la publication simultanée des documents en langue française et en langue anglaise. Aucun doute ne peut subsister à ce sujet après les discours de M. Dupré.

En 1902, on se plaignait de l'insuffisance des publications françaises. Un débat parlementaire se fit sur cette question en 1906. En 1910, le gouvernement de sir Wil-

frid décidait de faire faire une enquête sur la traduction par M. Achille Fréchette, alors chef de la traduction aux Communes. M. Fréchette visita la Suisse et la Belgique, pays où plusieurs langues sont officielles. Et il fit un rapport au gouvernement. Par la suite la publication des débats en français s'est améliorée. Mais c'est à peu près la seule amélioration notable que l'on ait pu remarquer depuis quarante ans. Les rapports ministériels ne sont encore publiés en français que plusieurs mois après les rapports en anglais.

Le gouvernement actuel veut améliorer cette situation et toute la députation de langue française devrait lui accorder son appui.

Plusieurs journaux ont fait campagne contre le bill. C'est qu'il se rendait pas compte de ce que signifiait cette mesure et ils sont partis en campagne un peu trop hâtivement. Ces journaux avaient dû être induits en erreur par les traducteurs.

Ceux-ci devraient être également rassurés. Il n'est question de congédier personne. Au contraire, pour améliorer le service de la traduction, il faudra sans doute engager un plus grand nombre de traducteurs. L'économie proviendra du fait que le travail étant surveillé sera mieux fait, ce qui évitera des frais de correction typographique.

Pour rassurer les traducteurs, M. Gagnon suggère qu'on comite l'on ajoute au bill une clause portant que les salaires des traducteurs ne seront pas réduits et que les traducteurs parlementaires qui doivent souvent travailler le soir pendant la session recevront considération particulière à propos des vacances.

C'est un ancien président des Communes, M. Charles Marcell, député libéral de Bonaventure, qui succède à M. Gagnon. Il ne dit cependant que quelques mots. Il votera pour le renvoi du bill à six mois parce que cette mesure ne lui paraît pas acceptable sous sa forme actuelle. Si le bill revient convenablement modifié, M. Marcell est disposé à l'appuyer.

M. Alfred Duranleau

Le ministre de la marine, M. Duranleau, parle ensuite. Il rappelle que plusieurs libéraux ont invoqué les témoignages des journaux de langue française pour motiver leur opposition au bill Cahan. M. Duranleau ne doute pas de la bonne foi de cette campagne de presse, mais il se demande qu'il a inspiré.

Comment se fait-il qu'un journal français d'Ottawa, en poussant violemment sa campagne contre le bill avant même que le bill ne fut présenté en Chambre, ait oublié le passé du secrétaire d'Etat? Celui-ci n'a jamais manqué une occasion de manifester sa sympathie pour ses compatriotes de langue française.

Bien des arguments ont été invoqués contre le bill. On a dit qu'il portait atteinte aux privilèges de la Chambre, à propos de la traduction des débats. Mais les députés ne doivent-ils pas penser à leurs devoirs plutôt qu'à leurs privilèges? Si la loi est bonne et bienfaissante en soi, ce qu'on démontre M. Cahan et M. Bourassa, elle ne saurait devenir mauvaise parce qu'elle fait une légère incursion dans le champ nullement inviolable des privilèges de cette Chambre, au profit d'une meilleure administration et, par suite, au bénéfice du pays que nous avons juré de servir.

Autre reproche: le bill "abaîssera la valeur et nuira à l'efficacité de la traduction". Le ministre admet que ce reproche est plus sérieux parce qu'il met en question le mérite même du projet de loi. Mais, demandant de lui, peut-on prétendre que le régime actuel est parfait, qu'il n'y a pas lieu de le modifier profondément s'il le faut, afin de le rendre pleinement efficace? C'est précisément, affirme M. Duranleau, le premier objet du bill.

Les traducteurs n'auront pas à se plaindre du nouveau régime. Il n'est pas question de renvoi non plus que de réduction de salaire. Ce n'est pas non plus un camp de concentration que le gouvernement veut établir pour les traducteurs, mais une centralisation, raisonnée et, dans la pratique, assez mitigée, des services de traduction.

Le bill ne comporte aucun danger pour la langue française. Au contraire, il s'agit d'un "texte clair, catégorique, décisif, qui crée pour la langue française, dans tous les services de l'administration, non pas une situation nouvelle mais une situation nettement améliorée et clairement définie, au lieu du rôle de parent pauvre que de fréquents retards lui ont attribué trop souvent dans le passé."

M. Arthur Cardin

Ce bill de la traduction, dit-il, n'intéresse pas que les députés de langue française, car la traduction peut aussi bien se faire du français à l'anglais que de l'anglais au français.

Cette mesure, il faut l'examiner pour ce qu'elle vaut sans tenir compte de la personnalité de son parrain. M. Cardin fait en passant l'éloge de M. Cahan, comme citoyen et comme homme public. Mais la personnalité du parrain ne change rien à la valeur du bill.

M. Cahan lui-même n'a pas prétendu, en soumettant son projet de loi, qu'il constituait une sauvegarde de plus pour les droits du français. Il a simplement dit que son projet de loi visait à l'économie ainsi qu'à l'amélioration du service de la traduction.

Pourquoi vouloir dresser une au-

rôle autour du secrétaire d'Etat, autour du gouvernement, en disant que ce bill garantirait davantage les droits de la langue française? En fait, le bill n'ajoute rien aux droits du français, pas un iota. Que le bill soit retiré, et les droits du français resteront intacts. N'est-il d'ailleurs pas préférable d'avoir des manifestations du français dans tous les ministères fédéraux?

L'économie: la traduction et l'impression coûtent trop cher parce que la traduction n'est pas prête à temps. La chose n'est pas démontrée. Le ressort même de la discussion qui vient d'avoir lieu que l'adoption du bill se traduirait par une augmentation des dépenses de traduction. Les partisans du bill prétendent en effet qu'un plus grand nombre de documents anglais seraient, sous le nouveau régime, traduits en français. Ce serait tant mieux qu'il en soit ainsi, mais si tel est le but du bill Cahan, il ne s'agit plus d'économie.

Mais l'expérience a démontré que la centralisation, dans tous les domaines, n'a jamais été la cause d'économies. Il résulte généralement de la centralisation une administration moins bonne.

La traduction serait-elle meilleure sous le régime de M. Cahan? C'est douteux, d'autant plus que l'on ne sait pas ce que sera ce fameux régime.

Veut-on justifier la centralisation de la traduction par le fait que quelques traducteurs ne seraient pas compétents? Mais l'on pourrait alors faire la même chose pour tous les fonctionnaires. Que l'on promette un peu la lumière d'une enquête dans tous les ministères et l'on se rendra compte qu'il y a partout des fonctionnaires qui ne sont pas à la hauteur.

Il semble que ça soit la traduction faite à la Chambre des Communes qui ait déterminé ce mouvement de réforme. S'il faut modifier le régime des traducteurs de la Chambre des Communes, la chose est possible sans tout bouleverser ailleurs, sans déranger les traducteurs des divers ministères.

La centralisation de la traduction aura pour effet, du point de vue des traducteurs, de fermer la voie à tout avancement à un groupe intéressant de fonctionnaires. Sortis de leurs ministères respectifs, les traducteurs seront comme perdus. L'avancement dans le bureau de traduction projeté, cela va de soi, ne pourra être que très limité. Dans un ministère, un traducteur intelligent peut aspirer tous les postes, à toutes les fonctions même les plus hautes.

On parle encore d'efficacité, de rendement. Mais c'est bien simple, c'est aussi simple à propos de la traduction qu'à propos de n'importe quel autre service public. Si des traducteurs ne sont pas compétents ou ne donnent pas satisfaction, qu'on les congédie. Est-ce qu'on réforme toute une administration chaque fois que l'on découvre qu'un fonctionnaire ou que quelques fonctionnaires ont manqué à leurs devoirs?

Le secrétaire d'Etat prétend qu'il n'a pu trouver personne, dans les services de traduction, pour traduire les discours du trône. C'est qu'il n'a pas cherché longtemps. Les traducteurs du Hansard sont tout à fait désignés pour traduire les discours du trône.

Le bill de la traduction ne se fonde sur rien de sérieux. En fait, ce bill n'est pas un bill. C'est la simple déclaration par le gouvernement qu'il y aura à l'avenir un bureau de traduction et que les ministères devront collaborer avec ce bureau.

Cette machine, ce bureau, fonctionnera en vertu de règlements qui seront établis plus tard par le ministre qui sera désigné pour diriger ses destinées. Ça n'est pas un bill qui dit: il y aura telle et telle chose. Il s'agit d'établir un bureau dont l'organisation dépendra de règlements à établir plus tard. Ce que l'on demande actuellement à la Chambre c'est de voter un bill qui permette au gouvernement d'établir un bureau de traduction à sa discrétion. Le bill ne contient pas autre chose.

L'opposition ne peut accepter une telle mesure, sans qu'on offre en même temps des motifs sérieux et qui la justifient. Pourquoi, avant la présentation du bill, le gouvernement n'a-t-il pas entrepris une enquête et pourquoi n'a-t-il pas devant le Parlement avec les conclusions d'une enquête de ce genre établissant les faits qui sont énumérés dans les notes explicatives du bill? Il y a des rapports mais ces rapports sont confidentiels. Pourquoi cacher la vérité? Pourquoi le secrétaire d'Etat cache-t-il les informations qui lui ont été fournies? S'il y a des gens qui doivent être dénoncés, s'il y a des employés infidèles, le Parlement et le pays ont le droit de le connaître. L'opposition ne craint pas, quand bien même on trouverait parmi ces employés quelques-uns de ceux qui sont devenus fonctionnaires pendant que le parti libéral était au pouvoir, les révélations que l'on pourrait faire.

Que le gouvernement entreprenne une enquête sérieuse et qu'il démontre que son projet de loi est justifié. L'opposition sera alors en mesure de se prononcer. Mais l'opposition n'est pas prête à voter une autorisation comme celle qui lui est demandée, un véritable blanc-seing à propos de la traduction.

Docteurs, Consultez !!! Les Grands Constructeurs de France Compagnie Générale de Radiologie Rayons X Toute électricité médicale

—Gallois & Cie— Ultra-Violet — Quarts — Infra-Rouge Lampes spécialisées pour salles d'opérations

—Etablissements G. Boullitte— Instruments de Diagnostic

—Collin & Cie— Instrumentation chirurgicale par excellence.

Service d'ingénieur électro-radiologiste Conditions faciles Prix, catalogues sur demande.

PAUL CARDINAUX, D. Sc. "PERCUTION FRANÇAISE" 428 Cherrier MONTREAL HA. 2307

Un nouveau tirage

La lettre de S. Ex. Mgr Gauthier

Le numéro du "Document" qui contient le texte intégral de la lettre de S. Ex. Mgr Gauthier sur la doctrine sociale de l'Eglise et les enseignements subversifs du temps présent s'est enlevé avec une telle rapidité qu'il a fallu ordonner un nouveau tirage.

Ce tirage sera prêt cet après-midi même. La brochure se vend comme l'on sait 10 sous l'exemplaire, \$1 la douzaine franco; au cent \$7, par cinq cents \$30, au mille \$50, port en plus dans tous ces derniers cas.

Le numéro du "Document" qui contient la conférence de S. Em. le cardinal Villeneuve et l'allocation de S. Ex. Mgr Gauthier sur l'Université, école de haut savoir et source de directives sociales, se vend aux mêmes prix. On peut commander ensemble ces deux brochures et profiter par conséquent des réductions globales, tout comme si l'on ne commandait qu'un texte à la fois.

Adressez les commandes au Service de Librairie du "Devoir", 430, rue Notre-Dame est, Montréal, (tél. HA. 1241.)

Pourquoi le secrétaire d'Etat ne suspend-il pas l'étude du bill pour permettre d'abord une enquête, par une commission de la Chambre des Communes par exemple, commission qui comprendrait des représentants de tous les groupes.

On répondra que cette enquête va se faire par la commission qui étudiera le bill. Mais le bill ne contient rien. Après l'enquête sur le bill, il faudra présenter un nouveau bill. Pourquoi mettre la charrette avant les bœufs? Ce qu'il faut avant d'adopter une loi, c'est de se renseigner. Ce qu'il faut, c'est la lumière. Ce qu'il faut, c'est d'amener devant le public les renseignements que ni le secrétaire d'Etat ni le gouvernement n'ont voulu donner à la suite des enquêtes privées et discrètes qu'ils ont tenues. Que l'on nomme une commission d'enquête et que la lumière soit faite à propos de la traduction. Et après cela, il sera possible, en connaissance de cause, d'examiner un projet de loi convenable, et non pas un projet de loi qui autorise le gouvernement à établir les règlements qu'il veut.

M. Cardin termine par ces mots: "Un jour peut venir où la traduction de l'anglais en français sera plus importante qu'elle ne l'est aujourd'hui. Si les députés de langue française parlaient plus souvent français à la Chambre, il en serait ainsi. Les traductions des documents du français à l'anglais seraient alors d'une importance capitale."

Les services de traduction n'intéressent pas que la seule province de Québec mais ils sont d'un intérêt primordial pour les citoyens de langue anglaise. Après le discours de M. Cardin, le vote se prend sur l'amendement Chevrier.

MM. Veniot et Vincent Dupuis ont parlé ensuite sur la motion principale. M. Cahan avait commencé son discours à l'ajournement de onze heures.

Emile BENOIST

Nos oeuvres de charité

La somme à recueillir est pratiquement le double de celle de l'année dernière — Il faut un plus grand nombre d'auxiliaires — Appel aux travailleurs bénévoles

L'objection de la Fédération des Oeuvres de charité canadiennes-françaises est, cette année, de \$349,000. La réussite de la campagne, qui débutera le 14 avril, dépendra en grande partie du nombre des auxiliaires qu'elle aura groupés. Le concours de toutes les bonnes volontés permettra seul d'obtenir, du 14 au 23 avril, une somme de cette importance.

L'expérience acquise l'an passé montre que l'engagement des travailleurs bénévoles doit commencer plus tôt cette année.

L'enthousiasme de la première réunion, qui a eu lieu la semaine dernière, est d'heureux augure. Il ne doit pas faire perdre de vue toutefois que la somme à recueillir est pratiquement le double de celle qu'on avait obtenue l'an dernier. Il faut donc que la liste des auxiliaires s'augmente proportionnellement.

On fait remarquer, aux quartiers généraux de la Fédération, que le travail préparatoire le plus minutieux ne servirait de rien si, au cours de la campagne proprement dite, on disposait d'un nombre insuffisant d'auxiliaires à qui distribuer les fiches de souscription.

Les directeurs de la Fédération font appel à toutes les personnes qui seraient disposées à contribuer au succès de la campagne d'avril. Tous ceux qui désirent aider de leur concours actif une oeuvre dont la réussite s'impose plus que jamais sont priés de communiquer avec les quartiers généraux de la Fédération, à l'édifice Métropole, 4 rue Notre-Dame est. Téléphone: Marquette 4131.

Les cours de Dom Bellot

Afin de faciliter le travail de ceux qui désirent conserver les comptes rendus des cours de Dom Bellot sur l'architecture religieuse moderne, nous donnons, ci-dessous, le tableau des conférences du distingué architecte, avec les dates de publication dans le Devoir:

1er cours: — "Le renouveau dans l'art et le goût" (Les dix points du programme de l'Arche), 20 p. page 2.

2e cours: — "Les conditions d'un vrai style" (Innové selon l'esprit de la tradition), 22 p. page 2.

3e cours: — "Les conditions intemporelles du beau" (L'ordre et la raison), 24 p. page 7.

4e cours: — "L'idéal et l'ascèse de l'art chrétien" (Sens sublime de l'art en regard de la foi), 27 p. page 2.

5e cours: — "Oeuvre d'art et technique" (Primauté de la forme sur la lumière et la couleur), 1er mars, page 2.

Cours spécial: — (Prononcé au Grand Séminaire: "Art chrétien et artisan chrétien" (Relation de l'oeuvre à l'artisan), 3 mars, page 7.

6e cours: — "Oeuvre d'art et technique" (Les proportions), 7 mars, page 6.

7e cours: — (Genèse des formes) et 8e cours: (La couleur) — Journal de demain, 8 mars.

Le C. N. et le C. P.

Réponse de M. Manion à M. Lapointe au sujet de la fusion des services à partir de samedi prochain

Ottawa, 7 — En réponse à une nouvelle interpellation de M. Lapointe à propos des services de chemins de fer entre Ottawa et Montréal, Montréal et Québec, Ottawa et Toronto, le ministre des Chemins de fer, le Dr Manion, a déclaré, hier, aux Communes, qu'il fera bientôt une déclaration.

En vertu d'une entente qui sera en vigueur samedi prochain entre le Pacifique Canadien et le Canadien National, dit M. Lapointe, il semble que tout le service ferroviaire est abandonné au Pacifique. Presque tous les convois du Canadien National disparaissent.

Le Dr Manion dit qu'il ne connaît pas les termes de l'accord, si ce n'est que les recettes sont mises en commun.

M. Lapointe lui répond que ce qui l'intéresse d'abord c'est le sort des employés. Est-ce que des employés du Canadien National seront en service dans les convois du Pacifique?

Le ministre répond que les deux compagnies doivent s'entendre pour protéger mutuellement leurs employés. Il demandera cependant des informations à ce sujet et il les transmettra à la Chambre.

Après le Dr Manion, la suppression de convois entre Ottawa et Montréal et Ottawa et Toronto permettra une économie d'environ un million de dollars par année.

Le soin des malades

Un livre très pratique concernant le soin des malades a été publié par une religieuse de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Il s'adresse non seulement aux gardes-malades faisant du service dans les hôpitaux, mais aussi aux familles, dans lesquelles on est un jour ou l'autre obligé de donner soi-même aux malades des soins prescrits par les médecins.

"Principes élémentaires concernant le soin des malades — Cours de technique", tel est le titre de ce nouveau volume, lequel comprend une foule de bons conseils sur les traitements de tous genres et leur application, avec une quantité de photographies à l'appui. C'est un livre indispensable tant aux hospitalières qu'aux personnes auxquelles le soin d'un malade est confié dans une famille privée.

En vente à la Librairie du Devoir: \$1.25 au comptant, \$1.35 franco.

SERVICE DE LIBRAIRIE DU DEVOIR

ANNONCES MUNICIPALES

AVIS DEMANDE à été faite à la CITE DE MONTREAL, par M. J. B. Angerion, No 2385 Jolicoeur, pour permission d'établir une cour à bois, sur le lot No 284, quartier Papineau, No (arrière) 1122 Panet.

Toute opposition à cette demande doit être communiquée dans les quinze jours, à J.-ETIENNE GAUTHIER, Greffier de la Cité.

AVIS DEMANDE à été faite à la CITE DE MONTREAL, par M. J. B. Angerion, No 2385 Jolicoeur, pour permission d'établir une cour à bois, sur le lot No 284, quartier Papineau, No (arrière) 1122 Panet.

Toute opposition à cette demande doit être communiquée dans les quinze jours, à J.-ETIENNE GAUTHIER, Greffier de la Cité.

AVIS DEMANDE à été faite à la CITE DE MONTREAL, par M. J. B. Angerion, No 2385 Jolicoeur, pour permission d'établir une cour à bois, sur le lot No 284, quartier Papineau, No (arrière) 1122 Panet.

Toute opposition à cette demande doit être communiquée dans les quinze jours, à J.-ETIENNE GAUTHIER, Greffier de la Cité.

AVIS DEMANDE à été faite à la CITE DE MONTREAL, par M. J. B. Angerion, No 2385 Jolicoeur, pour permission d'établir une cour à bois, sur le lot No 284, quartier Papineau, No (arrière) 1122 Panet.

Toute opposition à cette demande doit être communiquée dans les quinze jours, à J.-ETIENNE GAUTHIER, Greffier de la Cité.

AVIS DEMANDE à été faite à la CITE DE MONTREAL, par M. J. B. Angerion, No 2385 Jolicoeur, pour permission d'établir une cour à bois, sur le lot No 284, quartier Papineau, No (arrière) 1122 Panet.

Toute opposition à cette demande doit être communiquée dans les quinze jours, à J.-ETIENNE GAUTHIER, Greffier de la Cité.

AVIS DEMANDE à été faite à la CITE DE MONTREAL, par M. J. B. Angerion, No 2385 Jolicoeur, pour permission d'établir une cour à bois, sur le lot No 284, quartier Papineau, No (arrière) 1122 Panet.

Toute opposition à cette demande doit être communiquée dans les quinze jours, à J.-ETIENNE GAUTHIER, Greffier de la Cité.

CIGARETTES DUCHESSE

Conservez les "mains de bridge"

Cartes Professionnelles et Cartes d'Affaires

ARPENTEURS & INGENIEURS

BREVETS D'INVENTION

E. Labrecque, I.C. M. Calloux, I.C. G.-J. Papineau, I.C. et arpenteur.

Les Ingénieurs Associés

INGENIEURS-CONSEILS

Béton armé — Arpentage — Expertise

Dépôtaires des grilles Riels et Irwin.

EDIFICE THEMIS, MONTREAL.

10, St-Jacques ouest. HA. 0482

ASSURANCES

Paul-E. Gravel

ASSUREUR-CONSEIL

Tous les genres. Tous les risques.

Analyses des polices gratuitement.

Tél. PL. 6039 - 276 O., St-Jacques.

HORACE LABRECQUE INC.

COURTIERS EN ASSURANCES

Nous invitons les Communautés Religieuses à se prévaloir de nos services particuliers.

441 St-François-Xavier. Montréal

Tél.: MARquette 2383-2384

AVOCATS

BERTRAND, GUERIN, GOUDEAU & GARNEAU

AVOCATS ET PROCUREURS

Imm. Ins. Exch. 276 ouest, rue St-Jacques

Ernest Bertrand, C.R.

Substitut Senior du Procureur Général

C. E. Guérin, C.R. M. Goudreau, C.R.

Antonio Garneau H.-N. Garneau

Marcel Pigeon.

Jacques Cartier, L.L.L., C.R. Tél. LA. 7209

Jean-Victor Cartier, L.L.L.

L.-J. Barcelo, L.L.L.

J.-Eugène Rivard, L.L.L.

CARTIER, BARCELO & RIVARD

AVOCATS

Chambre 920, "Tramways Bldg"

159 ouest, rue Craig. Montréal

Maur. DUPRE, L.L.L., C.R. M.P.

Soliciteur Général

AVOCAT ET PROCUREUR

Dupré, Gagnon, de Billy & Melchen

Immeuble Morin

111 COTE DE LA MONTAGNE

Téléphone: 2-4778 et 2-4779

QUÉBEC

Anastole Vanier, C.R. Guy Vanier, C.R.

Vanier & Vanier

AVOCATS

57 ouest, rue Saint-Jacques

Tél. HARbour 2841

Avez-vous besoin de bons livres?

Adressez-vous au Service de

librairie du "Devoir", 430 rue

Notre-Dame est, Montréal. (Té-

lphone: HARbour 1241.)

ANNONCES MUNICIPALES

AVIS DEMANDE à été faite à la CITE DE MONTREAL, par M. J. B. Angerion, No 2385 Jolicoeur, pour permission d'établir une cour à bois, sur le lot No 284, quartier Papineau, No (arrière) 1122 Panet.

Toute opposition à cette demande doit être communiquée dans les quinze jours, à J.-ETIENNE GAUTHIER, Greffier de la Cité.

AVIS DEMANDE à été faite à la CITE DE MONTREAL, par M. J. B. Angerion, No 2385 Jolicoeur, pour permission d'établir une cour à bois, sur le lot No 284, quartier Papineau, No (arrière) 1122 Panet.

Toute opposition à cette demande doit être communiquée dans les quinze jours, à J.-ETIENNE GAUTHIER, Greffier de la Cité.

AVIS DEMANDE à été faite à la CITE DE MONTREAL, par M. J. B. Angerion, No 2385 Jolicoeur, pour permission d'établir une cour à bois, sur le lot No 284, quartier Papineau, No (arrière) 1122 Panet.

Toute opposition à cette demande doit être communiquée dans les quinze jours, à J.-ETIENNE GAUTHIER, Greffier de la Cité.

AVIS DEMANDE à été faite à la CITE DE MONTREAL, par M. J. B. Angerion, No 2385 Jolicoeur, pour permission d'établir une cour à bois, sur le lot No 284, quartier Papineau, No (arrière) 1122 Panet.

Toute opposition à cette demande doit être communiquée dans les quinze jours, à J.-ETIENNE GAUTHIER, Greffier de la Cité.

Confiez vos enregistrements de

Marques de Commerce

au Bureau technique Fournier

934, rue Ste-Catherine Est, Montréal.

— PERSPECTIF GRATUIT —

COMPTABLES

P.-A. Gagnon

Comptable Agréé

Chartered Accountant

Immeuble des Tramways

159 OUEST, RUE CRAIG

CALENDRIER

Demain: JEUDI, 8 mars 1934
Saint Jean de Dieu, C. double.
Lever du soleil, 6 h. 28.
Coucher du soleil, 5 h. 55.
Lever de la lune, 1 h. 37 a.m.
Pleine lune, le 10, à 3h. 32m. du soir.
Dernier quart, le 8, à 1h. 12m. du soir.
Nouvelle lune, le 15, à 7h. 14m. du matin.
Premier quart, le 22, à 3h. 51m. du soir.
Pleine lune, le 30, à 3h. 21m. du soir.

LE DEVOIR

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A.B.C." et de la "C.D.N.A."

— DEMAIN —

BEAU, MOINS DOUX
MAXIMUM ET MINIMUM
Aujourd'hui maximum 40.
Minimum aujourd'hui 24.
Même date l'an dernier 40.
Même date l'an dernier 16.
BAROMETRE: 10 h. a.m. 29.95, 11 h. a.m. 29.95.
MIDI: 29.95.

Mort de lord Aberdeen à 87 ans
Il fut gouverneur général du Canada de 1893 à 1898

Edimbourg, 7 (S.P.C.). — Le marquis d'Aberdeen et Témair, ancien lord-lieutenant pour l'Irlande et ancien gouverneur général du Canada, est décédé aujourd'hui, chez lui, à Tarriland. Il avait 87 ans.

Lord Aberdeen avait été nommé gouverneur général du Canada en 1893, au cours d'une tumultueuse période de l'histoire du Dominion. Le parti conservateur avait le pouvoir, mais la mort de sir John A. Macdonald, en 1891, l'avait considérablement affaibli. Au cours des cinq années qui suivirent la mort de Macdonald, ce parti devait avoir pour chef successivement sir John Abbott, sir John Thompson, sir Mackenzie Bowell et sir Charles Tupper. Après une campagne électorale où la question des écoles séparées du Manitoba occupa une importante place le 11 juillet 1896, le chef libéral Wilfrid Laurier devint premier ministre.

Son mandat ne devant expirer qu'en 1898, lord Aberdeen était

Nouveau curé à Saint-Augustin

M. l'abbé Alexandre Bélanger succède à M. l'abbé Léon Verschelden, démissionnaire

M. l'abbé Alexandre Bélanger vient d'être nommé par S. E. Mgr l'archevêque-coadjuteur de Montréal, curé de la paroisse Saint-Augustin, comté des Deux-Montagnes, en remplacement de M. l'abbé Léon Verschelden, ancien aumônier de la prison de Bordeaux et nommé depuis moins d'un an curé de Saint-Augustin. Ce dernier a donné sa démission pour cause de maladie. Il est même présentement à l'hôpital, sous les soins de son frère, le docteur Louis Verschelden.

Le nouveau curé de Saint-Augustin était aumônier depuis deux ans du pensionnat des Soeurs de Sainte-Anne à Lachine et précédemment visiteur des écoles de la Commission des écoles catholiques de Montréal, district du nord de la ville.

Aumônier à Lachine

M. l'abbé William Lacourse, vicaire à Saint-Stanislas de Montréal, succède à M. l'abbé Bélanger, comme aumônier du pensionnat de Lachine.

Le B. B. B. et le barreau

Objection constitutionnelle au bill — Plaidoyer de Me Ernest Bertrand pour le B. B. B.

Québec, 7 (D.N.C.). — Après un vif débat entre les représentants du "Better Business Bureau" et le Barreau de la province de Québec, ce matin, au comité des bills publics, le premier ministre a conseillé aux deux parties de se réunir aujourd'hui et de s'entendre pour trouver une formule de façon à ce que le "Better Business Bureau" puisse continuer d'exister et de rendre des services à la population, sans toutefois empiéter sur les droits acquis du Barreau de la province.

Me Louis Saint-Laurent, C.R., comparait devant le Barreau, avec Me Léon Plante, C.R., a déclaré, dit le bill, qu'il appelle pour considération:

Me Saint-Laurent: "Inutile de dire, M. le président, que le Barreau de la province de Québec est opposé à l'adoption de ce bill du "Better Business Bureau". Cet organisme vous demande de lui octroyer une charte provinciale alors qu'il possède déjà une charte fédérale. Il deviendrait donc un organisme hybride, régi partie par les lois fédérales et partie par les lois provinciales. Il obtiendrait le droit de dérogier à la fois au Barreau, au code de criminel, au code civil et au code de procédure civile. Le "Better Business Bureau" possède déjà une charte fédérale et je ne crois pas que constitutionnellement parlant, la législature de Québec ait le droit d'amender une charte fédérale.

"Il y a eu récemment une cause devant les tribunaux et cette cause est allée jusqu'au Conseil privé. La Législature ne peut pas amender une charte fédérale et elle ne peut pas non plus empêcher une compagnie de faire ce qu'une charte fédérale lui permet d'accomplir. Je ne veux pas prétendre que la province n'a pas le droit d'imposer des restrictions à une compagnie qui possède une charte fédérale, mais je dis qu'elle ne peut pas lui accorder une charte provinciale quand elle possède déjà une charte fédérale. Il y a là une objection constitutionnelle."

A ce moment de la discussion, le président offre un siège au bâtonnier général de la province, Me Chauvin.

Explications de Me Bertrand

M. Ernest Bertrand, substitut du procureur général à Montréal, qui représente le Better Business Bu-

reau, répond à Me Saint-Laurent: "Il est vrai que le Better Business Bureau possède une charte fédérale. Avant d'aller plus loin, permettez-moi de dire ce qu'est le Better Business Bureau. C'est une association qui compte 800 membres et est formée des représentants de toutes les maisons de commerce importantes: du Board of Trade, de la Chambre de Commerce, des banques, des membres du Stock Exchange et du Club de Montréal. L'association existe depuis huit ans et elle a pour but de combattre les fraudes dans le commerce."

"Il y a cinq ans, alors que des courtiers en mine véreux ont presque ruiné la région minière de Rouyn, des courtiers honnêtes ont demandé de créer le Better Business Bureau pour les protéger. Il y a d'ailleurs 54 associations du genre aux États-Unis, qui rendent de grands services. Le Better Business Bureau n'a pas été formé dans un but de lucra, mais tout simplement pour combattre les fraudes. Tous les gouvernements provinciaux du Canada ont utilisé les renseignements qui leur furent fournis par le B. B. B."

Un moment, le Barreau s'est élevé contre lui sous prétexte qu'il faisait de la perception.

Le B. B. B. n'a jamais perçu un sou, mais il a fait rembourser à ses clients plus de \$72,000 de marchandises volées.

M. Maurice Duplessis. — Si cela va tellement bien, pourquoi vouloir changer la constitution actuelle du B. B. B.?

M. Bertrand. — Je vous le dirai dans une minute. Permettez-moi de vous dire ce que le Better Business Bureau a fait depuis cinq ans. En 1929, il a pris 187 causes; en 1930, 242; en 1931, 141; en 1932, 155; en 1933, 115.

M. Peter Bercoff. — Depuis que nous avons des substituts du procureur général à la Cour des sessions de la Paix, le Better Business Bureau n'a plus sa raison d'être. Ce n'est pas seulement du B. B. B., si ces causes ont été faites, mais aussi aux substituts du procureur général.

M. L.-A. Taschereau. — M. Bertrand, vous avez un amendement au bill? On nous a dit que votre bill empiétait sur les droits du Barreau. Cet amendement, paraît-il, rétablit les choses.

La discussion se continue.

Pologne et Allemagne

Varsovie, 7 (S. P. A.). — La Pologne et l'Allemagne ont signé aujourd'hui un traité qui mettra fin le 15 à la guerre douanière qu'elles se font depuis huit ans et demi.

Les diplômés de la Faculté de médecine

Réunion demain soir au Cercle Universitaire

Demain soir, tous les anciens diplômés de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal sont invités à se réunir au Cercle Universitaire, à 8 h. 15, pour y voter les bases de la fondation de l'Association des diplômés de la Faculté de médecine. Cette réunion est convoquée par les docteurs Harwood, Bourgeois, Langevin et Marion qui ont pris l'initiative de la fondation de cette association.

Pharmaciens

Le 16 mars prochain, à 3 h. de l'après-midi, les anciens diplômés de l'École de pharmacie de l'Université de Montréal, sont convoqués à une réunion qui se tiendra dans l'amphithéâtre de l'École de pharmacie pour fonder une association des anciens diplômés de cette École.

La Fédération

De toutes ces associations d'anciens diplômés de Facultés et d'Écoles naîtra la Fédération des associations des anciens diplômés de l'Université de Montréal. La première réunion de la Fédération aura lieu après Pâques.

L'affaire Stavisky

ON INTERROGERA CHAUTEAUMPS ET CHIAPPE

Paris, 7 (S.P.A.). — L'une des commissions parlementaires d'enquête sur le scandale Stavisky interrogera l'ex-premier ministre Chautemps et le préfet de police Chiappe sur les mesures prises au début de l'agitation que le scandale suscita à Paris.

La police cherche aujourd'hui des bijoux que Stavisky avait engagés au crédit municipal de Bayonne et qui ont disparu d'une manière encore inexplicable.

Assemblée de M. Omer Côté

M. Omer Côté, avocat, candidat à l'échevinage dans le quartier Ville-Marie, ouvre sa campagne ce soir par une assemblée à la salle de l'Assistance publique, 458 rue Laçuchetière est.

Journée de fête ministérielle

On parle du prêt agricole, du charbon, du travail féminin et on discute les crédits du ministère des travaux publics à l'Assemblée législative

M. Taschereau reçoit des félicitations, des roses et des violettes

(Par ALEXIS GAGNON)
Québec, 7. — Comme c'était fête ministérielle, hier après-midi, à l'occasion du 67e anniversaire du premier ministre, M. Taschereau, la discussion a été orientée vers des régions sereines: hautes spéculations sur le prêt agricole à 2%, vertus intrinsèques du charbon de bois et considérations sur le problème du travail féminin. Il convenait en effet de ne pas troubler la quiétude de la fête par des éclats intempestifs et des débats acrimonieux.

Les motions

Aussi la Chambre s'est-elle reposée sur les nombreuses motions qui festonnent et enguirlandent les travaux des législateurs. Ces nobles travaux sur les questions sociales et économiques ne rimant habituellement à rien du tout. Ce sont assez souvent de pénibles exercices de rhétorique où l'on émet confusément des vérités vaguement senties. Chacun à part soi, songe à restaurer l'humanité.

Le malheur est que les "distingués collègues de cette Chambre" s'écroient dès qu'on annonce la motion rédemptrice, qui perd ainsi une grande partie de sa valeur prédictive.

Ajoutons toutefois que certaines motions sont tout à fait utiles et se traduisent par des résultats. Ainsi, hier après-midi, le premier ministre annonçait qu'il présentait un bill pour diminuer les frais d'enregistrement sur le prêt agricole, à la suite d'une motion de M. Antonio Elie, député d'Yamaska.

Ainsi donc, la Chambre après avoir adopté la motion Vautrin sur les subsides, est passée à un discours de M. Lucien Dugas, sur la motion Barré relative au prêt agricole. De là, MM. Giguère, de Dorchester, et Oscar Groulx, de Québec-Est, ont exposé les mérites du bois. Puis M. J.-A. Francoeur, de Dorion, a parlé sur la nécessité d'imposer des salaires raisonnables pour les hommes.

M. Taschereau fêté

Au début de la séance, MM. Honoré Gauthier, Maurice Duplessis et G. E. Gault ont congratulé le premier ministre. M. Duplessis avait discrètement dissimulé du poivre dans les roses.

Le premier ministre porte gaillardement ses 67 années. Il est, parmi tous les ministres, le premier rendu au bureau et le dernier parti. Après cela, l'esprit toujours clair et lucide.

Les débats sur les motions ont conduit la séance sans accroc, jusqu'au soir. Il y a eu grand festin au café du parlement, sous la présidence de M. Jacob Nicol.

On y fit force discours, à en juger par les nombreux applaudissements et la cordialité des convives.

Les Montréalais sont exploités

La Chambre a repris le débat Francoeur après souper, vers 9 heures, puis M. J.-N. Francoeur a demandé des crédits. M. Duplessis a reproché vivement au ministre de laisser exploiter les contribuables montréalais, par la *Montreal Light, Heat and Power*. Le gouvernement, dit-il, a le devoir de veiller à ce que la population ne soit pas exploitée, surtout quand les compagnies qui s'en rendent coupables utilisent nos ressources naturelles, au détriment de la population qui possède ces ressources.

Il demande au gouvernement de

Le gel des tuyaux à l'eau

Le service de l'aqueduc est inquiet

Dans la matinée, le service municipal de la canalisation ne connaissait pas encore la nature des dommages subis par la conduite d'aqueduc de 24 pouces qui s'est brisée avant-hier à l'angle des rues Craig et Bleury. On est à faire l'excavation et on croit trouver la rupture cet après-midi.

La conduite qui s'est brisée rue Sherbrooke, dans Montréal-Est, est réparée et on a rouvert l'eau, mais sous faible pression pour le cas où il y aurait une autre fissure dans les environs. Le morceau qui s'est détaché du tuyau mesurait environ sept pieds de longueur par six pouces de largeur.

On a constaté hier une diminution dans le nombre des plaintes pour le gel de tuyaux à l'eau; la ville a reçu 7,000 plaintes depuis le 1er janvier. Cette diminution est attribuée au fait que le froid est descendu plus bas que les tuyaux qui ont gelé une ou plusieurs fois; ces tuyaux sont maintenant au-dessus de la ligne dangereuse. Mais la gelée descend sous l'influence de la température plus douce, elle est sur le point d'atteindre des tuyaux qui n'ont pas encore gelé, et le service de l'aqueduc attend les événements avec quelque inquiétude.

Quant aux rues, le service de la voirie ne fait que ce qui est urgent. Le peu d'argent disponible pour le nettoyage du printemps est dépensé et le travail que l'on fait, on le paie même l'argent qui devrait servir à réparer les rues, une fois la neige partie.

Succès du concours de diction

Le concours des élèves en diction française de Mlle Idola Saint-Jean a eu lieu hier soir, au Monument National, sous le patronage de la Société Saint-Jean-Baptiste. Il y avait cinquante-deux concurrents qui tous ont été félicités par les juges du concours. Ceux-ci ont également rendu hommage au dévouement de Mlle Saint-Jean.

Voici la liste des élèves qui ont reçu des prix, à l'issue du concours: Mme Yvonne Tourangeau-David (médaillon de l'Alliance française); Mlle Carmen Pepronzo (1er accessit); Mlle Germaine Bernier (1er prix); Mlle L. Sirols (2ème prix); M. Harry Poole (3ème prix). Prix des nettes: MM. Georges-Aimé et Laurent Pouliot. Accessits: Mlle Marie-Paule Lévesque et Cécile Benoit.

Le jury se composait de MM. Jules Massé, président de la Société du Bon Parler français; Léopold Hoult, publiciste français de la C. R. R.; J. P. Filion, censeur municipal des théâtres.

Quatre morts dans un accident d'avion

Petersburg, Illinois 7 (S. P. A.). — Le verglas ayant fait tomber l'avion qui les transportait, quatre hommes ont perdu la vie près de cette ville, il y a quelques heures. L'appareil appartenait à l'*American Airways*.

Dans le Tyrol

Vienne, 7 (S. P. A.). — On observe dans le Tyrol une vive dissension entre la *Heimwehr*, groupement fasciste, et les troupes d'assaut catholiques.

faire disparaître les "holding companies", qui sont une des formes les plus usitées de la supercapitalisation. De même, il demande au gouvernement d'amender sa loi des compagnies au lieu d'attendre l'initiative des autres provinces.

Moins de ministres en Saskatchewan

Regina, 7 (S. P. C.). — Le premier ministre Anderson vient d'annoncer que le programme qu'il soumettra aux électeurs à la prochaine élection générale comprendra, entre autres mesures, la réduction du nombre des ministres, présentement de dix, à sept.

Paris, 7 (S. P. A.). — Le professeur Petit, attaché au Musée de Paris, est d'avis que le "monstre marin" trouvé près de Cherbourg la semaine dernière est un chien de mer, poisson du genre squalo.

M. l'abbé Raoul Drouin nommé chanoine titulaire

S. E. Mgr Georges Gauthier, archevêque-coadjuteur de Montréal, vient d'annoncer que M. l'abbé Raoul Drouin, assistant-procureur à l'archevêché, est nommé chanoine titulaire.

Le nouveau chanoine exerce aussi les fonctions d'assistant-économiste et d'administrateur de la "Semaine Religieuse".

Né à St-Benoît, comté des Deux-Montagnes, M. l'abbé Raoul Drouin fit ses études classiques au séminaire de Ste-Thérèse, ses études théologiques au grand séminaire de Montréal. Ordonné prêtre, il se rendit à Rome pendant deux années à Rome où il prit le titre de docteur en philosophie. De retour au Canada, il fut pendant cinq ans vicaire à la cathédrale de Montréal avant d'occuper ses triples fonctions actuelles. M. le chanoine Drouin compte à peine trente-cinq ans.

Le grand remède, dit Henry Ford, c'est le retour à la terre

FORT-MYERS, Floride, 7. (S.P.A.). — Le fabricant d'automobiles Henry Ford a déclaré qu'il estime excellent le programme présidentiel de restauration économique. Puis il a ajouté: Le grand remède, c'est le retour à la terre. L'emploi industriel demeurera toujours aléatoire, saisonnier. Que les gens commencent par assurer leur subsistance en s'établissant sur des terres. Les industries les suivront à la campagne et leur fourniront du travail supplémentaire.

Les fêtes de Gaspé

La crypte sera prête — Un comité local

Nous sommes informés d'excellente source que la crypte de la future cathédrale de Gaspé sera prête en août prochain, pour la date des fêtes du 44ème centenaire de la découverte du Canada et de la Semaine sociale. C'est dans cette crypte que se tiendront les séances générales de la Semaine.

Un comité local a été formé pour l'organisation des fêtes. En font partie: M. Maurice Brasset, député fédéral de Gaspé, les maires de la région, etc.

L'aménagement du Saint-Laurent

Ratification certaine par le Sénat américain

New-York, 7 (S.P.A.). — Le sénateur Key Pittman, écrit le correspondant du *Times* à Washington, a constaté que la propagande faite pour l'aménagement du Saint-Laurent a remporté un succès tel que le Sénat ratifiera sûrement le traité conclu avec le Canada pour l'exécution du grand projet. Le scrutin sénatorial sur la ratification doit avoir lieu mercredi prochain. Les États qu'arrosent le Mississippi et ses tributaires ont constaté, affirme le sénateur Pittman, que les ingénieurs militaires ont préparé des plans pour assurer une navigation fluviale suffisante dans cette partie du pays.

Bulletin météorologique

Toronto, 7 (S.P.C.). — Il fait moyennement froid dans l'Ouest. Hier, le temps a été doux et nuageux et il y a eu des gibouilles de l'Ontario aux provinces Maritimes.

Voici le temps qu'il fera probablement dans le Québec, demain: Bassins de l'Outaouais, du haut et du bas Saint-Laurent, golfe, baie des Chaleurs et rive nord: vifs vents de l'Ouest et du nord-ouest, beau, moins doux.

Nord-ouest et Lac Saint-Jean: vent du nord-ouest, beau et froid.

Moins de ministres en Saskatchewan

Regina, 7 (S. P. C.). — Le premier ministre Anderson vient d'annoncer que le programme qu'il soumettra aux électeurs à la prochaine élection générale comprendra, entre autres mesures, la réduction du nombre des ministres, présentement de dix, à sept.

Paris, 7 (S. P. A.). — Le professeur Petit, attaché au Musée de Paris, est d'avis que le "monstre marin" trouvé près de Cherbourg la semaine dernière est un chien de mer, poisson du genre squalo.

Mariage dissoluble

Berlin, 7 (S. P. A.). — Le journal hitlérien *Voelkischer Beobachter* annonce que la Cour suprême de Karlsruhe a décidé qu'un mariage entre une personne de race aryenne et une personne de race sémitique est dissoluble du fait qu'il comporte un mélange racial.

M. Paul-Emile Leblanc a dessiné un Napoléon des plus vraisemblables.

A peine, par-ci par-là, adopta-t-il un ton un peu affecté. Dans l'ensemble, timbre excellent, geste juste.

Ces deux artistes étaient entourés d'une excellente distribution qui comprenait, entre autres, Auguste Cécily. — Il a fait un *Fouché* plus sympathique que celui de l'Histoire; Guy Mauffette, élégant comte de Nelpere; Lucien Codel, qui a campé de façon originale le maréchal Lefebvre; enfin, Mlle Antoinette Groulx et Mme Jeanne Maubou, impeccables l'une et l'autre dans les rôles de Caroline et d'Elisa Bonaparte.

De toute façon, la pièce que nous donne cette semaine la troupe Groulx — et dont l'intrigue est assez connue pour qu'on n'ait pas besoin de la rappeler — mérite d'être vue, et par sa valeur intrinsèque et par la présentation qu'on en fait. Une particularité à signaler dans la mise en scène régie par M. Lucien Codel, c'est la présence sur la scène, au deuxième et troisième actes, d'un aménagement de l'époque impériale qui a appartenu au maréchal Lefebvre lui-même et réplique parfaitement de l'aménagement de bureau de Napoléon Ier conservé à Fontainebleau. Ces précieux meubles, prêtés gracieusement par les Drs J.-N. et A. Chassé, donnent au spectacle un cachet et une couleur locale rares, tout en augmentant le plaisir de l'auditeur.

Lucien DESBIENS

LE REZ-DE-CHAUSSÉE -- FAITS ET OPINIONS

En France: le nom

M. Marcel Faribault, notaire, dont on a lu ici même l'intéressante consultation sur le nom, veut bien nous adresser à ce sujet les notes complémentaires suivantes:

La législation française a ce sujet remonté à la Révolution et à la loi adoptée par la Convention le 6 Fructidor an II (24 août 1794) à l'effet que:

"Nul citoyen ne pourra porter de noms ni de prénoms autres que ceux indiqués dans son acte de naissance."

cf. Planiol & Ripert — *Traité Pratique de Droit Civil Français* — 1925 — vol. I, en coll. avec R. Savatier, p. 109.

On voit que la défense est formelle. Ne prévoyant pas d'exception, elle tournait même au draconien; au point qu'on sentait bientôt le besoin d'aménager une procédure remédiate. Ce fut la loi du 11 Germinal an XI (31 mars 1801) à ses articles 4, 5 et 6:

Art. 4. — Toute personne qui aura quelque raison de changer de nom en adressera la demande motivée au gouvernement.

Art. 5. — Le gouvernement prononcera dans la forme prescrite pour les règlements d'administration publique.

Art. 6. — S'il admet la demande, il autorisera le changement de nom par un arrêté rendu dans la même forme."

Je puise ce texte dans le *Traité Théorique et Pratique de Droit Civil*, de Baudry-Lacantinerie, — 3ème

éd. 1907, tome I, en coll. avec Houquet-Fourcade, p. 310, no 294 bis XXVII.

Les mêmes auteurs indiquent comme suit la marche de la procédure:

"La demande de changement de nom doit émaner de l'intéressé lui-même. Spécialement elle ne peut émaner de son tuteur."

"Elle doit être adressée au garde des sceaux et contenir, en même temps que l'énonciation des motifs sur lesquels elle est fondée, l'énumération des pièces justificatives produites. Il faut en outre qu'elle soit l'objet d'une publicité par voie d'insertion au *Journal Officiel*, ainsi que dans les journaux d'annonces, légales de l'arrondissement où réside l'intéressé et de celui où il est né. Sa recevabilité est subordonnée à cette condition et aucune décision ne peut intervenir avant qu'il se soit écoulé trois mois depuis le jour où elle a été remplie."

"La requête et les pièces justificatives sont soumises au Procureur de la République de l'arrondissement du domicile de l'intéressé et ce magistrat les transmet, avec ses observations, au procureur général du ressort, qui, à son tour, les retourne, avec son avis, au garde des sceaux."

"Le Conseil d'Etat est alors consulté et, sur son avis, le président de la République rend, s'il y a lieu, un décret concédant l'autorisation de changer de nom et indiquant le nom que l'intéressé pourra prendre à l'avenir. Ce décret est inséré au *Journal Officiel*"

"et au *Bulletin des Lois*. Il n'est susceptible d'aucun recours contentieux."

"Le décret qui accorde l'autorisation de changer de nom ne produit ses effets qu'un an après qu'il a été publié au *Bulletin des Lois*. Jusque là toute personne y ayant droit peut y faire opposition."

A cet exposé je n'ajouterai que deux mots: le premier est une explication que je donnerais aux érudits et qui pourra peut-être vous épargner des recherches.

Le procureur général du ressort et le procureur de la République équivalent à notre procureur de la Couronne et à ses assistants, avec la différence que le premier occupe le deuxième auprès d'un tribunal de première instance. — Le Garde des Sceaux est le ministre de la Justice; il préside ex officio le Conseil d'Etat. — Ce dernier organisme, qui n'a aucun pendant en droit anglo-saxon (notre droit administratif est tiré pour une bonne part), est un tribunal de juridiction administrative, auquel appartient, à l'exclusion des tribunaux ordinaires, les questions d'ordre administratif, y compris les contestations d'élections, excès de pouvoir, responsabilité de l'Etat pour les actes de ses employés dans l'exercice de leurs fonctions, etc. Ses décisions sont sans appel dans ces matières.

Le Conseil d'Etat est également le grand avisé du gouvernement, soit par voie de consultations requises par la loi (notre cas), soit par voie de référence. Si ses décisions ne lient pas alors le gouver-

nement, son avis est toujours suivi dans la pratique administrative.

Ma deuxième remarque est celle-ci: Le procédé qui, chez nous, se rapprocherait le plus de la méthode française serait, me semble-t-il, et sujet à l'adoption préalable d'une loi générale, le permettant, par arrêté du lieutenant-gouverneur en conseil, après avis des départements, du secrétaire d'Etat et du Procureur général. Quelque chose d'analogue à l'octroi de lettres patentes constituant les compagnies à fonds social. Faute de publicité suffisante et de crainte d'abus dans la pratique, je préfère nos lois spéciales.

Enfin, en ce qui regarde les remèdes, j'ai déjà dit dans mon article

lettres au "Devoir"

Nous ne publions que des lettres signées, ou des communications accompagnées d'une lettre signée, avec adresse authentique. Nous ne prenons pas la responsabilité de ce qui paraît sous cette rubrique.

Suggestions

Monsieur le rédacteur, Je vous remercie à l'avance si vous voulez bien publier les suggestions suivantes dans votre journal:

1o Pensions d'indemnité de notre maire à cinq mille dollars; 2o Remanement des quartiers de notre cité: qu'on les réduise à douze ou quinze seulement; 3o Qu'un gérant soit chargé de

le que le ministère public pouvait intervenir (en pratique, il ne semble pas le faire) et que d'autre part les intéressés le pouvaient aussi, surtout s'ils ont souffert un préjudice. Ce sont les seules sanctions civiles.

L'art. 259 du Code pénal décrète par ailleurs ceci:

"... Sera puni d'une amende de 500 à 10,000 francs quiconque, sans droit et en vue de s'attribuer une distinction honorifique, aura publiquement pris un titre, changé, altéré ou modifié le nom que lui assignent les actes de l'état civil."

Cette disposition vise à peu près uniquement l'usurpation de la particule. — MARCEL FARIBAUT

L'administration des affaires financières de la métropole;

4o Ne nommons pas de commission administrative, car le gérant administrera;

5o Petite diminution de l'indemnité aux échevins;

6o Que les élections municipales aient lieu tous les quatre ans seulement;

7o Si un échevin est pris à recevoir un pot de vin, qu'on le punisse de la prison;

8o Que des mesures soient adoptées pour que les petits propriétaires de notre cité ne perdent pas leurs propriétés. Une extension plus longue pour payer leurs arrérages doit leur être concédée.

Inutile d'expliquer ou de justifier les suggestions ci-dessus. Ce serait trop long et je n'oserais pas

demandeur aux journaux la publication gratuite.

LA RADIO

RADIO-GAZETTE

Postes extérieurs

Mercredi, 7 mars

WABC

2.30 p.m., American School of the Air.
7.30 p.m., Music on the Air, avec Jimmy
Kemper.
8.30 p.m., Happy Bakers.
8.35 p.m., The Human Side of the News,
par Edwin C. Hill.
9.30 p.m., Programme White Owl.
10.00 p.m., Corn Cobs Pipe Club of Vir-
ginia.
11.15 p.m., Columbia News Service.

WEAF

6.45 p.m., Jan Pearce, ténor.
7.00 p.m., Martha Mears, contralto.
10.00 p.m., Corn Cobs Pipe Club of Vir-
ginia.
11.15 p.m., Anthony Frome, ténor.
11.30 p.m., Orch. Jack Denny.

WJZ

6.00 p.m., La Chorale de Westminster.
7.15 p.m., Gems of Melody, John Her-
rick, baryton; orchestre Sanford.
9.30 p.m., John McCormack, ténor; or-
chestre William Daly.
11.00 p.m., Les Sœurs Pickens, trio har-
monique.
11.15 p.m., Robert Royce, ténor.

Les beaux programmes

WABC

4.00 p.m., Musical Album of Popular
Classics. Direction: Howard Barlow. —
Marche et procession de Bachus, de De-
liber; Concerto en la mineur, de Vivaldi;
Trepak, de Rubinstein; Sérénade, de Ro-
sini.
6.30 p.m., Albert Spalding, violoncelle;
Conrad Thibault, baryton; orchestre Don-
Voorhes. — I'll See You Again; Indian
Lament, de Dvorak-Kretzler; Oh, Miss
Hannah, de Deppen; Malaguena, de Sara-
sate; Because, de d'Hardiel; Old Pops at
Home, de Foster-Kretzler; Sélection (May-
time), de Romberg.
9.00 p.m., Philadelphie Orchestra. Di-
rection Leopold Stokowski. — Trois pièces,
de Bach (Prélude, Fugue en sol mineur,
Prélude no 2).

Jeudi, 8 mars

WABC

10.30 p.m., Columbia News Service.
11.45 p.m., Academy of Medicine.
2.30 p.m., American School of the Air.
6.30 p.m., Tito Guizar, ténor mexicain.
8.00 p.m., The Columbians. Direction
Freddie Rich.
10.00 p.m., Orch. Casa Loma.
11.00 p.m., Vera Van, contralto.
11.15 p.m., News Service.
11.30 p.m., Orch. Isham Jones.

WEAF

5.00 p.m., Armand Girard, basse; orch.
Meredith Willson.
10.00 p.m., Orch. Paul Whiteman.
11.00 p.m., Viola Philo, soprano.
11.15 p.m., Norman Gordon, basse.
11.30 p.m., Emission internationale.
De Buenos Ayres.

WJZ

4.30 p.m., Music Magic: Ruth Lyon, so-
prano; Edward Davis, baryton; orchestre
Shield.
5.15 p.m., Max Dolin, violoncelle; Milan
Shubian, pianiste.
6.45 p.m., Nouvelles, par Lowell Tho-
mas.
7.30 p.m., Carlos Gardel, baryton; or-
chestre Hugo Mariani.
10.30 p.m., Echoes of the Palisades.
Archer Gibson, organiste. Orchestre.
11.00 p.m., The Cavaliers Quartet.
11.15 p.m., Anthony Frome, ténor.

Les beaux programmes

WABC

3.45 p.m., Curtis Institute of Music. Or-
lando Cole, violoncelle; Ardelle Hookins,
flûte; Sarah Lewis, pianiste; Harold
Ginsberg, hautbois; Evin Clertford, cla-
rinetiste; André Luck, basse; Herman
Watkins, cor. — Trio de sonate en do mi-
nor, de Beethoven; L'opéra, de Mozart;
Prière (Te Deum), de Handel; Mazurka
no 1, op. 12, de Chopin; Menuet et sextet-
te, op. 72, de d'Indy; Suite, op. 57, de Le-
febvre.
9.00 p.m., Philadelphie Orchestra. Di-
rection Leopold Stokowski. — Extrait
(Tristan et Yseult) de Wagner.
9.15 p.m., Pray et Braggiotti, pianistes.
— Smoke Gets in Your Eyes; Let's Begin
(Roberta), de Kern; Marche slave, de
Tchaikovsky; Valse (La veuve joyeuse),
de Lehár.
10.30 p.m., Evan Evans, baryton; orches-
tre de concert, dirigé par Jack de Squir-
rel; Kamarinakya, de Glinka; Die Ma-
nacht, de Brahms; The Siege of Kazan
(Boris Godounoff), de Moussorgsky; There
is a Lady Sweet and Kind, de Bury. Ex-
trait (Siegfried), de Wagner; Ariquin, de
Sanderson.

Postes locaux

MERCREDI, 7 MARS

CRCM

5.00 Les chevaliers de la mélodie moder-
ne.
5.30 Le trio de concert Ritz-Carlton.
5.45 Cotes des bourses de Montréal et de
New-York.
6.00 Un peu de tout.
6.30 Nouvelles en français et résumé des
programmes de la soirée.
6.45 L'Oncle Jerry (en anglais).
7.15 Orch. Chas Dornberger.
7.30 Le Théâtre radiophonique, sous la
direction d'Henri Letondal.
8.00 The Serenaders.
8.25 Brin de Vie, causerie par Madeleine.
8.30 Tableaux romantiques.
9.00 Une heure près de vous.
10.00 Echoes from the Old World.
10.30 Nouvelles en anglais et pronostics de
la température.
10.50 Orch. Chas Dornberger.
11.00 Orch. et soliste, sous la direction de
Jean de Rimacovy.

CKAC

4.00 Album musical.
4.15 Pour vous, mesdames.
4.30 Bourse.
4.45 Les Chevaliers de Carillon.
5.00 Le théâtre des petits.
5.30 Programme du foyer.
6.25 L'heure récréative.
7.15 Chants populaires.
8.00 A la save.
8.30 Albert Spalding, organiste.
9.00 Poésies et lettres.
9.30 Récital d'orgue.
10.00 Les campagnes.
10.30 Dans le domaine des sports.
11.00 Le reporter Roxy.
11.05 André Kostelanetz.
11.15 Orchestre.
8.00 Orgue.

CFCP

CHLP

9.00 Thème — Sommaire.
9.02 Chansons françaises.
9.30 Culture physique.
9.45 Musique de danse.
9.50 Sommaire — Variétés.
10.00 Bourses des mines.
10.30 Heure de la prospérité.
10.45 Féd. des ouvriers du Canada.
10.50 Prog. commercial.
11.00 Au jour le jour.
11.15 Laure Choquette, pianiste.
11.30 Autour d'un mystère.
11.45 Récital d'orgue.
12.00 Orchestre.
12.30 Menuet de la Sylva, pianiste.
12.45 Orchestre.
12.50 Orch. Maerle.
12.55 Température.

JEUDI, 8 MARS

CRCM

5.00 Les chevaliers de la mélodie moder-
ne.
5.30 Trio de concert.
5.45 Cotes des bourses de Montréal et de
New-York.
6.00 Un peu de tout.
6.30 Nouvelles en français et résumé des
programmes de la soirée.
6.45 L'Oncle Jerry (en anglais).
7.15 Orch. Chas Dornberger.
7.30 Le Théâtre radiophonique, sous la
direction d'Henri Letondal.
8.00 The Serenaders.
8.25 Brin de Vie, causerie par Madeleine.
8.30 Tableaux romantiques.
9.00 Une heure près de vous.
10.00 Echoes from the Old World.
10.30 Nouvelles en anglais et pronostics de
la température.
10.50 Orch. Chas Dornberger.
11.00 Orch. et soliste, sous la direction de
Jean de Rimacovy.

CKAC

5.15 Marches populaires.
5.30 Entre vous et moi.
6.00 Eaton Boys.
6.15 In the Luxembourg Gardens.
6.30 Les réins du clavier.
6.45 Les Parlatistes.
7.00 Programme commercial.
7.30 Température. Bourse.
7.45 Sunny-Side Up.
7.55 Récital d'orgue du capt. Dickinson.
8.00 L'heure ensoleillée.
8.15 Le pharmacien du coin.
8.30 The Captains.
8.45 Récital d'orgue Ann Leaf.
9.00 Metropolitan Parade.
9.30 Concert du Curtis Institute of Mu-
sic.
9.45 Bourse.
9.55 Récital d'artistes.
10.00 Une page d'histoire.
10.05 Symphonie.
10.10 The Capitol Hall.
10.15 L'heure du foyer.
10.20 L'heure classique.
10.25 L'heure récréative.
10.30 Programme commercial.
10.35 Chants populaires.
10.40 Aly, le bonhomme au sabie.
10.45 Le pharmacien du coin.
10.50 La demi-heure théâtrale.
10.55 Par-dessus les toits.
11.00 Dantale Belleau, pianiste.
11.05 Drame vécu.
11.10 Pax.
11.15 Pray et Braggiotti.
11.20 Fred Waring's Pennsylvanians.
11.25 Les maîtres du piano.
11.30 Dans le domaine des sports.
11.35 Résultats du hockey.
11.40 Le Capitaine.
11.45 Orchestre du CBS.
11.50 Nouvelles.
1.00 Bourse.
1.05 Winters et Weber.
1.10 Armand Girard.
1.15 Bourse.
1.20 Orch. Rudy Vallee.
1.25 Paul Whiteman.
1.30 Résultats du hockey.
1.35 Nouvelles.
1.40 Anthony Frome, ténor.

CHLP

9.00 Sommaire.
9.02 Chansons françaises.
9.30 Musique de danse.
9.45 Comédies musicales.
10.00 Opérette.
10.15 Programme commercial.
10.30 Musique de danse.
10.45 Straling through the classics.
11.15 Vos valeurs favorites.
11.20 Système moderne de radio.
11.25 Pour vous, mesdames.
11.30 Cotes de bourse.
11.35 Bourse.
11.40 Sommaire — Variétés.
11.45 Bourse des mines.
11.50 Heure de la prospérité.
12.30 Féd. des ouvriers du Canada.
12.45 Au jour le jour.
12.55 Soc. St-Jean-Baptiste de Montréal.
12.58 Harmonica.
12.59 International Gypsies.
13.00 Orch. Sims.
13.05 Playhouse of the Air.
13.10 Around the Samovar.
13.15 Nocturne.
13.20 Température.

Longueur d'ondes en mètres et fréquen-
ce en kilocycles des principaux postes:

Postes Mètres Kilocycles
CRCM 329.7 910
CKAC 411. 730
CFCP 500. 600
CHLP 266. 1120
CHRO 465. 645
CRCY 229. 1310
CRCS 206. 1500

WABC 348.6 890
WEAF 443.3 699
WJZ 394.5 760
WQY 379.3 790
WTRC 282.8 1069
WLWL 272.8 1100

25 ans, 25,000

QUE CHAQUE LECTEUR NOUS
EN TROUVE UN AUTRE, ET LE
BUT SERA DEPASSÉ.

25 ans, 25,000

QUE CHAQUE LECTEUR NOUS
EN TROUVE UN AUTRE, ET LE
BUT SERA DEPASSÉ.

25 ans, 25,000

QUE CHAQUE LECTEUR NOUS
EN TROUVE UN AUTRE, ET LE
BUT SERA DEPASSÉ.

25 ans, 25,000

QUE CHAQUE LECTEUR NOUS
EN TROUVE UN AUTRE, ET LE
BUT SERA DEPASSÉ.

25 ans, 25,000

QUE CHAQUE LECTEUR NOUS
EN TROUVE UN AUTRE, ET LE
BUT SERA DEPASSÉ.

25 ans, 25,000

QUE CHAQUE LECTEUR NOUS
EN TROUVE UN AUTRE, ET LE
BUT SERA DEPASSÉ.

25 ans, 25,000

QUE CHAQUE LECTEUR NOUS
EN TROUVE UN AUTRE, ET LE
BUT SERA DEPASSÉ.

25 ans, 25,000

Le salaire minimum
des femmes

M. Guertin approuve la loi mais
demande qu'on la fasse obser-
ver — Le député de Dorion
veut que, dans le commerce et
l'industrie, on donne du tra-
vail aux hommes de préféren-
ce aux femmes

Québec, 7. — Après l'adoption de
la motion du Dr Gauthier relative-
ment au charbon de bois, la Cham-
bre a adopté, hier, en troisième lec-
ture, la loi modifiant la loi du sa-
laire minimum des femmes.

Profitant de cette occasion, M.
Aimé Guertin renouvelle ses ins-
tances pour que le gouvernement
fasse observer la loi du salaire mi-
nimum. Ce n'est pas tout de faire
des lois, dit-il, il faut les faire ob-
server. Le gouvernement ne s'est
pas montré suffisamment sévère
jusqu'ici. Il y a eu des abus qu'il
importe de corriger afin que ces-
sent les violations de la loi.

Le député de Hull donne des
exemples qui illustrent l'opportu-
nité de ses remarques, croit-il. M.
Guertin termine en disant qu'il ap-
prouve la présente loi.

Motion Francoeur

Le premier ministre appelle en-
suite la motion de M. J. A. Fran-
coeur qui se lit comme suit:

"Que cette Chambre prie le gou-
vernement de rechercher s'il ne se-
rait pas possible de réglementer le
travail de façon que dans le com-
merce et l'industrie, on soit tenu
d'employer des pères de famille
de préférence aux célibataires, des
hommes de préférence aux femmes
ou filles qui ne sont pas obligées
de leur propre subsistance ou à
celle de leur famille et de façon
que le chômage se trouve ainsi
réduit".

Le député de Dorion appuie cet-
te motion d'un discours. C'est la
première partie termine la séance
de l'après-midi et dont la deuxième
occupe une partie de la séance du
soir. Il parle du chômage qui a
contribué pour beaucoup à dimi-
nuer les salaires. M. Bennett avait
promis de régler cette crise, dit M.
Dorion, mais il a failli à la tâche.

L'orateur se déclare favorable à
la fixation d'un salaire minimum
pour les hommes. Il est d'avis
qu'en donnant de l'emploi on doit
favoriser les pères de familles d'a-
bord.

M. Francoeur profite de la cir-
constance pour présenter ses hom-
mages au premier ministre. Puis il
loue le travail du gouvernement
dans la province de Québec pour
venir en aide aux chômeurs.

M. Turcotte, député de Sorel,
ajourne le débat.

Rapports en français

Ceux du ministère des mines à
Ottawa — Question de M.
Chevrieur — Réponse de M.
Gordon

Ottawa, 7. — Au cours d'un dé-
bat sur les crédits du ministère des
Mines, lundi, aux Communes, M.
Chevrieur, député libéral d'Ottawa,
a demandé que certaines publi-
cations soient au plus tôt traduites
en français. Un volume fort inté-
ressant, dit-il, c'est par exemple,
celui des oiseaux de l'Est du Ca-
nada. Pourquoi l'autre volume, les
Oiseaux de l'Ouest du Canada, n'a-
t-il jamais été traduit en français?
Et M. Chevrieur note maints autres
publications du ministère des Mi-
nes qui ne voient le jour qu'en la
seule langue anglaise.

Le ministre, M. Gordon, répond:

L'augmentation du crédit, \$15,-
000 couvrira les frais de la publi-
cation des rapports dans l'Est et
dans l'Ouest du Canada ainsi que
ceux d'un nombre suffisant d'ex-
emplaires en langue française. Le
ministère a depuis longtemps une
longue liste d'adresses, compren-
ant les universités, les collèges et
les librairies de tout genre. Au
sujet de la publication des rap-
ports français cela se fait égale-
ment. Non pas complètement il est
vrai parce qu'il y a un certain
nombre de rapports auxquels — le
député d'Ottawa l'admettra — bien
peu de gens de la province de Qué-
bec seraient intéressés. Mais les
rapports auxquels les fonctionnai-
res du ministère et moi-même
croions que les gens de la provin-
ce de Québec et d'autres parties du
Canada seront intéressés, sont
publiés en français. Prenons par
exemple le développement du
Nord-Est de Québec: les publica-
tions de ces rapports sont impré-
mées en français et en anglais. Je
ne crois pas toutefois que l'on puisse
être justifiable de publier cer-
tains autres rapports en français
à cause du manque d'intérêt qu'ils
auraient pour la province de Qué-
bec. Mais le ministère continue de
publier en français des rapports
qui pourraient servir utilement
aux personnes de langue françai-
se au Canada. C'est là, je crois, une
bonne politique.

FOURRURES

Une nouvelle — les acheteurs en
Europe viennent d'expédier en
gros lots des martres de roche,
des martres Baum, des martres
allemandes, des Kolinsky, des
fiches, vous pouvez voir ces belles
fourrures chez J. F. Reid, 1473
Amherst, manufacturier.

SERA

A MONTREAL

à l'hôtel Queen, mercredi, jeudi
et vendredi, les 7, 8 et 9 mars,
de 9 heures à midi, puis de 1 à
5 heures

de l'après-midi, un expert de re-
nom qui démontrera aux hommes,
aux femmes et aux enfants une mé-
thode de traitement de la hernie
par procédé naturel. Pas d'opéra-
tion. Pourquoi différer la solution
d'un problème aussi important,
quand vous pouvez vous libérer en
cinq mois de votre bande hernia-
ire, ou recouvrer votre argent? De-
mandez, au bureau de l'hôtel, M.
Thompson, n'oubliez pas les dates:
7, 8 et 9 mars. (ann.)

Les manuels dans
les écoles

L'économie politique, l'histoire
du Canada et le droit com-
mercial

A sa première séance régulière
du présent mois, la commission
pédagogique des écoles catholiques
a adopté un rapport de son comité
de perfectionnement de l'enseigne-
ment primaire élémentaire et com-
plémentaire au sujet de manuels.
Les principales recommandations
du comité, qui a pour président le
R. P. Alphonse de Grandpré, vice-
provincial des Clercs de Saint-Vie-
toire du Canada et à la question de
l'enseignement de l'économie poli-
tique — question que M. Edouard
Montpetit a soulevée à diverses oc-
casions. Voici ce que le rapport dit
sur ce dernier point:

"Malgré l'intérêt que présente
l'économie politique, le comité ne
peut désigner un manuel classique
pour cette matière, pas plus pour
le maître que pour l'élève, l'éco-
nomie politique n'étant pas encore
inscrite au programme d'études of-
ficielles des classes complémentai-
res.

"Toutefois, le comité remarque
avec plaisir que le nouveau pro-
gramme d'études des écoles nor-
males prescrit cette matière et que,
par suite, le maître en possédera
des notions très utiles lorsqu'il
prendra charge.

"Le comité formule le vœu que
l'économie politique soit aussi in-
scrite au programme officiel des
écoles primaires pour les classes de
7e et 8e au moins comme enseigne-
ment facultatif. En attendant, il fait
les suggestions suivantes: a) un lé-
ger programme sera préparé par la
direction des études avec le con-
cours de M. Montpetit, et distribué
par circulaire aux titulaires de 7e
et 8e années. On y définira l'éco-
nomie politique et on indiquera les
relations que cette matière pré-
sente avec la géographie, la comptabi-
lité et le droit commercial et cer-
taines autres matières connexes. En
insistant sur cette compensation
on fera valoir l'intérêt d'une théo-
rie économique de tout l'enseigne-
ment de manière à le rendre plus
complet et plus vivant; b) Des con-
férences spécialisées, avec projec-
tions, si nécessaires, seront organi-
sées pour le bénéfice des maîtres
et maîtresses des 7e et 8e années; c)
En plus, M. Montpetit, le direc-
teur des études et le visiteur en
chef composeront pour la Revue
pédagogique quelques articles sur
l'économie politique et son appli-
cation à la vie courante, sur son
importance, etc. Ces articles seront
ensuite réunis en fascicules et re-
mis aux titulaires des classes inté-
ressées.

L'histoire du Canada

Quant à l'histoire du Canada, le
comité déclare que, faisant siennes
les opinions de la Commission pé-
dagogique, il conclut à la nécessité
de remplacer trois manuels: le ma-
nuel des 3e et 4e années, celui des
5e et 6e années et celui des 7e et 8e
années. Voici les motifs du comité:

Conformément aux règlements du
comité catholique de l'instruction
publique, le manuel des 3e et 4e an-
nées devra présenter: a) un récit vi-
vant des faits énumérés au program-
me; b) des questions propres à ob-
tenir des élèves une narration orale
du récit; un lexique au besoin; c)
en guise de leçon à apprendre et
à retenir, un résumé des idées
principales contenues dans le récit;
d) des gravures et des cartes; e)
certains devoirs oraux ou écrits
préparant à la rédaction historique; f)
une division claire de la matière
de chaque année. Le program-
me officiel des études ne devrait
pas beaucoup favoriser la méthode
concentrique.

Jusqu'au cours supérieur (5e et
6e), les élèves ont étudié des dates,
des hommes, des faits plus ou
moins détachés les uns des autres.
A partir de la 5e année, on entre-
prend l'étude suivie d'un manuel
pour voir tout le régime français
en 5e année et tout le régime an-
glais en 6e année. Il semble au co-
mité qu'il soit un peu prématuré de
donner en 5e et en 6e un enseigne-
ment de l'histoire du Canada qui
présentera un enchaînement des
faits exposés avec leurs causes et
leurs conséquences les plus sim-
ples. Il paraît plus conforme au
développement des élèves de se con-
tenter d'un exposé des faits qui sui-
vent simplement l'ordre chronologi-
que sans cependant renoncer à in-
diquer, quand la chose est frap-
pante et facile, les causes et les
conséquences. Par suite, le comité
pense qu'il faut en 5e et en 6e an-
nées un manuel a) qui énonce les
faits d'une manière claire et simple,
mais suivie; b) contienne des ré-
sumés des faits exposés pour servir
de leçons à apprendre et à retenir;
c) des questions; d) des plans, des
cartes; e) des tableaux synoptiques
qui servent à résumer soit une pé-
riode, soit une administration, ou
contiennent l'étude comparée des
faits de même nature; f) quelques
devoirs sous la forme de narration
historique.

Pour le manuel des 7e et 8e an-
nées, le comité dit qu'il n'en existe
pas qui réponde à cette directive du
comité catholique de l'instruction
publique: "Faire la revue synthétique
des principales phases de notre histoire
nationale, au moyen de tableaux
synoptiques et de compositions. Cette
revue s'appuiera sur les événe-
ments particuliers plus ou moins
saillants qui ont été confiés à la
mémoire des élèves depuis la 1ère
année du cours élémentaire. On in-
sistera sur les faits d'histoire de
France et d'Angleterre qui ont quel-
ques rapports avec l'histoire du Ca-
nada et qui serviront à donner une
meilleure intelligence de l'histoire
nationale", ou bien "on suivra, avec
les élèves le développement d'une
question historique, à l'exclusion de
toute autre, depuis son commence-
ment jusqu'à sa conclusion, par ex-
emple, l'histoire des découvertes,
de la colonisation, de l'industrie,
du commerce, etc., etc."

Un concours sera ouvert pour la
composition des trois nouveaux ma-
nuels.

Le comité recommande la sup-

pression d'un manuel, le manuel de
droit commercial des élèves de la
8e année. L'enseignement du ma-
ître suffira.

Etaient présents: Mgr Piette, pré-
sident; M. Victor Doré, le R. P. Al-
phonse de Grandpré, C.S.V., MM.
Edouard Montpetit, l'abbé J.-A. Fou-
cher, l'abbé F.-M. Elliott, l'abbé Z.-
N. Hurteau, le Dr Joseph Nolin, Ch.
Maillard, le Dr E.-J. Mullally, Henri
Laureys, le Dr E.-J.-C. Kennedy,
commissaires; M. l'abbé J.-O. Mau-
rice, visiteur en chef; M. J.-M. Man-
ning, directeur général des études;
M. Jean Casgrain, secrétaire.

L'utilisation du
charbon de bois

MM. Giguère et Drouin parlent
sur la motion Gauthier, à
l'Assemblée législative

Québec, 7. — Le député de Dor-
chester a repris hier, à la Cham-
bre, le débat sur la motion Gauthier
relative au charbon de bois. Après
avoir félicité les orateurs qui l'ont
précédé, M. Giguère annonce qu'il
traitera de l'utilisation du charbon
de bois comme carburant.

"Par l'emploi du charbon de
bois, dit-il, on obtient un carburant
de 50 à 80% plus économique que
l'essence. En France actuellement,
plus de 2,000 automobiles à gazogène
emploient 30,000 tonnes de bois
annuellement.

"Mais c'est moins la traction au-
tomobile que les groupes fixes qui
doivent retenir l'attention de nos
experts et de nos chercheurs. Des
milliers de petites industries et de
communautés en France produisent
leur électricité et leur force motrice
au moyen de gazogènes.

"Dans les multiples expériences
de toutes sortes qui ont été faites,
il a été démontré qu'il suffit de 12
à 20 livres de charbon de bois pour
remplacer un gallon d'essence; même
en tablant sur 20 livres et si l'on
estime le charbon à \$18.00 la tonne,
il n'en coûte que 18 sous par
équivalence en rendement d'un gal-
lon d'essence, d'où économie de
50%."

M. Giguère soumet que la Com-
mission de l'utilisation des pro-
duits forestiers devrait étudier
cette question puisqu'on cherche
des débouchés pour notre charbon
de bois. M. Giguère dit que, dans
Dorchester, il y a maintenant 50
fourneaux. Il raconte l'histoire d'un
colon de son comté qui construisait
un fourneau en 1924 et avec lequel
il a retiré \$1,178.99. Ce colon s'est
défiché une belle terre en dix ans.
"Mais la crise est venue, d'ajouter
M. Giguère, et elle a éteint les four-
neaux par la chute des prix."

L'orateur estime que la fabri-
cation du charbon de bois doit cepen-
dant rester une petite industrie pri-
vée et cela pour deux raisons: elle
n'est pas assez rémunératrice pour
permettre l'emploi d'une main-
d'œuvre salariée; il est avéré que
la carbonisation dans des petits
fours de 7 à 10 cordes donne un
meilleur rendement et de meilleurs
produits que dans des fourneaux
d'une capacité plus grande.

M. Oscar Drouin, député de Qué-
bec-Ouest, parle ensuite.

M. Oscar Drouin

"J'ai suivi avec intérêt, dit M.
Drouin, les discours prononcés sur
cette question du charbon de bois.
Je me suis aussi intéressé au re-
marquable exposé du ministre des
terres. Toutes ces questions de
charbon et de gazoline se tiennent
et, pour ma part, je ne veux au-
jourd'hui parler que de la question
du charbon. La population pauvre

Si vous voulez un
soulagement très rapide

—Demandez et faites-vous donner l'—

ASPIRIN

MARQUE DE FABRIQUE DÉPOSÉE



Par leur



Singularités de quelques écrivains

Quels meilleurs amis avons-nous dans ce monde que ceux qui nous consolent, nous fortifient ou nous émeuvent par leurs œuvres littéraires? qui nous donnent ainsi la plus pure de leur intelligence, la plus divine partie de leur être, veillent pour nous tandis que nous dormons, pensent et écrivent les quelques volumes que nous lisons en si peu de temps.

Toute personne qui lit a parmi ses livres des favoris; elle cherche à connaître leur vie et la moindre anecdote qui les concerne lui fait plaisir à savoir. La plupart des grands écrivains ont eu certaines manies curieuses, parfois amusantes, dégénérant parfois en véritables infirmités. On assure que Victor Hugo a fait ses plus beaux vers dans les ténèbres; il avait une planchette avec règle à coulisse, qui lui servait d'écrittoir. Dumas avait deux cabinets de travail: l'un vaste et éclairé servant pour les pages gaies, l'autre sombre et étroit destiné aux pages funèbres, aux drames et il ne composait qu'au son de la pluie, de la grêle, du vent ou du tonnerre.

Voltaire s'affublait d'une toque et d'un manteau et se promenait ainsi affublé dans les allées de son portier, en déclarant avec force gestes. Son jardinier n'ayant pu s'empêcher de rire, il le chassa et ne voulut pas le reprendre à son service. Mme de Staël, l'auteur de Corinne, ne pouvait trouver son idée, ni son premier mot... si elle ne roulait entre ses doigts une boulette de mie de pain. Le géomètre Laplace, auteur de la "Mécanique céleste", écrivait distingué, jouait constamment avec un rouleau ou un écheveau de fil.

Le vicomte Ponson du Terrail ne pouvait écrire un roman sans avoir rangés devant lui une foule de petits bonshommes représentant les divers personnages de son livre et chacun avec son nom étiqueté sur la poitrine. Quand le personnage était en scène, le romancier le faisait agir d'après son rôle, puis le faisait disparaître sous son bureau quand le rôle était fini. Un jour, ayant oublié d'enlever le bonhomme inutile, il fit battre en duel dans la troisième partie du roman un personnage mort à la seconde.

Diderot, le fameux encyclopédiste était terrible quand il écrivait; il se levait précipitamment, se promenait en agitant, arrachait sa perruque, (on portait perruque alors), s'en faisait un jouet puis le lançait par la fenêtre. Un ami le trouve, un matin, tout en larmes; Diderot lui dit: "Je pleure d'un conte que je me fais". Il ne devait pas être gai, son conte.

Le célèbre Kant puisait son inspiration d'un veston auquel il inscrivait un bouton; des fils imperceptibles partant de cet endroit allaient enflammer le cerveau du maître et rendaient ses improvisations plus brillantes. Un jour, on remplaça le bouton et ses idées se mêlèrent; il ne put terminer le travail commencé. Pour composer, il y a des écrivains qui sentent le besoin de s'habiller; d'autres n'écrivent bien qu'en pyjama; d'autres encore écrivent quand il fait soleil.

Mézeray, le premier historien français, n'écrivait qu'à la bougie même en plein jour. Jour connotait par cœur tous les poètes français et il oubliait ses vers à mesure qu'il les écrivait. Paracelse, Grand-Maison était si occupé à sa composition qu'il oubliait d'aller dîner; Champ-Fleury, le célèbre fabuliste, avait une nombreuse famille et ne fut jamais favorisé par Dame Fortune, mais il était heureux quand il pouvait parler poésie. Etant un jour assis sur le seuil de la porte, avec un garçonnet de deux ans, un ami l'aborde et les voilà parlant littérature. Dans son enthousiasme, Champ-Fleury se lève, prend son enfant dans ses bras et se dirige vers la ville, éloignée de deux bons milles; les amis marquaient, le poète récitait et l'enfant avait fait; les cris de l'enfant le ramenaient à la réalité; il arrivait à la ville.

De nos jours, il y a encore des gens très distraits; une jeune fille racontait à une dame amie les divers plaisirs de sa vie d'écolière puis de débutante; au récit de ses fiançailles, le conducteur du train qui les ramenait au foyer eut beau crier la station, ces dames n'entendirent rien et s'aperçurent de leur

LA FEMME DU ROI DES BELGES



On voit ici la reine de Belgique, autrefois Princesse Astride de Suède, avec ses deux enfants, Joséphine Charlotte et Baudouin.

erre, deux stations plus loin. Heureusement pour elles, des parents demeuraient dans cette localité et elles furent punies de leur distraction pour revenir de quinze milles sur leurs pas, en automobile. Le conducteur a toujours pensé que leur distraction était volontaire et il ne manque jamais de demander à ces dames quand il les voit: "Howick ou Ormstown", ce soir.

Preuve évidente qu'on peut être distrait sans être écrivain. ALICE 7 mars 1934.

La science au XVIIe siècle

Le XVIIe siècle, ou siècle de Louis XIV, ne s'est pas illustré seulement dans les lettres et les arts; il a également fait faire de grands progrès à la science.

Le roi Louis XIV, conseillé par son grand ministre Colbert, donna lui-même l'exemple. Il fonda en 1666 l'Académie des sciences, et patronna le Journal des savants.

Ce progrès dans la science avait été préparé par quelques savants étrangers. Le Polonais Copernic avait émis l'hypothèse que la terre tourne autour du soleil. Le Wurtembergeois Kepler avait entrevu les lois de la gravitation des astres. Le Toscan Galilée avait inventé le télescope, et déterminé les lois d'oscillation du pendule. Bacon, chancelier d'Angleterre, établit les principes de la méthode expérimentale.

En France, le mouvement scientifique à cette époque fut particulièrement représenté par Descartes et par Pascal. — Descartes (1596-1650) n'a pas fait lui-même de découvertes, mais il les a rendues possibles en donnant des règles de la méthode scientifique. Dans son "Discours sur la méthode", sans soumettre à l'examen du doute les vérités religieuses, il engage à ne reconnaître pour vrai, dans le domaine des choses, que l'homme peut observer, que ce qui est démontré vrai par l'expérience. Il conseille aussi de diviser les difficultés en autant de parties qu'il faut pour mieux les résoudre (méthode de l'analyse). Descartes pensait que le mouvement des astres affectait la forme de tourbillons. Il estimait que les animaux n'ont pas d'intelligence et sont comparables à des machines. C'était, sous une forme un peu trop absolue,

établir la différence capitale entre l'homme doué de raison et l'animal capable seulement de sensibilité.

Pascal (1623-1662) montra des l'enfance des dispositions exceptionnelles pour les mathématiques, son père lui ayant dit tous les livres qui traitaient de cette science. Il trouva tout seul, dit-on, les premiers théorèmes de la géométrie avec leur enchaînement. Tout jeune encore, il construisit une machine à calculer. Mais sa grande gloire scientifique est d'avoir établi l'existence de la pression atmosphérique, par l'expérience du Puy de Dôme (1648). Cette idée de pression atmosphérique se substitua désormais à l'idée du moyen âge, qui prétendait expliquer les phénomènes de la pression de l'air en disant que "la nature a horreur du vide".

Louis XIV attira à Paris des savants étrangers, qui tous se sont fait connaître par des découvertes importantes. Huyghens reconnut l'anneau et un satellite de la planète Saturne; Roemer calcula la vitesse de propagation de la lumière; Cassini établit des cartes géographiques plus exactes que celles qui existaient alors; Harney découvrit la circulation du sang.

L'arrangement du foyer

Pour nos maisons d'été

Les aménagements intérieurs prennent des caractères bien différents selon les lieux auxquels ils sont destinés; la fantaisie se donne plus libre cours dans les installations estivales. On en use avec plus d'audace dans le rapprochement des couleurs, dans le choix du mobilier et des effets inattendus et harmonieux naissent de ces arrangements.

L'espace nous est moins parcimonieusement compté dans nos maisons des champs ou du bord de la mer et les grandes ouvertures qui en trouent les murs projettent dans les demeures les joies de la nature. On n'aurait garde de voiler par des vitrages, si légers soient-ils, ces larges fenêtres aux belles perspectives. Dans la salle à manger des riveaux, de crêtonne à fleurs tombent de chaque côté en encadrement, rideaux qu'il est loisible de fermer si d'aventure on veut se re-trancher du monde extérieur. On a gardé seulement pour la chambre à

coucher plus d'intimité grâce aux rideaux en voile de coton rose retenus par des embrasses et que complètent des rideaux en gros couteil à chevrons aux tons éclatants.

Pour la salle à manger et la bibliothèque, les sièges en toile, couteil ou reps, sont tendus sur de souples montures nickelées de même que le plateau de la longue table rectangulaire et du guéridon de la salle à manger sont posés sur des pieds métalliques. La desserte et les tables sont en bois blanc ripoliné vert et un linoléum de même ton posé sous la table préserve la carapette beige qui recouvre toute la pièce.

Dans la bibliothèque on a réservé dans la paroi une bibliothèque et un vaste divan recouvert de grosse toile brune offre à ceux qui veulent lire... ou dormir une confortable retraite. Le bureau s'incruste dans une sorte de boiserie formant au milieu de la pièce deux recoins; l'un est réservé à ce bureau, l'autre à une table près de laquelle on peut s'installer pour lire ou travailler à la douce clarté d'une lampe en céramique rose coiffée d'un abat-jour de même teinte.

La chambre à coucher est en bois blanc ripoliné, d'un joli ton gris très pâle qui crée avec la tonalité rose des murs et le vert des boiserie, portes et larges encadrements de fenêtres, une harmonie charmante. Le divan recouvert de percale à fleurs rouges sur fond rose s'encadre de meubles placards à hauteur d'appui. Le lit et les sièges sont recouverts de velours rouge brun qui met une note plus grave en contraste avec la tonalité claire et pimpante de l'ensemble. Réduite au strict nécessaire comme mobilier, cette chambre n'en est pas moins pratique grâce à sa commodité, à trois tiroirs; les deux petits meubles encadrant le divan peuvent aussi abriter bien des choses si le dispositif intérieur en est bien compris. Même si la pièce n'est pas très grande, elle donne l'impression d'être spacieuse, du fait qu'elle n'est pas encombrée.

En voyage

M. E. W. Beatty, président du Pacifique Canadien, accompagné de M. F. E. Meredith, de Montréal, et M. J. W. Hobbs, de Toronto, sont actuellement au Forest Hills, Augusta, Georgie.

25 ans, 25,000
QUE CHAQUE LECTEUR NOUS EN TROUVE UN AUTRE, ET LE BUT SERA DÉPASSÉ.

Maturité... Maternité... Age Moyen

Une femme a besoin, à ces trois époques critiques, du Composé Végétal de Lydia E. Pinkham. Donnez-en à votre fille quand elle devient femme. Prenez-en pour vous fortifier, avant et après la naissance de l'enfant. Prenez-en pour vous aider à traverser l'âge critique. Prenez-en chaque fois que vous êtes nerveuse, faible et épuisée.

Un remède, qui porte le témoignage écrit de près de 800,000 femmes doit être bon. Donnez-lui une chance de vous soulager, vous aussi. Prenez-en régulièrement, les résultats seront meilleurs.



Le COMPOSÉ VÉGÉTAL de LYDIA E. PINKHAM

Achetons chez nous

Une visite de grand-mère

Mesdames

La folle du logis ne sait s'arrêter. Lorsque tout dort, elle trotte encore. Dans ses courses fantastiques elle nous ramène des personnages souvent oubliés.

Ainsi, l'autre nuit, j'ai eu la visite de ma bonne grand-mère. Elle était tout absurde des bruits de notre monde contemporain. Ses yeux intelligemment curieux ne cessaient d'admirer. Elle cherchait dans ses vieux souvenirs un hiver aussi généreux en froid et aussi riche en neige.

Ses vieilles jambes, que l'immortalité avait raffermies, refusèrent nos genres de locomotion. Malgré les nouveautés offertes par le Montréal moderne, grand-mère voulait visiter les endroits où sa jeunesse avait brillé. Après mille et une explications, j'ai compris que cette bonne aieule désirait revoir et bien vite les vieilles rues Notre-Dame et Saint-Laurent, enfin tout ce que nous ne regardons pas, poussés par la crainte d'y sentir un reproche.

Mais on lui avait bien changé son Montréal! Y avait-il si longtemps qu'elle était partie pour le "grand voyage"? Ne se reconnaissant plus, elle cessa le récit de ses vieux souvenirs pour me mitrailler de questions. L'intérêt de mes premières réponses s'effaça promptement. La tristesse envahit son aimable visage. Après avoir parcouru la rue Notre-Dame, nous montions la rue Saint-Laurent.

La marche vous fatigue, grand-mère? C'est une longue randonnée pour de vieilles jambes! Non mon petit, c'est le cœur qui fait mal. Continuons tout de même, ça ira mieux tout à l'heure.

Rendue rue Ontario, grand-mère eut une faiblesse. Elle me supplia de la conduire en vitesse vers d'autres quartiers: ce qu'elle voyait lui crevait le cœur. Tout le Montréal qu'elle avait connu lui paraissait étranger.

Les larmes aux yeux, grand-mère voulait visiter les quartiers nouveaux. Ils avaient poussé comme des champignons, un peu à la diable, mais l'air plus libre semblait égayer le spectacle. Ah! ce qu'elle parut longue à grand-mère, cette course à travers le Montréal moderne et anglicisé. Elle regardait à travers ses larmes qui ne voulaient pas tarir.

Découragé de ne pouvoir offrir un spectacle qui la consolât, envahit moi-même par cette tristesse que je ne pouvais expliquer, je proposai le retour à la maison où les marmots trouveraient peut-être le moyen de faire renaitre le vieux sourire de cette "mère-grand" qu'ils avaient à peine connue.

Mon espérance fut à demi-exaucée. Grand-mère n'était plus triste. Elle était indignée. — On m'avait dit que vous étiez près de 800,000 Canadiens français à Montréal. Où êtes-vous tous? Le commerce qui, de notre temps, était l'occupation des privilégiés, n'est plus à la mode. Partout où nous sommes passés, les bons vieux nous français sont disparus pour faire place à des noms que je ne pourrais jamais prononcer. Que je vous plains mes enfants, d'avoir à frapper à de telles enseignes! Que vous ont-ils donné pour leur abandonner la position?

"Nous qui avons mis tant d'énergie, d'abnégation pour vous conserver ces postes de commerce contre l'étranger entreprenant! Que diront mes contemporains lorsque je leur raconterai mon voyage? Pauvres petits, nous les femmes, nous pleurerons en vous excusant, mais les hommes, eux... Je crains fort

Les billets sont en vente

pour les

Thés-mode EATON

Mardi — mercredi et jeudi, les 13, 14 et 15 mars, à 3 heures 30 p.m., au Restaurant. 1.00 chacun.

Aussi pour le Diner-mode

Mercredi, le 14 mars, à 6 heures 30 p.m. Vos maris ou vos amis seront heureux de l'occasion offerte de voir les modes nouvelles avec vous. 1.00 chacun.

Diner pour les femmes d'affaires

Un événement toujours populaire et qui s'annonce encore en faveur, cette année. Achetez votre billet dès maintenant. 0.75 chacun.

Tous les sièges réservés — Billets en vente au Comptoir de la joaillerie — au rez-de-chaussée.

THE T. EATON CO. LIMITED
DE MONTREAL

qu'ils ne viennent tous vous demander ce que vous avez fait de l'héritage qu'ils vous ont légué.

La crainte de leur visite me secoua au point de m'éveiller. Ces paroles: "Nous qui avons mis tant d'énergie, d'abnégation pour vous conserver ces postes de commerce contre l'étranger", prenaient la force du remord. Si vous voulez, je vous contrai les idées qui ont chassé le sommeil cette nuit-là.

Albert NERVIENS

Activités féminines

CHEZ LES EMPLOYÉES DE MAGASIN

Mercredi, 7 mars, aura lieu dans les salons de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste, 853 rue Sherbrooke est, l'assemblée générale des employées de magasins.

La conférence avec projections lumineuses sera donnée par Mlle Irma Francoeur. Il y aura aussi une comédie interprétée par Mlles Emilienne Simoneau, Annette Mathieu, Yvette Lauzon, Gabrielle Lapointe, Lucette Beauchamp.

Toutes les employées de magasins et les amies de l'Association sont cordialement invitées.

FOURRURES

Plus de 125 manteaux de fourrure sacrifiés pour du comptant. Mouton Perse, seal Hudson, broadtail, pony, chat sauvage, etc. Allez en toute confiance chez J. F. Reid, 1473 Amherst, manufacture de fourrure.

Gardes-malades de Notre-Dame

M. le docteur Albert Le Sage sera le conférencier à l'assemblée mensuelle de l'Association des gardes-malades diplômées de l'hôpital Notre-Dame vendredi soir prochain, à 8 h. 30, à la maison des gardes-malades. Il traitera le sujet suivant: "Pressentiment et fatalisme".

Université de Montréal

FACULTE DE PHILOSOPHIE
Ce soir, à 7 h. 30: R. P. R.-M. Voyer, O.P.: Psychologie: "L'âme de la personnalité".

CONFÉRENCES PUBLIQUES DE BIOLOGIE GÉNÉRALE

Le jeudi, 8 mars, à 5 h. p.m., dans le grand amphithéâtre de l'Université de Montréal, aura lieu la conférence donnée par le Dr E. Gendreau sur: La Physique biologique et le traitement du cancer. (Films).

Retraites fermées

Voici les différentes retraites fermées qui auront lieu à la maison du Christ-Roi, à Châteauguay Bassin, durant le mois de mars, 1934.

10 Employés de tramways, 9 au 12 mars. Org. M. A. Bélanger, 763 Desnoyers, W.E. 3551.

20 Employés de chemin de fer et hommes d'affaires, du 15 au 18 mars. Org. MM. A. Boucher, Chambly Bassin, et Jos. Frénette, 4439 Rosedale, W.A. 2663.

30 Gens de lettres, du 24 au 27 mars. Org. par R. P. Augustin, O. P. M., Châteauguay.

PETITES AFFICHES

Tarif

1 sou le mot, 25c minimum composition. Annonces facturées, 1/2c le mot, 40c minimum. Av. de Nalssance, Mariage, Décès, Rémariement, 30c l'insertion suivant notre formule, tout mot additionnel 2c le mot. Si facture à l'insertion, suivant notre formule, tout mot additionnel, 3c le mot. Cinq cent main, etc. — \$1.00 par insertion.

A LOUER

par F.-O. Crépau, Tél. BYwater 0066. No 2274, rue Cadillac, 7 pièces, garage, \$15.00; No 2137 rue LaSalle, 6 pièces (2ème) \$18.00; No 2143 rue LaSalle, 6 pièces (2ème) \$18.00; No 2145 rue LaSalle, 6 pièces (2ème) \$15.00; No 189 avenue Laval, Laval-des-Rapides, 5 pièces, bain, garage, \$12.00; No 503 Boul. des Frères, 7 pièces, bain, cave, garage, etc. pour l'été ou à l'année, meublé ou non meublé. J.N.O.

BOIS ET CHARBON

5,000 cordes érable, merisier, 8.00 à 11.00 scé; 2,000 cordes alaba merisier 4 pds, 10.00 à 12.00 scé. Charbon, 4.00 à 14.50. Joseph Charbon, CH. 4421, AM. 7153, FB. 2583, FB. 3587.

CHAMBRE ET PENSION

Chambre bien chauffée, éclairée, chez famille respectable sans enfants, bon chez-soi, 5 lignes tramways à la porte. Prix raisonnable, entretenu du linge si désiré. 6980 St-Denis, Tél. DO. 8643. 5-4-34

Emploi demandé

Comptable demande emploi, comptabilité générale, jour ou soir, ville ou campagne. Bas prix. DOLLARD 8643. 5-4-34

MAISON A LOUER

HAUT de maison, 4 pièces, cuisine fermée ensolée, armoire froide. Ménage fait. S'adresser 8394 Drolet, Yel. DUPONT 0902. J.N.O.

OCCASION D'AFFAIRES

Fabricant d'appareils correcteurs demandant les services d'un homme au courant de la vente et de la gérance. Petit capital requis avec possibilité pour le candidat d'assumer la charge complète. Un parlant français et anglais préféré. Perspectives illimitées. S'adresser en personne à l'Hôtel Queen, rue Windsor, jeudi et vendredi, les 8 et 9 mars. Demander M. Thompson. Heures de 5 à 6.30 puis de 7 à 10.30 p.m.

40 Professionnels et hommes d'affaires, du 29 au 1er avril. Org. M. Alf. Cinq-Mars, Bureau, 84 Notre-Dame ouest, L.A. 5009. Résidence, 385 Querbes, AT. 3777-W.

Maison du Christ-Roi

Vendredi, le 9 courant, aura lieu à la maison du Christ-Roi, à Châteauguay, la retraite fermée des employés de tramways.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. O. Bélanger, 763 rue Desnoyers, tél. W.E. 3551.

(Communiqué)

Le "Montclare" attendu à Halifax samedi

Le paquebot Montclare, du Pacifique Canadien, est attendu à Halifax samedi et à Saint-Jean, N.B., dimanche, venant de Glasgow et Liverpool. Plusieurs passagers de Montréal sont à bord.

CHAPITRE XI

Le mois de mai passa, vidant les hôtels, et les rosiers, dans les jardins, s'éteignirent lentement. Les collines brunes, sous un chaud soleil, crépitaient d'insectes. Parfois, le soir, un orage se formait, répandant quelques gouttes d'eau sur la terre brûlée. Ce n'était plus, déjà le printemps des Maures avec ses bruyères blanches, ses sèches d'aspodèles, le murmure des ruisseaux bleus entre les roseaux. L'été venait à la mer plus calme et les lacs plus nettes. Levé des lacs, Fabreguette allait cueillir dans le fond du Landon ses pois et ses fèves. Parfois, il réveillait Christiane: "Viens avec moi, petite, ça te fera du bien" et la jeune fille se levait docilement emmener... Le laissait docilement emmener... Le laissait docilement emmener... Le laissait docilement emmener...

— Si je peux, je vous ferais visite dans un an ou deux... Mais, véritablement, ce n'est pas une promesse, car je ne suis pas sûr de venir en France.

— Là-dessus, il monta, saisi le volant. Était-il ému? On n'eût pu le dire. Puis la petite voiture s'éloigna doucement. Longtemps, Christiane et les Fabreguette la suivirent des yeux. On la vit effectuer un premier virage puis repartir au delà de l'école, entre la double haie des eucalyptus. Mais John Perkins

Feuilleton du "Devoir"

John chez les Cigales

par Pierre VILLETARD

31

(suite)

— Oui, ma Jolie, ce Perkins a dit à monsieur qu'il était fâché, qu'il avait pour vous de la sympathie, de l'amour même et que, pourtant, il n'était pas dans ses moyens de faire ce mariage. Pourquoi?... Je vous le donne en mille. Il paraît que là-bas en Amérique, il a pris un engagement avec une certaine miss Olive, la fille de l'associé de son père que, pour des raisons d'affaires, il doit épouser. C'est comme qui dirait une franc-maçonnerie. Depuis cent ans on se marie toujours entre filateurs dans cette famille-là...

Christiane voulut sourire, mais l'émotion lui s'échappa la gorge:

— C'est tout, Annette? interrogea-t-elle.

— Oh! que non, mademoiselle! M. Fabreguette a bien insisté. Il a dit comme ça: "Ne pourriez-vous pas faire une exception?" mais le Perkins a répondu: "Non, miss Olive Griffith a ma parole... Je ne puis rompre cet engagement."

— Il a raison, dit vivement Christiane.

Cependant, Annette ne s'en allait pas. Elle dit tout à coup:

— Alors, mademoiselle a bien du chagrin?

— Que vous importe? fit la jeune fille. Je vous remercie de vos renseignements. Mais laissez-moi. Il est neuf heures. Vous voyez bien

que je suis en retard pour le déjeuner.

Annette se dirigea vers la porte avec un soupir:

— Dieu me pardonne, gémissait-elle... On dirait que mademoiselle m'en veut de cette histoire-là... Pourtant — je le jure — rien n'est de ma faute.

— Allez... mais allez donc, ordonna Christiane.

La porte refermée, elle resta quelques secondes, toute droite, immobile, devant la fenêtre ouverte où s'encadrait un jour merveilleux. Elle comprenait, enfin, les réticences de John Perkins, ses hésitations, mais, à la douleur qu'elle éprouvait se mêla peu à peu une joie singulière. Ainsi John l'aimait. Elle était aimée... Il partirait, elle ne le reverrait plus, mais, en songeant à lui, demain, toute sa vie, elle n'aurait pas absolument le droit d'être malheureuse. Aucun sentiment de révolte ne l'agitait. De leurs souvenirs encore si vifs, des heures délicieuses qu'ils s'étaient données, elle ferait, dans l'avenir, un rêve bien clos où ja-

mais aucun intrus ne pénétrerait. A la réflexion, même, elle aimait John davantage pour sa loyauté.

Il était bien tel qu'elle le soupçonnait: honnête, scrupuleux jusqu'à l'héroïsme.

Christiane, les mains sur sa poitrine, regardait la mer. Une soudaine exaltation l'avait transformée. Elle venait de se rappeler une phrase du Commandant: "Les femmes sont faites pour le sacrifice" et, résignée, elle acceptait le sacrifice comme une mission haute à laquelle la désignait son âme épuisée.

Elle, cependant, elle formait un vœu. Que John put lui dire un mot, un seul mot, qu'ils échangeassent avant le départ une parole d'amour, c'en serait assez pour qu'elle souffrit moins, pour qu'elle donnât à son beau rêve une réalité. Mais cette humble satisfaction lui fut refusée. John gêné, sans doute, employa toute cette matinée à faire sa valise. A peine l'entrevit-elle quelques minutes avant le déjeuner. Le shake-hand habituel, le même petit

rire:

— Vous savez... je pars.

— Je le savais, répondit Christiane.

— C'est ennuyeux, mais nécessaire... Je regrette beaucoup.

— Je regrette aussi, fit la jeune fille en adoptant le même ton léger.

Peut-être avait-elle rougi à ce moment-là. Mais John ne parut pas se rendre compte de son émotion. Il la quitta brusquement, grimpa l'escalier. Elle l'entendit ouvrir une armoire, lancer à la volée une paire de chaussettes. Cependant Fabreguette avait disparu. Quand Christiane revint son cousin à l'heure du repas, elle constata que lui seul avait une figure bouleversée, extraordinaire.

A partir de cet instant, d'ailleurs, il parut à la jeune fille qu'une seule chose comptait pour elle: le tic-tac de la pendule sur la cheminée. John avait annoncé: "Je pars à deux heures" et les féroces petites aiguilles poursuivaient inexorablement leur course fatale. Chaque minute avec John, c'était encore un peu de bonheur et ce bonheur

Le bill de Saint-Hyacinthe

Vive discussion à propos de la taxation de la propriété de M. le juge Louis Tellier — Finalement, M. Bouchard l'emporte

Québec, 7. — Après la séance de l'après-midi, à la Chambre, hier, il y a eu banquet au café du Parlement en l'honneur du premier ministre.

À la reprise de la séance, le soir, la Chambre adopte en troisième lecture le bill de l'Union des municipalités, pour constituer un fonds en fidéicommis, inaliénable.

Puis la Chambre entreprend l'étude du bill de Saint-Hyacinthe. Tout est adopté à grande allure, jusqu'à la clause 60, qui fait l'objet d'un amendement de M. Phaneuf.

La cité de Saint-Hyacinthe veut taxer certains terrains, propriété de M. le juge Louis Tellier. Ce dernier a fait passer les rôles d'évaluation relatifs à la perception de cette taxe, à la suite d'une décision remportée devant la Cour supérieure, et qui le tient exempt de cette taxe. Cette clause battue devant le comité des bills privés est ramenée devant la Chambre par M. Phaneuf.

M. Duplessis dit quelques mots pour expliquer que la question était devant les tribunaux, en appel, il convient d'attendre la décision avant que la Chambre prenne attitude. En plus, comme il y a un contrat bilatéral, il convient de laisser les tribunaux adjuuger sur les droits respectifs des parties en cause.

M. Bouchard défend sa cause

M. Damien Bouchard, maire et député de Saint-Hyacinthe, défend sa cause avec un brio endiable.

Le conseil municipal, dit-il, à l'unanimité, a demandé de maintenir cette clause. Il explique qu'à Saint-Hyacinthe, la ville n'a jamais payé un sou pour acheter le terrain nécessaire à l'ouverture des rues.

Lorsqu'on prétend que la ville doit exempter les terrains de M. de juge Tellier, parce qu'il a consenti à céder les terrains nécessaires à l'ouverture de rues, on le place donc dans une position tout à fait spéciale, en dehors des autres propriétaires qui ont tous consenti à la cession de terrains. Nous n'avons pas suivi l'exemple de certaines villes qui se sont ruinées pour les intérêts de quelques particuliers, au moyen d'expropriations ruineuses pour ouverture de rues.

Ces taxes de pavages que la ville de Saint-Hyacinthe réclame de la propriété Tellier et que le propriétaire refuse de payer, ces taxes ont été payées par les églises, les maisons d'éducation, etc., car ces institutions ont compris que si l'on voulait bénéficier de toutes les améliorations modernes désirables, il fallait que tous ceux qui profitent du bien général y contribuent. La taxe que la ville réclame sur les terrains de M. Tellier est la taxe générale sur terrains en culture décidée en 1927, par la Législature, qui est perçue sur toutes les autres propriétés analogues et qui se chiffre à 1/4 de 1 %.

Comme M. Bouchard avait lancé quelques allusions aux avocats M. Paul-Émile Côté, député de Bonaventure, ramasse le gant. Il s'engage dans une discussion animée. M. Perreault se déclare contre l'amendement de M. Bouchard, mais le vote est pris et M. Bouchard l'emporte haut la main avec une bonne majorité.

Le bill est adopté en comité plénier, puis ajourné à la prochaine séance.

M. J.-A. Francoeur, député de Dorion qui, avant le souper, avait commencé à exposer sa motion sur le salaire des femmes, termine son discours.

Le bill sur les loteries

Le Sénat l'adopte en deuxième lecture par un vote de 40 à 23

Ottawa, 7. — Par un vote de quarante voix à vingt-trois, le Sénat a adopté hier soir, en deuxième lecture, le bill concernant les loteries, dites *sweepstakes* pour habitants. Le projet de loi sera étudié en comité jeudi prochain.

Les sénateurs qui ont voté en faveur du bill ont été: les sénateurs Blomdin, président, Donnelly, Calder, Pope, White (Inkerman), Laird, Planta, Rainville, McDonald (Shediac), Lesperance, Bourque, Horner, McMeans, White (Pembroke), Tanner, Black, Marcotte, Morand, Côté, Haseltine, Burns, Green, Barnard, Taylor, McRae, Dennis, Foster, Casgrain, Murphy, Lemieux, Robinson, Aylesworth, Molloy, Riley, Harmer, Raymond, Tobin, Prévost, Parent, Lacasse.

Ceux qui se sont prononcés contre le projet de loi ont été: les sénateurs Beaubien, Meighen, Ballantyne, Smith, Hocken, Webster, Griesbach, Sharpe, Gillis, McCormick, Schaffner, Michener, Copp, Graham, Murdoch, McGuire, Rankin, Wilson (Rockcliffe), Buchanan, Hughes, Little, Sinclair et Hatfield.

En reprenant la discussion sur ce bill, le sénateur Marcotte a proposé que la mesure s'applique aussi aux maisons d'éducation et aux travaux de secours fédéraux et qu'elle porte le nom de Loterie de secours national.

Le sénateur McRae a exprimé l'opinion que cette mesure était bien plus urgente maintenant que lorsqu'il a présenté son bill l'an dernier. C'est ainsi que dans la province de Québec on réclame maintenant qu'une mesure de ce genre soit sanctionnée par le gouvernement et il croit qu'une loterie rapporterait aux hôpitaux de la Colombie canadienne au moins deux millions de dollars par année. Il est d'opinion que le gouvernement devrait tout au moins modifier la loi en biffant la clause qui permet à un dénonciateur de poursuivre le gagnant d'un prix.

Le sénateur Molloy se déclare fortement en faveur du bill. D'après lui, les loteries ne sont pas pires que les spéculations à la Bourse et elles s'adressent particulièrement à la classe pauvre. Il dit que la prohibition, l'automobile et le divorce ont un effet bien plus démoralisant au Canada que la vente de billets de *sweepstakes*. Comme l'avait fait le sénateur McRae, il demande que si le bill est rejeté par les Communes, le gouvernement soumette la question au public par voie de referendum aux prochaines élections générales.

Fau M. Wilson
À l'ouverture de la séance, M. Arthur Meighen, ainsi que les sénateurs George P. Graham, Rodolphe Lemieux et J. P. B. Casgrain ont fait l'éloge funèbre du sénateur L.

Oeuvre d'art et technique

Les proportions

Sixième cours de Dom Bellot

Dom Bellot a continué, vendredi soir, la série de ses cours sur l'architecture religieuse moderne. Voici un résumé du travail de Dom Bellot.

La technique intellectuelle, qui met la forme au principe de toute réalisation artistique, fait jouer un rôle fondamental aux proportions. Le beau, lui-même, consiste dans une juste proportion des choses, c'est-à-dire une disposition, un ordre interne qui est, pour l'esprit qui contemple derrière les impressions sensibles, harmonie et clarté.

La forme — surtout la forme architecturale — se réalise dans l'espace. C'est aux yeux, directement et principalement, que s'adressent les proportions de la forme. Il ne faut pas confondre la proportion avec la symétrie qui, elle, est d'ordre purement matériel.

Il faut entendre par proportions les rapports entre le tout et les parties, rapports logiques nécessaires et tels qu'ils satisfassent en même temps la raison et les yeux. À plus forte raison doit-on établir une distinction entre les proportions et les dimensions. Les dimensions indiquent simplement des hauteurs et des largeurs, tandis que les proportions sont des rapports relatifs entre ces parties, suivant une loi.

Ce mot proportions n'indique nullement des rapports fixes, constamment les mêmes, mais au contraire des rapports variables, afin d'obtenir une échelle harmonique. Tout ce qui nous entoure est régi par la loi des nombres: Dieu a créé avec poids et mesure. Et le beau, sous un certain aspect, n'est que de la matière proportionnée.

Mais la mesure seule ne fait pas l'oeuvre d'art. Elle en est l'élément principal, indispensable, mais pas le seul. L'oeuvre, vraiment belle,

M. Schwartz dans Saint-Laurent

L'échevin sortant accepte la candidature — Pendant les années de prospérité, les administrateurs ont négligé d'augmenter les taxes — Pas besoin de commission administrative, le contrôle financier par la Commission municipale suffit

M. l'échevin Bernard Schwartz a accepté hier soir la candidature dans Saint-Laurent pour un troisième terme. Un comité de citoyens avait organisé la réunion. MM. A. A. Moisan et James I. Brady présidaient. M. P. Ambrose a proposé la candidature et toute la salle a acclamé cette proposition. L'assemblée, qui remplissait la salle Auditorium, était composée d'éléments irlandais, anglais, français et juifs.

M. Schwartz a prononcé un bref discours. Il a dit tout d'abord qu'il n'avait pas fait d'autre promesse que de donner du service aux électeurs du quartier et qu'il a tenu parole. Parlant ensuite des affaires municipales il a dit que l'administration actuelle a assumé une tâche qui aurait été rude pour n'importe qui, même si les temps avaient été meilleurs. En entrant, elle a trouvé un déficit de revenu dû aux dépenses exagérées de l'administration précédente. Le déficit de \$6,000,000 prévu pour 1934-1935 est le même déficit contre lequel nous avons dû lutter depuis deux ans. À cause du progrès d'une grande ville l'administration, quelle qu'elle soit, a à un moment donné à faire face à la situation où nous nous trouvons aujourd'hui.

La croissance de Montréal depuis 1924 a posé des problèmes qu'il fallait résoudre absolument. On a dû améliorer et reconstruire en partie les réseaux souterrains de Montréal: égouts collecteurs, aqueduc, enfouissement des fils. On l'a fait en environ une dizaine d'années et aujourd'hui la ville est outillée pour satisfaire les besoins de ses résidents quant aux services publics. Mais cela coûte de l'argent et il faut payer. Malheureusement, pendant les années de prospérité où tout le monde avait de l'argent, les administrateurs ont négligé d'augmenter les taxes. En général, le taux de la taxe est resté le même qu'il y a seize ans. Le résultat c'est que les

charges de la dette ont monté vers le niveau d'un revenu stationnaire, et que la somme disponible pour administrer la ville a diminué d'année en année. Aujourd'hui elle est déficitaire de plusieurs millions de dollars.

M. Schwartz a dit que cette année il est important que les échevins aillent à Québec pour l'étude du bill de Montréal, en vue de protéger l'autonomie de la cité. On a pas besoin de commission administrative, le contrôle des finances de Montréal par la commission municipale de Québec suffira. Il est très content que la commission municipale surveille les finances de Montréal à partir du 1er mai prochain, conformément à la loi de 1932. Trop longtemps on a jeté des doutes sur les finances de Montréal, ce qui rendait difficiles les opérations financières. Je vois le contrôle de la commission municipale, dit-il, comme le second grand pas en avant. Le premier c'était l'enquête sur la comptabilité de Montréal, entreprise en 1932. Après le 1er mai, la ville ne pourra pas emprunter sans l'approbation de la commission municipale et ce sera un grand pas dans l'amélioration du crédit de la ville.

Comme programme pour sa campagne, M. Schwartz a dit qu'il c'est le même: D'abord du service à tous autant qu'un échevin peut en donner. Deuxièmement, il appuiera de son vote toutes les mesures qui tendront à aider la prochaine administration à opérer dans les limites du revenu de la ville.

M. L. Charbonneau a parlé en faveur de M. Schwartz, après quoi l'échevin de Saint-Laurent a dit quelques mots en français. M. Schwartz est parti ensuite pour Québec pour participer à l'étude du bill de Montréal devant le comité du bill privé.

Club ouvrier des citoyens de Montcalm

Le Club Ouvrier des Citoyens de Montcalm, convoque ses membres et tous les citoyens du quartier Montcalm, pour ce soir, à 8 h. 30, dans la salle Rochon, No 5888 avenue Papineau.

25 ans, 25,000

QUE CHAQUE LECTEUR NOUS EN TROUVE UN AUTRE, ET LE BUT SERA DÉPASSÉ.

Les syndicats et la commission administrative

LE CONSEIL CENTRAL DES SYNDICATS CATHOLIQUES NE S'EST PAS PRONONCÉ

M. Léonard Girard, secrétaire général des Syndicats catholiques et nationaux de Montréal, nous communique la déclaration suivante:

"Les journaux d'hier nous ont révélé que les Syndicats Catholiques Nationaux s'étaient prononcés en faveur d'une commission administrative pour la ville de Montréal. Cette affirmation n'est pas exacte. Un membre des Syndicats Catholiques a pu faire des déclarations en son nom personnel; en aucun temps le Conseil central des Syndicats, le seul autorisé à se prononcer en ces matières, n'a formulé d'opinion soit pour, soit contre une commission administrative.

"Les Syndicats Catholiques préfèrent ne pas donner une décision hâtive sur un sujet d'une telle gravité, même au risque d'arriver trop tard. Ils espèrent, si les événements ne se précipitent pas trop, être en mesure de suggérer un mode d'administration pour notre ville conforme à leurs principes sur l'organisation de la société."

Amicale Maisonneuve

Le dimanche 11 mars, à 2 heures 30 précises, aura lieu l'assemblée mensuelle de l'Amicale Maisonneuve, à l'école Chomedy-de-Maisonneuve, 1820 blvd Morgan. Il y aura un programme intéressant. Toutes les personnes qui ont fréquenté l'école des Frères des Ecoles chrétiennes à Maisonneuve, sont cordialement invitées. Pour toutes communications s'adresser à A. Raymond, sec.-corr., 1821, Orléans.

Les Syndicats catholiques

Assemblée, ce soir, à l'édifice des Syndicats catholiques, 1231 de Montigny est.

1—Association des plâtriers: Ce soir assemblée régulière. Rapport de l'agent d'affaires.

2—Travailleurs en chaussures: Section des monteurs, des machinistes, treseers, cuir à semelle. Rapport de M. A. Durand et du Bureau exécutif général.

3—Conseil de l'imprimerie: Assemblée régulière. L'assemblée étudiera les clauses d'un contrat d'atelier fermé.

Diminution du nombre des mariages, naissances et décès

Le nombre de naissances déclarées dans 70 cités et villes canadiennes de 10,000 âmes ou plus se monte en janvier à 6,632; on compte 4,138 décès et 1,981 mariages, au lieu de 6,850 naissances, 4,357 décès et 2,069 mariages le mois correspondant de l'année passée. On constate donc des fléchissements respectifs de 2.5%, 4.5% et 4.0%.

Comment nos grands-pères s'amusaient

Nos grands-pères se payaient l'agrément de nobles récréations. En 1860 le "Jardin Viger" fut aménagé de façon très artistique. Au milieu, une vaste serre étagée où éclosoient les fleurs de tous les tropiques, en faisait le principal ornement. Chaque semaine la fanfare militaire venait y donner des concerts. C'est là qu'Ernest Lavigne, musicien de grand renom, fit ses débuts comme chef de musique de la cité.

Huit ans plus tard, J.-Nazaire Dupuis jetait les bases du grand magasin DUPUIS FRÈRES, qui célébrera son 66e anniversaire, lundi 12 mars.

Avez-vous besoin de bons livres?

Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 430 rue Notre-Dame est, Montréal. (Téléphone: HARbour 1241).



QUAND VOUS ÊTES EN VACANCES DANS LE NORD...ET BRISEZ UN SKI À VOTRE PREMIÈRE DESCENTE... QUE VOUS AVEZ LAISSÉ VOTRE AUTRE PAIRE À LA MAISON...

Téléphonez... c'est le moyen le plus rapide et le plus facile d'en demander l'expédition.

Même si vous n'allez pas en skis et ne brisez jamais rien, le téléphone vous sera utile de mille façons. Le service interurbain est d'usage facile—rapide—sûr. Et vous pouvez communiquer à 100 milles ou près pour 30 cents. Vous trouverez une liste des taux aux premières pages de l'annuaire.

F. G. WEBBER,

Gérant.

Avis public

In re: — Succession vacante de Dame Lillian Amy Kemp, ci-devant épouse de H. Nelson Baker, en son vivant des cités et district de Montréal.
Tous les créanciers, parents et autres intéressés dans la succession de Dame Lillian Amy Kemp, en vertu d'une ordonnance rendue par l'Honorable Juge Surveillé de la Cour Supérieure à Montréal, le 6 mars 1934, reçoivent avis d'être présents à une assemblée qui sera tenue au Palais de Justice, à Montréal, chambre 31, à 10:30 a.m., à la date du 21 mars, 1934, aux fins de nommer un curateur à la succession vacante de ladite Dame Lillian Amy Kemp.
Montréal, ce 6 mars 1934.
J. F. WALSH, c.é.
Procureur du requérant.

Avis légal

Province de Québec,
District de Montréal,
No F-131241.
Cour Supérieure
ALBERT LECOQ, des cités et district de Montréal,
Demandeur.

MAURICE-C. CARSON, voyageur de commerce des cités et district de Montréal, Défendeur.
Il est ordonné au défendeur de comparaître dans les mois.
T. DEPATIE,
Député-Protonotaire.
Montréal, 2 mars 1934.

Les marchands de bois

M. Hugh Mackay succède à M. J. S. Bock à la présidence de l'Association canadienne

L'Association canadienne des marchands de bois a élu hier M. Hugh Mackay, de Montréal, président de l'Association, en remplacement de M. J. S. Bock, président sortant de charge. M. Mackay dirige la compagnie de bois Mackay à Saint-Jean, N.B. Furent élus vice-présidents: W. R. Beatty, de la Consolidated Paper Corporation, Pembroke, Ont., et N. F. Blair, de Price Brothers Company, Québec. Les membres du conseil d'administration seront élus aujourd'hui. Le congrès se tient au Mont-Royal.

Les exportations de bois au Royaume-Uni ont considérablement augmenté au cours de l'année fiscale se terminant le 31 mars 1933 en atteignant 197,807,000 pieds, soit un total dépassant tous les autres depuis 1928. Pour les neuf derniers mois de 1933, elles ont atteint 400,000,000 de pieds, soit un total plus élevé que jamais depuis 1921 pour une période de 9 mois.

Les exportations de bois russes aux États-Unis ne devront pas dépasser 700,000,000 de pieds, de sorte que les marchands canadiens ne redoutent pas trop cette concurrence.

Lettres au "Devoir"

Nous ne publions que des lettres signées, ou des communications accompagnées d'une lettre signée, avec adresse authentique. Nous ne prenons pas la responsabilité de ce qui paraît sous cette rubrique.

Faillite des secours directs

Montréal, 26 février 1934

M. le rédacteur du Devoir,

Les vrais contribuables de Montréal, c'est-à-dire ceux qui paient, ont appris avec effroi et inquiétude que le nombre des bénéficiaires du secours direct était rendu à au-delà de 47,000.

Cependant, si les gens en sont attristés, tous n'en sont pas surpris, il fallait s'y attendre.

Nous ne voulons contester la valeur personnelle des commissaires, surtout de M. Terrault; ils ignorent tout de ce qu'ils entreprennent, ils ont manqué d'expérience et de psychologie, des hommes avertis se seraient bien gardés de se priver des Conférences de la Saint-Vincent de Paul, ils auraient, par exemple, contrôlé, coordonné, canalisé la bonne volonté, le travail et l'expérience de ces trois mille conférenciers connaissant bien la classe de gens assistés, ils auraient vu tout de suite que la conférence du chômage portait des son origine trois germes de mort certaine, c'est-à-dire l'absence d'une carte d'identité, l'absence de contrôle, l'ingérence politique, le chèque payable en argent.

D'abord, le défaut de carte d'identité, celle déjà existante fut sabotée au profit de politiciens véreux, permet à n'importe quel individu de se faire passer pour un "bon" ou un "mauvais" quelconque, il ne se passe pas de jour où l'on ne rencontre quelqu'un qui vous dise tranquillement qu'il a fait venir ou fait venir quelques-uns de ses parents pour les mettre "sous le secours", les cultivateurs en attendant le temps des semailles, les étrangers, les Juifs de partout viennent vivre au dépens des pauvres contribuables montréalais aux trois quarts ruinés, ensuite l'ingérence des échelons dans la nomination des enquêteurs. Dieu merci, il y a des enquêteurs honnêtes et compétents, mais tout le monde sait quel gâchis la plupart d'entre eux ont fait. Enfin, la Commission a manqué de ce qu'on appelle "psychologie", il était facile pour un homme d'expérience de prévoir que le chèque au lieu du bon de secours inviterait à la fraude, à l'exploitation et au vol; tel homme qui n'en a pas besoin n'aurait pas cherché un "bon de secours", mais il ira chercher un chèque pour faire son paiement de meubles ou de radio chez le marchand; on se fait gloire de tromper la Commission et on exhibe avec orgueil aux parents et aux voisins le beau chèque que l'on vient d'avoir et on leur enseigne le moyen de se l'approprier pour en avoir un pareil.

Le jeune et bouillant échevin de Rosemont, M. Brien, lui qui n'avait pas eu le temps d'apprendre que l'on peut améliorer, corriger et perfectionner sans détruire, va-t-il dénoncer la Commission du chômage qui nous coûte un million de trop par mois, avec la même juvénile vigueur qu'il a dénoncé la Saint-Vincent de Paul? Ce sera le temps pendant sa campagne électorale.

M. l'échevin A.-A. Desrochers va avoir beau réchauffer son indignation, car ce n'est plus 8300,000 mais 81,000,000 que l'on se fait voler tous les mois par l'incompétence de la Commission du chômage. Nous avons hâte de l'entendre.

Maintenant, M. Terrault, nous allons vous offrir un pari; en admettant que le "secours direct" ne soit pas supprimé et que votre Commission continue ses opérations avec les mêmes méthodes, nous allons vous parier, tout désireux que nous sommes de perdre, que vers le 1er mars 1935, vous aurez 60,000 familles sur le secours et que le budget de votre Commission sera de plus de 82,000,000 par mois, à condition qu'il y ait à Montréal d'autres personnes que les directeurs de la M. L. H. & P. qui, n'étant pas parmi les secours, puissent payer les impôts.

Un contribuable qui voit clair.

La farce a assez duré

Montréal, le 2 mars 1934

Monsieur le rédacteur,

A Ottawa, comme ailleurs, nos deux partis achèvent de se discréditer.

Les singeries ignobles, auxquelles a donné lieu depuis cinquante ans au-delà la question bilingue, sont évidemment, encore aujourd'hui, une spécialité de la maison parlementaire à Ottawa.

Chez nombre de nos parlementaires, le mot dignité trouve apparemment une définition différente de celle reconnue du commun des mortels.

Nous trouvons renversant, par exemple, que ceux de nos libéraux qui jettent en ce moment des cris de putois contre l'absence de monnaie bilingue, aient laissé en 1929 accorder un nouveau contrat pour l'impression des billets du Dominion en une seule langue, sans même plisser le front. C'est comme rien; le député de Bellechasse devait être en Egypte dans ce temps-là. Il est tout de même avéré qu'à cette époque la délégation libérale de Québec traitait le bon Monsieur King par un licou. O tempora, O mores!

Aujourd'hui, c'est bien différent. Les morts de 1929 sont debout. Quelle résurrection! Quelle ardeur belliqueuse! De l'autre côté de la frontière, nous avons une trentaine de guerriers résolu, flamboyants au vent, alignés autour de l'étendard de la Douce Province! Les uns ministres, les autres ministériels et quelques-uns, d'après eux-mêmes,

ministériels, qui tiennent à leur petit doigt la vie de l'administration. Ces derniers, comme les vestales de Rome, peuvent d'un mouvement de leur main "débarquer" M. Bennett en vitesse dans les vingt-quatre heures. Il est vrai d'ajouter que leurs adversaires dans le temps qu'ils étaient au timon n'avaient qu'à ne plus tirer le char de M. King que ce dernier restait en panne pour de bon!

Hélas! Nos braves représentants ne connaissent pas le poker. Atout, pour eux, est du grec ou peut-être de l'hébreu. On n'est pas parfait, quoi! Pour eux, l'usage de la force et de la raison est une iniquité. Quand on porte de la laine, on n'est pas taurin comme certain sieur Turnbull, qui, d'après l'expérience des deux dernières années, a appris sa leçon par cœur.

On a beau appartenir à la race et au pays qui ont édifié le reste de la Confédération, on a beau entretenir de ses deniers les déficiences, les "bullies", les "steers", les "babbits", les "One horse town people", et, en un mot, tous les "bulls", à mots composés de l'Ouest canadien, on n'en est pas plus digne et noble pour tout cela, quand on ne veut pas mettre en joue un King ou un Bennett et qu'on a en même temps la puissance de César.

Gérald MOUSSEAU.

204, rue de l'Hôpital, Montréal.

Nos bûcherons

M. le rédacteur,

Le Devoir

Il semblerait que le bill des bûcherons doit donner à nos législateurs un certain fil à retordre, si l'on en juge par le résultat négatif du caucus dont vous faites mention dans votre numéro d'hier.

J'ai moi-même, donné à cette question des bûcherons exploités, beaucoup de mon temps et passablement de réflexion, alors qu'en 1932-33 en particulier, étant maire de Saint-Jovite à cette époque, je voyais journellement défiler dans mon bureau une théorie pitoyable de pauvres hères venant me raconter leur lamentable odyssee.

Saint-Jovite possède un bureau de la Canadian International Paper Co., de sorte que tout ce qui vit, ou souffre, par ou à cause du bois dans un rayon de cinquante milles et plus, converge vers cette Mecque où se distribuent les contrats. Vous voyez cela d'ici?

Je suis donc assez au courant de la situation, et c'est pourquoi je me crois autorisé à dire qu'à mon sens cette loi serait salutaire si elle était complète, mais qu'il y manque justement ce qui la pourrait rendre efficace lorsqu'elle sera violée, car elle le sera: une sanction pénale.

Le gouvernement ne semble pas vouloir fixer de salaire minimum pour le moment. C'est franchement malheureux. D'aucuns disent qu'il ne le peut pas parce qu'il est dominé par l'oligarchie formidable du consortium des industries forestières, qui s'y oppose.

Discutable, quant à son opportunité dans les villes où, sous l'égide des associations professionnelles qu'il a su former, l'ouvrier trouve une protection relative, cette mesure d'un salaire minimum aurait grandement simplifié le problème à l'étude dont une solution équitable aiderait au relèvement économique des campagnes, en apportant à la classe agricole, chez qui se recrute une bonne partie de nos bûcherons, un appoint dont elle a énormément besoin à l'heure actuelle.

Elle aurait pu et dû, cette mesure d'un salaire minimum, faire l'objet d'une loi d'exception en faveur de l'ouvrier forestier, au même titre que celle qui existe en faveur de l'élément ouvrier féminin, parce que l'ouvrier forestier, par la nature même de son travail, est dans une classe à part; il est dans la quasi impossibilité de se grouper; disséminé sur une vaste étendue de la forêt; ici aujourd'hui, demain ailleurs; en petits pelotons; son isolement perpétuel lui donne le sentiment invincible de sa faiblesse sociale, et augmente à l'excès un individualisme latent contre lequel il ne sait pas réagir. Il ignore, parce qu'on ne lui a pas appris à la connaître, la force énorme d'une collectivité bien organisée qui sait ce qu'elle veut et qui y tend de toutes les énergies éparses qu'elle a su grouper et dont elle a coordonné l'action. Et puis, il lui faudrait des cadres et des chefs pour le mener. Ou les prendrait-il?

Puisque ce projet de loi ne confère pas la protection du salaire minimum à ceux qu'il est censé secourir, il est essentiel qu'on y incorpore une sanction, sans quoi la loi ne vaut guère.

Une courte digression, s'il vous plaît. Je connais un ouvrier forestier qui, ayant été porté deux ou trois fois sur la liste des "accidentés" — selon la pittoresque appellation de notre loi des accidents du travail — se vit systématiquement refuser l'accès des chantiers régionaux.

Substituez à "accidenté" le titre de "demandeur" dans une poursuite en recouvrement de salaire et dites-moi, en bonne logique, si l'employeur, en l'occurrence le concessionnaire forestier, qui porterait, lui, le titre de défendeur dans la même poursuite, ne gratifierait pas d'une chèque de plus notre province?

Le bûcheron le sait bien, lui. Une obscure prescience évoque en son imagination craintive quelque chose comme l'ombre d'un pot de terre se heurtant à l'ombre d'un pot de fer, et s'il désire l'ouvrage, non fois sur dix il acceptera, en maugréant peut-être, mais il acceptera tout de même, pour garder son emploi, la pitance que lui tend la compagnie d'exploitation forestière, ou mieux: humaine.

Qu'il faudrait? Quelque chose en ce sens: Partant de ces prémisses que la commission nommée aura pu obtenir pour l'ouvrier des gages raisonnables et en rapport avec les conditions économiques générales, la loi devrait décréter:

Que le fait de ne pas payer les gages ou salaires prévus dans les détails approuvés par la commission, concernant les opérations forestières, soumis en vertu de l'art. 13 de la loi, constitue une infraction au même titre que le fait de commencer des opérations forestières sans autorisation, et que la sanction soit la même. Et sur preuve suffisante qu'une infraction a été commise comme dit ci-dessus, que la commission soit tenue de poursuivre elle-même le délinquant.

L'on objectera peut-être l'énormité de la pénalité.

A cela, je réponds qu'une pénalité de \$5 ou de \$5000 ne signifie rien en soi. Elle laissera indifférent le concessionnaire ou l'entrepreneur honnête, car celui-ci sait qu'il n'en aura pas à souffrir.

Ce sont les requins de l'industrie qu'il importe d'atteindre et, contrairement aux sages conseils tropicaux dont les naturels se garent d'un coup de lame au ventre, ceux-là ne sont vulnérables qu'au porte-monnaie. C'est donc là qu'il les faut toucher. Croyez, M. le rédacteur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Georges DURY

St-Jovite, le 1er mars 1934.

Théorie et pratique économiques

Les hommes qui font de la théorie économique n'ont pas dans le public une très grande popularité; ils sont presque aussi décriés que les philosophes: ce sont des assembleurs de nuées. L'idée que le public, même instruit, se fait de la théorie économique est celle d'une espèce de logomachie inventée par des gens qui ne connaissent rien de la vie et qu'ils superposent à la pratique économique sans qu'il y ait d'ailleurs, entre cette théorie et cette pratique, aucun lien nécessaire. Il faut reconnaître que certaines façons de concevoir la théorie économique peuvent donner un semblant de vérité à l'idée dont la fausseté est évidente pour qui conçoit l'économie politique comme une

science d'observation, ce qu'elle est en fait le plus souvent, ce qu'elle devrait toujours être. L'économie politique ne peut rien apprendre qu'au spectacle de la vie; tout ce qu'elle a de substance et de force, elle le tire de l'étude des faits. Dans l'économie politique ainsi conçue, la formation de la théorie est de faire la critique des observations amassées, de classer les faits observés, d'y démêler l'accidentel d'avec le permanent, afin de les ordonner selon les rapports nécessaires qui découlent de la nature des hommes et des choses. Fonction capitale, à défaut de quoi l'économie politique demeure un empirisme qui promène et ballottent en tous sens les circonstances et les impressions du moment. Il n'y a d'intelligence vraie et profonde des faits économiques que par la théorie; la théorie extrait du minéral des faits le métal utilisable et s'efforce d'assembler ce métal en constructions aménagées selon un plan défini.

Qu'il me soit permis de citer que la Section Junior de la Chambre de Commerce, avec la formation de ses comités d'étude, veut cultiver et pratiquer la vraie théorie; que les économistes d'expérience ne craignent donc pas de mériter et d'adopter le nom de théoriciens. D'ailleurs, n'est pas théoricien qui veut; il faut diverses qualités d'esprit; le dédain que les empiriques affectent pour la théorie rappelle aisément certaines fables de La Fontaine. Ce n'est pas ainsi que l'entend M. J. C. Groves-Contant dans son article publié dans le Bulletin de notre Chambre année de janvier; il est malheureux qu'un homme de son âge et d'expérience ne puisse encourager les jeunes au lieu de les mal critiquer et d'exercer sur eux une mauvaise ironie. Les jeunes sérieux ont de l'idée économique car, dans tous les pays, l'histoire de l'idée économique est l'objet de recherches précises et d'une incontestable valeur; l'idée bien cultivée et la théorie bien pratiquée feront de nous, non des avarès sociaux, mais des hommes à visions nettes, sérieuses et utiles à la société.

Léo-Paul LAMONTAGNE,

de la Section Junior de la Chambre de Commerce.

M. Chevrier se plaint de M. Bourassa

Le député d'Ottawa demandait une rétractation — Le député de Témiscouata intervient en faveur du député de Labelle — L'affaire s'est classée d'elle-même, décide M. Black.

Ottawa, 7. — Au début de la séance, hier, aux Communes, M. Edgar Chevrier, député libéral d'Ottawa, a soulevé une question de privilège. Il avait à se plaindre d'expressions employées par M. Henri Bourassa, député de Labelle, dans son dernier discours, à l'adresse de certains fonctionnaires. M. Chevrier demandait une rétractation.

M. Bourassa n'était pas alors présent en Chambre. Un autre libéral, M. Jean-François Pouliot, est intervenu pour dire que les expressions de M. Bourassa n'avaient rien d'antiparlementaire. L'article 41 des règlements énumère les personnes contre lesquelles un député ne peut rien dire d'offensant. Sous-ministres et autres fonctionnaires n'apparaissent pas dans cette liste.

Le président dit que les députés devraient s'abstenir d'employer des expressions blessantes pour qui que ce soit. Dans le cas présent, toutefois, on a pris bien du temps à se plaindre puisque le discours du député de Labelle est du 27 février. M. Black déclare qu'il n'y a pas lieu, en l'occurrence, de se prononcer sur la question de privilège soulevée. Il s'agit d'une affaire qui s'est classée d'elle-même.

La Merci et feu M. Wilson

A une réunion des administrateurs des Oeuvres de Notre-Dame de la Merci, convoquée d'urgence et tenue au siège des Oeuvres, le lundi, 5 mars, les résolutions suivantes sont unanimement adoptées: "Que les administrateurs des Oeuvres de la Merci ont appris avec un vif regret la mort prématurée de

ALLEZ AU DEVANT DU PRINTEMPS

PAQUES à NEW-YORK

et croisière

AUX BERMUDES

Deux semaines, tous frais compris, pour 2 \$165.

Chambre seule aux hôtels, \$5.00 en plus.

DEPART DE MONTREAL, SAMEDI 31 MARS, 8.00 P.M.

4 Jours à N.-York—5 aux Bermudes

Sont compris: ch. de fer, lit bas ou chambrette — Passages à bord des luxueux "MONARCH", cabine extérieure avec toilette et douche — Hôtels de choix et tous repas partout; chambre avec toilette et bain à N.-Y.; sans bain aux Bermudes. — Visite de New-York en autocar; spectacle au Radio City Theatre, place réservée; dîner dans un cabaret réputé; ascension de l'Empire Building — Piscine, plage et golfes privés aux Bermudes.

Rencontre par notre agent aux arrivées et départs; transfert gare à l'hôtel et inversement.

Un représentant du "Devoir" accompagnera les voyageurs si les inscriptions sont en nombre.

LE DEVOIR — VOYAGES

430, NOTRE-DAME EST - MONTREAL

Tél. HARBOR 1241

l'honorable sénateur L.-A. Wilson; "Que par ses généreuses contributions si souvent répétées en faveur de nos vieillards, il s'était constitué l'un des bienfaiteurs insignes de nos Oeuvres; "Que par ses nombreuses largesses dans toutes les parties de cette province, destinées à soulager les misères humaines qui lui étaient soumises; par ses qualités de cœur toujours disposé à écouter les sollicitations légitimes, il s'était rendu cher à toute notre population; "Que les administrateurs des Oeuvres désirent s'associer au deuil de la famille dans la perte cruelle qui vient de l'atteindre, et la prie d'accepter l'expression de leurs plus profondes condoléances.

25 ans, 25,000
QUE CHAQUE LECTEUR NOUS EN TROUVE UN AUTRE, ET LE BUT SERA DÉPASSÉ.



"Il y a de l'activité partout!"

Il y a plusieurs baromètres et quelques vélocimètres pour indiquer l'état des affaires.

Le volume de l'annonce dans les journaux, par exemple, est un de ces vélocimètres, et fait voir l'allure du commerce.

Surveillez les annonces dans les journaux. Leur nombre augmente graduellement, alors que les affaires passent en deuxième vitesse. Les marchands et les manufacturiers constatent un regain d'intérêt de la part du public acheteur, et naturellement, ils s'efforcent de capter cet intérêt.

Il vaut certainement la peine de suivre leurs annonces de près ces jours-ci, car elles contiennent des nouvelles d'une importance extraordinaire pour tout acheteur.

Nous avons contracté l'habitude de suivre les nouvelles; la chose est devenue aussi naturelle que

le fait de respirer ou de manger. Nos conversations, nos opinions, nos actions elles-mêmes s'inspirent de ce que nous lisons dans les journaux.

C'est pour cette raison que l'annonce dans les journaux est aujourd'hui plus que de l'annonce pure et simple. Elle fait partie de l'énergie engendrée par la grande dynamo des nouvelles — l'énergie qui préside à la pensée et à l'action du peuple.

Comme les nouvelles, l'annonce dans les journaux est "fraîche du jour" — elle a la nouveauté de la dernière minute — elle est comme électrisée par l'énergie qui se dégage des événements quotidiens.

Elle atteint virtuellement tous ceux qu'il soit possible d'atteindre par quelque forme d'annonce que ce soit, car après tout, les gens lisent les journaux aujourd'hui et ils les liront encore demain.

L'annonce dans les journaux atteint tout le monde chaque jour — et elle est la PREMIERE à le faire

LA VIE SPORTIVE

Les Américains sont blanchis par Canadien

(Par K.-E. NARBONNE)

Le Canadien est pratiquement assuré de participer aux séries de la Ligue de Hockey Nationale, tandis que les Américains de Bill Dwyer sont par contre sur le point d'être éliminés et si le Bleu Blanc Rouge parvient à vaincre les New-Yorkais demain soir au Madison Square Garden les hommes de Bullett Joe Simpson pourront se préparer à plier bagage et faire leurs préparatifs pour retourner dans leurs foyers, à moins qu'ils n'acceptent d'assister aux joutes de fin de saison à titre de spectateurs.

Les hommes de Newsy Lalonde sont sortis victorieux hier soir des tricotés étoilés par un résultat de 3 à 0 dans une joute plutôt terne, après la première période, mais qui donna lieu à des excès de rudesse de la part des visiteurs qui tentèrent par tous les moyens de mettre nos "Canadiens" hors de combat, et sous ce rapport les visiteurs furent bien supérieurs à nos Habitants, qui selon leur habitude, jouent au hockey et respectent autant que possible les règles du jeu. Les coups de bâtons, de coudes, de genoux, de bousculades contre la bande étaient les tactiques employées hier soir par les Américains et, comme résultat, Georges Mantha souffre aujourd'hui d'une fracture au pied, Johnny Gagnon a eu la lèvre fendue et recut un coup sur le poignet, tandis que Pit Lépine dut se faire faire deux points de suture. Voilà à peu près le bilan du match d'hier soir disputé au Forum, en présence d'environ cinq mille personnes.

La première période fut intéressante à cause du jeu fourni par les joueurs du Canadien et particulièrement par le rusé et unique Aurel Joliat, qui fut sans contredit la grande étoile de la joute d'hier. Notre diminutif ailier de gauche a dirigé l'attaque contre les visiteurs hier soir et il participa à tous les points enregistés, comptant deux buts pour sa part et obtenant une assistance pour le point initial qui fut au crédit de Wildor Larochelle. Sans la belle tenue de Roy Worters, dans les filets du club visiteur, le Bleu Blanc Rouge serait sorti vainqueur par un résultat beaucoup plus élevé, car Joliat et Larochelle virent plusieurs lancers dangereux écartés par le gardien de but des Américains, mais il faut également ajouter que les visiteurs perdirent plusieurs belles chances de compter à la suite de la brillante tenue de Lorne Chabot, qui défendait les filets des Habitants. Lorne et Aurel furent les deux grandes étoiles de la soirée, tandis que Johnny Gagnon et Pit Lépine furent également effectifs et agressifs pour les locaux.

Les trois points du Canadien furent enregistés dans la manche initiale et il devint apparent que les visiteurs allaient être vaincus, écrasés même, et c'est alors que les joueurs de Joe Simpson s'ingénierent à recourir aux grands moyens pour avoir raison des locaux et la brutalité devint la tactique des New-Yorkais et, à notre grande surprise, les arbitres Rodden et Hewitson, deux officiels de Toronto, ont fermé leurs yeux sur un grand nombre d'infractions malgré les dix-huit punitions infligées, dont quatre majeures.

La tenue des visiteurs et des arbitres hier soir était loin d'être édifiante et nombre de spectateurs ont quitté le Forum fort dégoûtés. Il n'en fallait pas moins, mais comme c'est presque devenu une habitude pour les officiels de M. Frank Patrick de faire preuve d'indulgence ou de partialité, les fervents du Canadien ont vite oublié la piètre tenue de MM. Hewitson et Rodden pour ne songer qu'à la victoire et au blanchissage obtenu par notre vaillante équipe, qui se dirige vers le championnat de la Ligue Nationale.

AMERICAN CANADIEN
Worters but Chabot
Dutton déf. S. Carson
Brydge déf. Carson
Chapman centre Morenz
Himes aile Larochelle
McVeigh aile Joliat

Americain: Murray, Doran, Gracie, Conn, Klein, Jackson, Burke, Picketts, Martin.
Canadien: Gagnon, G. Mantha, Lépine, M. Burke, Bourgeault, Riley, Mondou, Raymond, Portland.

Première période
1—Canadien: Larochelle 26
2—Canadien: Joliat 8.02
3—Canadien: Joliat 19.32
Pun.: Picketts, Carson, Chapman, Murray, Joliat.

Deuxième période
Pas de point.
Pun.: Conn, Lépine, Doran, Martin, M. Burke, Gagnon, Klein.

Troisième période
Pas de point.
Pun.: Martin, Portland, Dutton, Brydge, Morenz, Chapman, maj.

FORUM WILBANK 6131
CE SOIR A 8 H. 30
Détail Amateur Senior
CANADIEN vs MCGILL
5.500 sièges.
Adultes 40c. Enfants 25c.
JEUDI, 8 MARS, A 8.30 P.M.
Rangers vs Montréal
PRINX
2.000 SIÈGES, .50 et .75
3.500 SIÈGES, 1.00 et 1.25
3.000 SIÈGES, 1.50 et 1.75
sièges de loges et promenade, \$2.50.
Tous ces prix comprennent la taxe.
Retenues par téléphone acceptées.

Les Leafs déclassés par Bruins

Boston, 7. — Les Bruins de Boston peuvent se vanter d'avoir une fois encore remporté une belle victoire sur les Leafs de Toronto, qui sont à la tête dans le classement des équipes de la Ligue Nationale de hockey, section canadienne, car hier soir ils ont écrasés les gars de Toronto par le résultat de 7 à 2 devant une assistance de quelque 12.500 spectateurs.

Avant la partie, Shore et Bailey, sur le milieu de la patinoire, se sont donné la main aux applaudissements de la foule et Bailey a mis la rondelle au jeu.
Clapper, Beattie et Barry ont chacun compté un point pendant la première période avant le point de Horner qui a été enregistré vers la fin de cette période. Barry et Lamb ont déjoué par deux fois Hainsworth dans les filets du Toronto pendant la deuxième période alors que pas un seul joueur des Maple Leafs n'est parvenu à compter pour son club pendant toute cette période.

Bell, sur une passe de Thoms, a compté le deuxième et dernier point de la soirée en faveur des Maple Leafs après 7 minutes de jeu à la troisième période, tandis que Stewart et Smith ont ajouté au total des points pour donner à leur club une belle victoire sur les visiteurs.

Composition des équipes:
Boston Toronto
Thompson but Hainsworth
Wilcox déf. Clancy
Shore déf. Horner
Barry centre Primeau
Galbraith aile Shill
Clapper aile Conacher

Boston, substitués: Stewart, Siebert, Lamb, Oliver, Smith, Lane, Beattie, Smilie.
Toronto: Blair, Kilrea, Cotton, Levinsky, Day, Thoms, Doraty, Sands, Bell.

Arbitres: Stewart et Smith.
Première période
1. Boston, Clapper 2.22
2. Boston, Beattie-Lamb-Stewart 5.17
3. Boston, Barry-Clapper-Shore 9.22

4. Toronto, Horner-Cotton 17.37
Punitions: Horner, Kilrea (majeure), Stewart (majeure), Smith.
Deuxième période
5. Boston, Barry 1.15
6. Boston, Lamb-Stewart 5.40
Punitions: Bell, Clancy.

Troisième période
7. Toronto, Bell-Thoms 7.54
8. Boston, Stewart-Beattie 9.40
9. Boston, Smilie 12.08
Aucune punition.
Arrêts: Thompson 15 13 9-37
Hainsworth 5 12 10-27

Les Québécois l'emportent

Québec, 7. — Les Castors de Québec ont remporté une autre victoire locale hier soir lorsqu'ils ont vaincu les Cubs de Boston par un résultat de 3 à 1 dans une joute des séries régulières de la Ligue Canado-Américaine. Par cette victoire, les Québécois se sont mis sur un pied d'égalité avec le Boston pour la deuxième position de la ligue, tandis que le Providence, en triomphant du New-Haven, s'est assuré la première place.

Les locaux eurent l'avantage du jeu dans les trois périodes et Stan Jackson, gardien de but des Cubs, dut beaucoup se dépenser pour éviter un résultat plus élevé.

Composition des équipes:
BOSTON QUEBEC
Jackson but Baxter
J. Jerwa déf. Ayres
McInenly déf. Molyneux
F. Jerwa centre Quenneville
Patterson aile Toupin
Halliday aile Wilson

Boston: Davie, Harnott, Weir, Caddenham, Filmore, Heximer, Buckles.
Québec: Blake, Lawrey, MacIntyre, McCabe, Ward, Proudlock et Phillips.
Arbitres: Cleghorn et Drouin.
Première période
1—Québec: Wilson 2.34
2—Québec: Phillips 17.20
Pun.: McInenly.
Deuxième période
3—Québec Toupin 2.36
Pun.: J. Jerwa, Ward, Ayres.
Troisième période
4—Boston: Buckles 17.00
Pun.: Halliday, F. Jerwa.

Au collège de St-Laurent

Dimanche dernier, dans l'une des dernières rencontres de la saison, l'équipe Senior du Collège de Saint-Laurent triompha de la maison Paul Corbeil, finaliste de la Ligue Laurentienne du Nord avec les étoiles de Cartierville.

Quoique privés des services de Colosse Desautels et de Lupien, les Laurentiens ont encore démontré une constante supériorité contre leurs adversaires, mais il faut l'avouer, la guigne les a poursuivis sans cesse.

Toutefois, la deuxième ligne d'attaque du C. S. L. se réservait le privilège de causer une surprise. Aussi, deux minutes avant la fin des hostilités, Michel Martin, secondé par Boileau et Hamel, réussissait à loger la rondelle dans les buts de Guillet après maintes tentatives.

Le seul point compté durant la joute a valu une autre victoire au collège de Saint-Laurent.
Dimanche prochain, si la température permet, les collégiens de Saint-Laurent rencontreront une autre équipe et tenteront de terminer la saison avec une victoire de plus à leur crédit.
Norman Hartenstein jouera sa centième-partie pour le C. S. L.

Une partie contestée à New-York

New-York, 7. — Nick Wasnie, vétérans des Sénateurs d'Ottawa, qui n'est pas encore découragé de ce club cette année, a mené son équipe à l'attaque, hier soir, pour lui donner une victoire sur les Rangers de New-York, qui ont été défaits par le résultat de 5 à 4 dans une partie régulière de la Ligue Nationale de hockey, après 70 minutes de jeu.

Si les Sénateurs ne profitent guère de cette victoire, par contre, les Rangers de New-York perdent beaucoup, c'est-à-dire l'avantage de s'emparer de la deuxième position dans le classement des équipes de la N. H. L., section américaine.

Wasnie a été la grande vedette de la partie en scortant trois buts et en fournissant une assistance. Nick a compté vers le milieu de la première période puis à la seconde pour enregistrer un autre but après 8 min. de jeu à la période supplémentaire et fournir peu après une assistance.

Composition des équipes:
OTTAWA RANGERS
Eberidge but Aitkenhead
Shields défense Seibert
Bowman défense Johnson
Kaminsky centre Boucher
Finnigan aile W. Cook
Shannon aile F. Cook

Ottawa, subs: Voss, D. Roche, Roche, Howe, Touhey, Wasnie, Hollett et Kalfleish.
Rangers, subs: Ripley, Dillon, Murdoch, Cox, Keeling, Osmundson, Heller, Dutkowski et Ledue.
Arbitres: Cameron et Goodman.

Première période
1. Ottawa: Touhey-Voss 5.08
2. Rangers: F. Cook-Heller 11.32
Punitions: Dutkowski, D. Roche.
Deuxième période
4. Rangers: Ripley-Dillon-Murdoch 19.59
Punitions: Voss, Seibert.
Troisième période
5. Ottawa: Wasnie-Touhey-Kalfleish 6.44
6. Rangers: Murdoch-Ripley-Dillon-Heller 12.27
Punitions: Seibert, Shields, Ripley.

Période supplémentaire
7. Rangers: Keeling-Boucher 5.37
8. Ottawa: Wasnie-E. Roche-Hollett 8.44
9. Ottawa: Touhey-Voss-Wasnie 9.03
Punition: Johnson.
Arrêts:
Aitkenhead 14 11 13 8-46
Beveridge 12 16 14 2-44

Les Bouledogues sont éliminés

Détroit, 7. — En remportant une victoire de 5 à 1 sur les Bouledogues de Windsor, les Olympiques de Détroit ont fait perdre à leur adversaire d'hier soir toute chance de participer aux éliminatoires de la Ligue Internationale de hockey, tandis que les Olympiques voient l'opportunité leur sourire.

Composition des équipes:
DETROIT WINDSOR
Cox but Forbes
Williams défense Brennan
Foster défense Starr
Cook centre Fields
Cooper aile Steele
Massecar aile Runge

Détroit, subs: Marker, Drouillard, Carrigan, Moffatt, Mitchell, Saunders, Robertson, Lederman.
Windsor, subs: Somers, Vail, Duguid, Pringle, Godin, Burmister, Forslund et Phillips.
Arbitre: Jamieson.
Première période
1. Détroit: Cook-Massecar 14.52
Punitions: Moffatt et Foster.
Deuxième période
2. Détroit: Moffatt-Marker 19.57
Punitions: Fields, Cook, Duguid (mineur et 10 minutes pour mauvaise conduite).
Troisième période
3. Windsor: Fields-Runge 2.07
Brennan 4.25
4. Détroit: Cook-Massecar 16.01
5. Détroit: Carrigan 16.01
6. Détroit: Marker-Moffatt-Foster 17.06
Punitions: Foster, Robertson, Steele, Somers (majeure).

La première au Charlemagne

Jeudi dernier, le 1er mars, le Charlemagne a gagné la première partie d'une série sur le Lapointe-Roy-Lelièvre, par le score de 3 à 2.

La partie fut une des plus contestées, jouée cette année à l'Arena de l'Académie Roussin de la Pointe aux Trembles. S. H. M. le maire de la ville de Pointe aux Trembles mit la rondelle au jeu. Comme préliminaire les Marchands St-Victor firent partie nulle de 1 à 1 avec le Pointe aux Trembles Jr.

Jeudi, 8 mars, les amateurs de l'Est et de Charlemagne, verront de nouveau les mêmes clubs aux prises et, le Lapointe-Roy-Lelièvre fera l'impossible pour rattraper sa défaite et prendre une avance décisive sur son rival.

Comme préliminaire à cette partie, il y aura une nouvelle attraction à l'Arena de l'Académie: une partie de hockey-halé entre l'équipe du Restaurant Gagnon et le St-Victor.

Avez-vous besoin de bons livres?
Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 430 rue Notre-Dame est, Montréal. (Téléphone: HARBOUR 1241.)

Le Canadien est opposé au McGill

Les clubs Canadien et McGill se rencontreront ce soir, au Forum, dans le premier match de la série de trois parties qui décidera du championnat du Groupe Senior et qui décidera du sort de nos deux équipes locales pour les séries de la coupe Allan.

L'intérêt est tel que tous les sièges réservés ont tous été vendus, hier, ce qui veut dire qu'il y aura plus de 12,000 personnes à la partie. Clément a fait graduer sa première ligne de juniors qui verront sûrement un peu d'action si la seconde ligne ne figure pas avec honneur. Ainsi Roger Archambault, Ray Malenfant et Alex Duff tentent de prêter main-forte au Tricolore.

Clément a tous ses joueurs en grande condition et ceci s'applique à Lionel Pilon, le blessé du dernier match contre Royals. Pilon a passé une semaine dans un hôpital pour se remettre et il sera au centre de la première ligne ce soir. Charlie Cérger et Roger Gaudette, les as de St-Jean, voltigeront à ses côtés. La seconde ligne, Robert Boudreau et Poirier, est également en grande condition et si elle fournit les mêmes efforts qu'au cours de la série contre Royals, Clément peut compter d'avoir autant de chances que McGill d'avoir une solide emprise sur le titre.

C'est toutefois à la défense que réside la grande force de Clément et du Canadien. Archambault est presque toujours à son meilleur dans les séries importantes et devant les nombreuses assistances.

Devant lui, se trouve également l'as des joueurs du Groupe Senior, le gros et solide Paul Emile Arcand puis Jimmy Wilson, un rugueux joueur dont les coups d'épaule laissent leur empreinte sur l'ardeur des combattants rivaux. Kenny Grant, la seule relève du club, est également très effectif.

Le championnat des indépendants

Huit clubs amateurs indépendants de l'Est prendront part à un tournoi de championnat pour ce circuit. Ce tournoi, organisé conjointement par le conseil municipal de Pointe aux Trembles, et M. Anastase Desrochers, commencera ce soir à huit heures et demie à l'Arena de l'Académie Roussin. La première partie présentera le club St-François d'Assise, de Longue-Pointe, contre le club Guybourg. On verra dans la seconde partie deux grands rivaux dans les clubs Pointe aux Trembles et Marchands St-Victor.

Les quatre autres clubs se rencontreront dans une première élimination vendredi soir de cette semaine au même endroit. M. Wilfrid St-Pierre, maire de Pointe aux Trembles, mettra la rondelle au jeu.

Les Tecumsehs victorieux

London, 7. — Les Tecumsehs de London ont triomphé des Indiens de Cleveland 4 à 1 dans une partie régulière de la Ligue Internationale. Bill Mitchell, du London, et Radley, du Cleveland, deux gars qui font de la lutte pendant l'été, en sont venus aux prises au cours de la deuxième période. L'arbitre Ion, qui a tenté de les séparer, en a été quitte pour recevoir l'attention des deux gars qui lui ont démontré à quoi pouvait servir la lutte tout en jouant au hockey. Mitchell et Radley ont reçu chacun une majeure.

Composition des équipes:
CLEVELAND LONDON
Roberts but Stuart
Adley déf. Rockburn
Noble déf. Pusie
Licking centre Ouellette
Cormier aile Gillie
Ranger aile Gregg

Subs. Cleveland: Callighen, Benson, Groh, M. Brophy, Reeves, Regan.
London: Holway, Kendall, Pettinger, B. Brophy, Daley, W. Mitchell.
Arbitre: Ion.

Première période
1—London: Holway 12.45
2—London: Brophy 13.49
Pun.: Radley, Gregg, Callighen.

Deuxième période
3—London: Pusie 14.23
4—London: Gregg 16.46
5—Cleveland: Callighen 18.05
Pun.: majeures: Mitchell, Radley, 10 min., Radley, Regan, Holway.

Troisième période
Pas de point.
Pun.: Noble, maj.: Rockburn, Kendall, Reeves.

Ligue Laurentienne

Bordeaux et Côte-des-Neiges se rencontreront ce soir dans la première partie d'une série de trois pour le championnat et la coupe de la Ligue. La partie commencera vers 8 heures et elle sera précédée d'une joute d'exhibition par deux forts clubs de Saint-Henri, "Chez Fred" et la Maison H.-O. Vau. La glace de l'Arena Laurentienne est en bonne condition malgré la dégel des derniers jours, il suffira de quelques heures de froid pour redonner à la glace une surface dure et lisse comme durant tout l'hiver. Les billets pour cette joute importante sont en vente chez M. A. De Sèves, garage Bordeaux; à la Côte-des-Neiges: Hôtel Queen Mary, restaurant Geo.-A. Lassonde, et à la salle de Pool. Le club Côte-des-Neiges aura son service d'autobus Provincial Transport. Tous les partisans de la ligue sont invités à assister à cette joute qui sera sans aucun doute un spectacle des plus excitants.

The Slater Shoe

Bien-être
Finesse
Solidité

SONT ASSURES AVEC LA "SLATER"

En vente dans tous les bons magasins.

BUVEZ

LA BIÈRE

Dow

OLD STOCK

PRIME PAR LA FORCE ET PAR LA QUALITÉ

LE HOCKEY

RESULTATS

HIER SOIR

Ligue Nationale
Canadien 3, Américain 0.
Ottawa 5, Rangers 4.
Boston 7, Toronto 2.

Ligue Canado-américaine
Québec 3, Boston 1.
Providence 6, New Haven 2.

Ligue Internationale
London 4, Cleveland 1.
Buffalo 5, Syracuse 1.
Detroit 5, Windsor 1.

PROGRAMMES

Ligue Canado-américaine
New Haven à Philadelphie.

Groupe Senior
(finale)
Canadien vs McGill.
(Deux de trois matchs).
Éliminatoire Intermédiaire

(À Québec)
Ile Maligne vs Ace A.A.
(Ace mène la série 4-2).
(à Sherbrooke)
Dorion vs East Angus.
(Un seul match décisif).
Éliminatoire Junior
(à l'Arena)
Crane vs C.P.R. Rosemont.

LE CLASSEMENT DES EQUIPES

Ligue Nationale

Section canadienne	G.	P.	N.	P.	C.	Pts
Toronto	24	10	9	150	104	57
Canadien	19	19	6	90	92	44
Montréal	17	18	9	100	113	43
American	14	19	10	88	108	38
Ottawa	12	26	5	105	133	29

Section américaine

	G.	P.	N.	P.	C.	Pts
Détroit	21	13	10	102	93	52
Rangers	20	16	7	109	97	47
Chicago	18	14	11	79	68	47
Boston	15	25	5	97	122	35

Ligue Internationale

	G.	P.	N.	P.	C.	Pts
Buffalo	17	13	11	81	63	45
Détroit	20	15	4	87	89	44
London	18	14	7	85	68	43
Syracuse	18	19	4	108	104	40
Windsor	18	22	2	74	95	38
Cleveland	14	21	4	91	107	32

(Suite à la page huit)

3 ETOILES DE LA JOUTE D'HIER SOIR

Le Canadien gagne mais perd G. Mantha

Le Canadien a remporté une victoire d'une grande importance mais très coûteuse hier soir. Nos populaires Habitants sont montés en deuxième place en battant les étonnants Américains mais ils ont perdu les services de Georges Mantha, victime d'un malheureux accident.

Aurel Joliat a été la grande étoile de la soirée, une fois de plus. L'Atôme a presque battu à lui seul ces étonnants Américains, comptant deux points et obtenant une assistance. Marty Burke a été presque aussi solide que le rocher de Gibraltar et Pit Lépine malgré un coup de bâton entre les deux yeux a continué de voir assez clair pour aller donner du fil à retordre au diminutif Roy Worters.

La gasoline Trois Etoiles (3 star) étonne par son rendement superbe. Elle ne manque jamais de donner la plus entière satisfaction et elle se vend à un prix très populaire.

GAZOLINE

IMPERIAL

Pour un départ rapide — Batteries Atlas
Pour un arrêt certain — Pneus Atlas

L'électricité municipalisée

La Chambre de commerce de Beauharnois s'oppose au bill provincial

Beauharnois, 7. — A une assemblée de la Chambre de Commerce de Beauharnois, tenue le 1er mars 1934, à l'hôtel de ville de Beauharnois, à 8 h. du soir, sous la présidence de M. H. S. Spencer.

Étaient présents: MM. H. S. Spencer, E. W. Kilgour, Euclide Théorêt, Armand Thibert, W. McGuire, T. P. Delaney, D. K. Bolton, H. Roy et Dr Armand Clairmont.

Proposé par M. Euclide Théorêt, appuyé par M. Hormisdas Roy:

Considérant que le pouvoir électrique est devenu d'usage courant, considérant que l'électricité est le produit de l'une des ressources naturelles de cette province.

Considérant que dans toute économie bien ordonnée, les ressources naturelles d'un pays doivent être utilisées pour le plus grand bien de la masse plutôt que pour les bénéfices de quelques favoris.

Considérant que les services électriques dans cette province sont pratiquement aux mains de quelques individus.

Considérant que d'une manière générale les prix exigés pour les services électriques sont exorbitants.

Considérant que à cause des exactions du trust de l'électricité, la tendance est à la municipalisation de ces services et ce au bénéfice des usagers autant que des contribuables.

Considérant que en vertu de la loi des Cités et Villes, les municipalités ont les pouvoirs nécessaires pour socialiser le service électrique.

Considérant que à la session actuelle, le Parlement de Québec doit considérer un projet de loi sur la municipalisation de l'électricité mais qu'à cause des clauses restrictives et tracassières que ce projet contient, la municipalisation aura autant d'obstacles à surmonter qu'elle devient une impossibilité.

En conséquence, il est résolu: De prier le gouvernement de Québec de ne pas adopter son projet de loi sur la municipalisation de l'électricité dans sa forme ordinaire, d'y retrancher toutes les clauses restrictives et tracassières, mais plutôt de donner aux conseils municipaux de villes et villages, toute la latitude nécessaire pour régler cette question au mieux de leurs intérêts respectifs, suivant le cas.

Que si l'on croit devoir apporter des amendements à la loi des Cités et Villes, touchant cette question, que ce soit dans le but de rendre la municipalisation plus facile.

Qu'ordre soit donné au secrétaire d'envoyer une copie de cette résolution à l'honorable premier ministre de la province de Québec, M. L. A. Taschereau, à l'honorable chef de l'opposition, M. Maurice Duplessis, à l'honorable T. D. Bouchard, à M. Gontran Saint-Onge, député, au journal le Devoir, et à la Chambre de Commerce de Salaberry de Valleyfield.

Signé: H. S. Spencer, vice-prés. Dr Armand Clairmont, sec.

Pour la mi-carême

Si vous voulez passer une soirée agréable vous êtes cordialement invités à prendre part à la grande partie de cartes (jeu libre) qui aura lieu dans la salle de l'Immaculée-Conception, coin des rues Rachel et Bordeaux, jeudi soir, le 8 mars, sous le distingué patronage du R. F. Roby, S.J. Les recettes de cette partie de cartes seront pour venir en aide à la Providence Ste-Geneviève. Il y aura un prix par table, en plus 150 prix de présence, parmi lesquels il y en aura de grande valeur. Tout en passant une soirée agréable vous contribuerez à une œuvre indispensable et vous aurez la chance de gagner quelque chose de très utile.

Conventum des anciens de l'Université d'Ottawa

C'est dimanche prochain, 11 mars, que les anciens élèves de l'Université d'Ottawa feront une visite à leur Alma Mater. Ceux de Montréal et des environs partiront de la gare Bonaventure à 8 h. 55 dimanche matin, pour revenir lundi, le train partant d'Ottawa à 9 h. 10 du matin, pour arriver ici à 8 h. 30.

Pour toutes autres informations, s'adresser à J. Wilfrid Smith, téléphone Marquette 4731, local 208, ou le soir à Dupont 2301.

Pour payer les frais du médecin, etc.

Nul ne sait quand les services du médecin ou du dentiste seront requis. Nul ne peut prévoir la maladie ou les accidents. Il vaut mieux avoir en disponibilité l'argent requis pour parer à ces éventualités.

Si vous avez vécu au jour le jour, si vous avez dépensé toutes vos ressources, que de difficultés financières s'ajoutent aux ennuis que vous subissez déjà.

Il importe donc d'avoir en réserve à la banque un montant suffisant pour faire face aux contingences de ce genre.

Ouvrez un compte de banque à l'une ou l'autre de nos succursales et déposez régulièrement.

La Banque Provinciale du Canada

S.-J.-B. ROLLAND, Président.

Chs-A. ROY, Gérant Général.

Hommages à M. Taschereau

Voeux de l'Assemblée législative à l'occasion du 67e anniversaire de naissance du premier ministre

Québec, 7. — A la séance d'hier après-midi, à la Chambre, quelques bills sont d'abord présentés pour première lecture: un bill de M. Dugas, député de Joliette, au sujet du droit que les syndicats ont de présenter leurs clients dans certains procès;

Un bill de M. Duplessis pour combler une lacune. Certaines dispositions du code de procédure permettent d'interroger un défendeur après production de la défense, mais non pas à défaut de comparution. Il s'agit de rectifier la situation;

Un bill de M. R. F. Stockwell par lequel les organisations de secours mutuel de charité ne sont plus obligées de faire rapport au trésorier de la province, comme le font les organisations d'assurance;

Les frais d'enseignement

Un bill de M. Taschereau pour diminuer les frais d'enregistrement. Il y a à quelques jours, déclare le premier ministre, M. Elie, député d'Yamaska, a présenté à la Chambre une motion très intéressante pour demander de réduire le coût élevé des frais d'enregistrement, et unanimement la Chambre a approuvé cette motion.

J'ai dit que cette demande était juste. Nous voulons y donner suite et même l'amplifier. Nous voulons, dans le cas de la loi du prêt agricole de Québec, nommer des avocats qui, gratuitement, examineront les titres et les enregistrements. Nous nommerons des registraires payés à salaire qui fourniront gratuitement les certificats d'enregistrement, sauf un léger honoraire à payer. Et quand le prêt sera accordé, on pourra faire une requête au juge, sans frais. De même en cas de vente par shérif ou prototaire, on supprimera également les frais.

Les "slot machines"

M. Stockwell présente aussi un bill modifiant la loi des licences relativement aux distributeurs automatiques. Comme ces machines étaient considérées illégales, le gouvernement avait biffé toutes les sections de la loi des permis y relatives. Or un magistrat avait déclaré ces machines légales, le gouvernement veut retirer le dû des taxes.

Hommages à M. Taschereau

M. Honoré Mercier, ministre des Terres et Forêts, se lève ensuite pour féliciter le premier ministre de son 67e anniversaire de naissance. M. Maurice Duplessis joint ses félicitations à celles de M. Mercier, et M. C. E. Gault, député de Saint-Georges, Montréal, offre les voeux des députés de langue anglaise à M. Taschereau.

M. Mercier

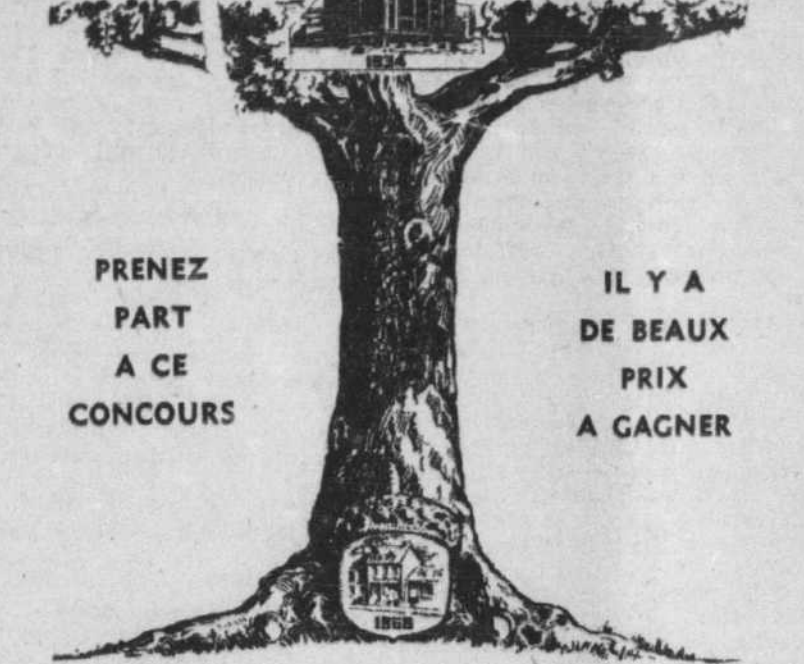
Au nom de la députation ministérielle, M. Honoré Mercier, ministre des terres et forêts, a exprimé au premier ministre des voeux de longue vie, à l'occasion de son soixante-septième anniversaire de naissance. C'est toujours au milieu d'un labeur incessant de la mission, loin de la serene quiétude du foyer, que ce jour arrive pour M. Taschereau. Il nous donne par là une leçon d'énergie, de travail, de dévouement et de désintéressement. Aussi avons-nous une admiration sans cesse accrue pour sa carrière toujours plus féconde. Elle demeurera l'une des plus brillantes et des plus profitables à notre race dans l'histoire politique qui s'écrit.

Nous félicitons le premier ministre de son excellente santé physique, de sa vitalité intellectuelle. Beaucoup d'hommes publics qui ne comptent pas un demi-siècle de vie pourraient lui envier cette vigueur vraiment remarquable.

La crise économique est dure, la mer est démontée. Le vaisseau de la province de Québec vogue sous la direction d'un bon pilote. La population a confiance en M. Taschereau. Nous faisons des voeux sincères et chaleureux pour que la province le conserve, sain et vigoureux, à la gouverne de ses destinées. Nous associons, dans cette

A la demande générale nous publions de nouveau les règles de notre GRAND CONCOURS

Il suffit de répondre aux questions suivantes et d'apporter vos réponses à nos magasins, 865, rue Sainte-Catherine est, au kiosque du concours, rayon des jouets, lundi 12 mars 1934.



PRENEZ PART A CE CONCOURS

IL Y A DE BEAUX PRIX A GAGNER

1. A quel événement se rapporte l'illustration ci-dessus?

2. Quel est le caractère particulier qui distingue la maison DUPUIS FRERES des autres magasins du même genre à Montréal?

3. Nommez le fondateur de la maison DUPUIS FRERES et l'endroit de sa naissance.

4. Nommez un fait historique se rapportant au fondateur de notre maison.

5. Donnez le nom du fondateur de la Société Saint-Jean-Baptiste et l'endroit de sa naissance.

6. Quelle fut sa qualité dominante?

7. En quel endroit Jacques Cartier atterrit-il pour la première fois en notre pays?

8. Nommez les trois navires de Jacques Cartier lors de son deuxième voyage au Canada.

9. Dans quel pays mourut Jacques Cartier et en quelle année?

IL Y A 14 BEAUX PRIX A GAGNER

1er prix : \$25.00 3e prix : \$10.00

2e prix : \$15.00 4e prix : \$5.00

Et 10 prix de \$2.00.

Tous ces prix seront donnés en marchandises.

Les juges du concours tiendront compte de l'originalité des envois en déterminant les prix. NOTEZ BIEN que les réponses doivent être apportées à nos magasins (kiosque du concours, rayon des jouets) lundi 12 mars pas avant — par conséquent LES ENVOIS PAR LA POSTE NE POURRONT PAS ÊTRE ACCEPTÉS.

Toutefois les personnes demeurant en dehors de Montréal pourront prendre part à ce concours, si elles apportent leurs réponses à nos magasins. Suivez nos annonces. Vous y trouverez de temps à autre des clés qui vous aideront à répondre correctement aux questions de ce concours.

Dupuis Frères

pensée, son épouse si distinguée qui a sa part de mérites autant de joies et de soucis dans la carrière du premier ministre.

M. Duplessis

M. Mercier vient d'offrir un bouquet de 67 roses au premier ministre. A titre de représentant de la ville de Lavolette, l'offre à M. Taschereau un bouquet de violettes dont la teinte bleue et le parfum tout spécial ont un charme particulier. En politique, des divergences d'opinion profondes nous séparent. Nous qui combattons pour assurer la justice, nous sommes bien à l'aise pour rendre justice au premier ministre et reconnaître son amour du travail et sa grande capacité de travail. Lorsqu'il fut trésorier provincial, un grand nombre ont regretté l'activité fébrile du premier ministre, laquelle s'est traduite en imposition de taxes.

Il y a trente-trois ans que le premier ministre est membre de cette Chambre. On a dit que trente-trois ans, c'est l'âge parfait. Evidemment, l'exception confirme la règle. L'opposition souhaite donc au premier ministre, chargé à titre de chef de l'administration provinciale, de résoudre les grands problèmes avec succès, jusqu'au jour où les électeurs devront se charger de donner à notre province une meilleure administration. Nos voeux de santé et de longue vie au premier ministre et nos hommages respectueux à son épouse distinguée.

M. Taschereau

Le premier ministre remercie MM. Mercier, Duplessis et Gault de leurs voeux. La gerbe de roses s'alourdit chaque année, mais je suis encore la porter allègrement. Il met en pratique le conseil de sir William Mullock, qui vient de fêter ses 90 ans: Ne pas s'inquiéter. Quand je rentre chez moi le soir, j'oublie le travail du jour. Les oiseaux se sont envolés du nid, mais il en vient de plus jeunes qui me rappellent les jours d'autrefois.

Trente-trois ans. J'ai voulu regarder en arrière, me demander si les problèmes de 1901 ressemblaient à ceux d'aujourd'hui. Je constate que je suis le seul des 72 députés du temps présent en Chambre aujourd'hui. Et le premier ministre cite les noms d'anciens collègues aujourd'hui jugés ou décédés. Le discours du trône parlait de la mort de la reine Victoria et de celle de M. Marchand, du retour des soldats d'Afrique, d'un incendie à Hull; finalement de législation agricole, etc. Le budget de 1901 fut de \$22,000,000; il sera cette année de \$32,000,000. Nous avons donc progressé à pas de géant au cours de ces trente-trois années. J'espère que le progrès de la province se poursuivra dans l'ordre. Je remercie mes amis d'avoir uni à leurs hommages la compagnie de mes jours.

La motion Vautrin

Après les hommages offerts à M. Taschereau, on appelle la motion Vautrin sur les subsides fédéraux. M. Vautrin déclare alors qu'à la suite du désir exprimé par le chef de l'opposition, il modifiera sa proposition pour que le comité parlementaire chargé d'étudier la question, prépare une adresse au gouverneur général du Canada et fasse rapport à la Chambre.

Les anciens aiment à rappeler qu'autrefois les hivers étaient beaucoup plus rigoureux et plus neigeux. Que dire de cet hiver 1934? Sans compter les démenties de l'observatoire McGill on retrouve dans les chroniques que le vapeur de Longueuil fit au premier janvier de 1878 une grande excursion aux îles de Boucherville tant la température avait été clémente.

Ceci se passait exactement dix ans après la fondation de la maison DUPUIS FRERES, qui célèbre son 66e anniversaire, lundi 12 mars.

Les hivers sont-ils moins rigoureux?

Les anciens aiment à rappeler qu'autrefois les hivers étaient beaucoup plus rigoureux et plus neigeux. Que dire de cet hiver 1934? Sans compter les démenties de l'observatoire McGill on retrouve dans les chroniques que le vapeur de Longueuil fit au premier janvier de 1878 une grande excursion aux îles de Boucherville tant la température avait été clémente.

Ceci se passait exactement dix ans après la fondation de la maison DUPUIS FRERES, qui célèbre son 66e anniversaire, lundi 12 mars.

Avez-vous besoin de bons livres? Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 430 Notre-Dame est, Montréal.

Chez DUPUIS L'élégance juvénile

jointe au confort et à l'économie...

Que les parents ne perdent pas de vue que c'est encore chez DUPUIS l'endroit idéal, à Montréal, pour habiller les enfants

C'est aussi une vente aussi opportune que celle-ci qui fera économiser davantage sur l'achat de vêtements en tissus lavables, en tricot ou en étoffes légères pour le printemps ou l'été.

Pour garçonnets

Flanelle grise 1.66

Complets lavables .89

Aussi même complet en tweed, pour 3 à 12 ans. Gris, beige ou brun. Tel qu'illustré. Prix ord. 1.98.

2 à 6 ans. Modèle Oliver Twist. Broadcloth vert, bleu, beige, jaune et autres teintes. Prix ordinaire .89.

Robes à bouffant pour fillettes de 2 à 6 ans.

Qualité supérieure de broadcloth de fantaisie, percale imprimée. Garniture de piqués et d'organdi, aussi broderie à la main. Rouge, bleu, vert ou rose. Chacune.....

Corsets de coton Pour 1 an à 12 ans

Boutonne dans le dos. Attaches pour jarretelles. Bonne confection. Prix ord. .42. Chacun.....

2 pour .59

Au deuxième (De Montigny)

Pyjamas

En crêpon ou en finette, pour enfants de 2, 4 et 6 ans. Empiècement boutonné en arrière. Rose ou bleu. Bonne confection et qualité durable. Chacun.....

Manteaux avec béret pour 1, 2 et 3 ans.

En tissu polo de belle qualité et tout laine. Collet avec revers, poches appliquées et ceinture. Les 2 articles.....

Chapeaux de paille Joli petit modèle breton en paille ou en feutre.

Rien de plus coquet pour les gentils minois. Tons de beige ou autres nuances.....

Au deuxième (De Montigny)

66e Vente anniversaire LUNDI 12 MARS

Nouvelles excursions à bon marché

Le Pacifique Canadien organise encore plusieurs excursions à grande réduction pour la fin de semaine prochaine, et les autorités du service des Voyageurs de cette compagnie s'attendent à ce qu'un public nombreux profite des tarifs excessivement modiques consentis pour la circonstance. Ces excursions se feront cette fois de Montréal vers certains points de la province et les billets seront valables pour le retour dans la métropole jusqu'à lundi, à minuit, 12 mars.

Une de ces excursions se fera de Montréal à Saint-Lazare et Perth; une autre de Montréal à St-Jean, Foster, Waterloo, Knowlton, Brookport et Highwater; une autre encore de Montréal aux Trois-Rivières, Shawinigan et Grand'Mère.

D'autres excursions de Québec aux Trois-Rivières, Shawinigan, Grand'Mère et Grandes-Piles auront aussi lieu cette même fin de semaine.

L'Empress of Australia à Constantinople

Istanbul, 6. — Les nombreux touristes qui visitent en ce moment la Méditerranée à bord du paquebot canadien Empress of Australia, se sont rembarqués hier soir pour continuer leur randonnée vers l'île de Rhodes, après une journée passée à visiter les multiples attractions de l'ancienne capitale de la

Turquie. Avant de jeter l'ancre au large de la Tour de Léandre et de débarquer ses passagers, le paquebot se rendit jusque dans les eaux de la Mer Noire, qu'il toucha à peine cependant, rebrousant immédiatement chemin pour revenir à Istanbul. Au nombre des monuments visités en cette ville, la mosquée de Sainte-Sophie intéressa tout particulièrement les touristes d'Amérique.

Vient de paraître Pierre Radisson

PAR DONATIE FREMONT

Monsieur Donatien Fremont vient de publier, aux Éditions Albert Leduc, un livre qui tient à la fois de l'histoire et du roman d'aventure, et qui a le double mérite d'être attachant comme une fiction tout en restant absolument véridique.

Pierre Radisson, petit Parisien gaullois et gauloise, arriva avec sa famille de France aux Trois-Rivières, dans la première moitié du 17e siècle. Il devint par la suite l'un de nos plus grands découvreurs, le premier en tout cas à explorer le Nord-Ouest et à se rendre par voie de terre à la baie d'Hudson. Plus tard, passé au service de l'Angleterre, il fut aussi l'un des fondateurs de la puissante Compagnie de la Baie d'Hudson.

Comment, par un frais matin de printemps, il sortit en secret du fort, avec deux compagnons — il n'avait alors que seize ans — et devint, ce même jour, prisonnier des

Iroquois que son audace et sa crânerie émerveillèrent au point qu'ils l'adoptèrent plus tard comme membre de leur nation, voilà ce que monsieur Fremont raconte d'après la façon, de même qu'il nous dit les tentatives d'évasion de son héros, ses longues courses d'exploration, son dévouement pour la Nouvelle-France, l'ingratitude des gouverneurs, son passage en Angleterre, ses heures de fortune et de revers, jusqu'à sa mort survenue, dans la plus grande pauvreté, quelque part en Angleterre.

Ce livre, qui est un document historique de tout premier ordre, prend une valeur toute particulière au moment où l'on s'apprête à célébrer le quatrième centenaire de la découverte du Canada et le troisième de la fondation des Trois-Rivières, puisque Radisson fut à la fois un grand Canadien et un célèbre Trifluvien.

En vente au Service de Librairie du Devoir, 430, Notre-Dame est, Montréal, au prix de \$1.00 franco.

Avis légal

Province de Québec, district de Montréal. Cour supérieure, no 818. Ben Bernstein et Louis-H. Robitaille, districte, et Reliable Printing Co. Ltd., tiensse. Le 16e jour de mars 1934, à 11 heures de l'après-midi, à la place d'affaires de ladite tierce partie, au no 444, rue Saint-Pierre, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets de ladite tierce partie saisis en cette cause, consistant en comptoirs, pupitre, fixateurs, etc. Conditions: argent comptant. H. Mayrand, H.C.S. Montréal, 7 mars 1934.